

## au sommaire

- Cinq ans après octobre 70, des décisions politiques restent toujours à expliciter — page 2
- La CEQ dépose ses dernières demandes et part les vendre à toute la province — page 3
- Qu'advient-il de M. Choquette: un éditorial de Claude Ryan
- Pour quoi meurt-on en Espagne: un commentaire de Georges Vigny — page 4
- Un plan de partage du Liban à l'étude? — page 9

# Jérôme Choquette part seul

par Michel Roy

La spectaculaire démission de M. Jérôme Choquette ne sera suivie d'aucune défection dans le conseil des ministres et dans le groupe parlementaire du Parti libéral. A l'intérieur du Cabinet, personne n'est disposé à le suivre au sujet de la Loi 22. Parmi les députés, le soulagement succède à l'étonnement.

Telles sont les impressions recueillies au cours du week-end dans les milieux politiques. Dans l'Union nationale, comme chez les créditistes, le départ du ministre suscite un intérêt très vif: on se demande très sérieusement si la démarche de M. Choquette n'annonce pas la création prochaine d'une "troisième force" qui se situerait à la droite du Parti libéral et dont le démissionnaire serait appelé à prendre la direction. Le Parti québécois, dont certains porte-parole

voient dans la position linguistique de M. Choquette une caution de leur programme, saluent en lui un homme respectable et courageux; mais les dirigeants du PQ ne se font pas d'illusions et savent que le député d'Outremont n'est pas disposé à rallier leurs rangs.

Pas plus que le Montreal Star, le Parti libéral ne verse de larmes par suite de cette démission. Le quotidien anglophone de Montréal a dénoncé samedi les solutions envisagées par M. Choquette, qu'il juge "brutales, arbitraires et injustes" envers la minorité. Le PQ, de son côté, ne veut à aucun prix reprendre le déchirant débat sur la langue comme le lui demandait M. Choquette.

Le geste de M. Choquette, affirme-t-on chez les Libéraux, est une action isolée. Si le ministre avait eu sur le conseil des

ministres et le caucus une influence, même limitée et partielle, le chef du gouvernement aurait cherché à le retenir, à composer avec lui, à lui offrir des concessions. Il est certain que son gouvernement est ébranlé par cette démission, mais il est aussi probable que le premier ministre prévoyait déjà depuis un certain temps que son collègue quitterait un jour le Cabinet. Il aura préféré que la raison avouée et avouable portât sur la politique de la langue.

En réalité, ce n'est pas seulement ni surtout la Loi 22 qui a provoqué la décision de M. Choquette. Un désaccord plus profond, et jusqu'ici discret, se manifestait entre les deux hommes sur la conception même qu'ils se font du gouvernement et des actions que doit entreprendre celui-ci dans le contexte social actuel.

Ministre de la Justice, artisan de réformes importantes, M. Choquette avait su enrayer plusieurs formes de patronage et indisposé beaucoup d'avocats. A cause de cela, et d'une rigueur morale qui n'est pas très répandue en politique, il avait indisposé et "dérangé" un grand nombre de députés.

Son "following" chez les Libéraux, naguère imposant, est aujourd'hui réduit à peu de choses. L'image qu'il projette, son

goût instinctif d'ordre, d'autorité, de rectitude, une certaine limpidité faite de candeur et de droiture, répondent aux attentes des nostalgiques d'une "troisième force" qui s'emploierait à "remettre un peu les choses en place au Québec" tout en accentuant les tendances classiques de l'autonomisme provincial.

C'est pourquoi, dit-on, en même temps que le Cabinet, il démissionne du caucus

Voir page 6: Choquette

■ On lira à la page 6 la déclaration de M. Bourassa sur la démission hâtive de M. Choquette, ainsi que la réaction du monde de l'éducation attendant froidement M. Garneau.



Plusieurs dizaines de milliers d'Italiens en colère manifestent contre l'exécution des cinq militants espagnols. La même scène, plus violente et aux cris de "Franco assassin" s'est déroulée à Paris, à Lisbonne, en Allemagne et dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique latine. (Téléphoto AP)

## Vague d'indignation dans le monde à la suite des 5 exécutions en Espagne

(d'après Reuter, AFP et AP) — C'est une vague d'indignation qui déferle sur les capitales européennes à la suite de l'exécution, samedi en Espagne, de cinq militants basque et du FRAP que le président Franco a refusé de gracier.

Depuis samedi, onze pays ont déjà rappelé leurs ambassadeurs dans la capitale espagnole, et la radio vaticane a dénoncé ce qu'elle a appelée la "répression absurde" de Madrid où la "supplication" ultime du pape Paul VI a été ignorée au même titre que les appels de gouvernements européens. Au moment où des émeutes et des manifestations de masse se déroulaient à Paris, à Rome, à Bruxel-

les, en Allemagne, à Lisbonne, et ailleurs, les Pays-Bas, la Norvège, la Belgique, l'Allemagne fédérale et l'Allemagne démocratique, la Grande-Bretagne, la Suède, la France, l'Italie et le Portugal rappelaient leurs ambassadeurs à Madrid, en signe de protestation devant ce que le gouvernement hollandais et le premier ministre suédois ont dénoncé comme des assassinats et des exécutions sommaires.

Pour sa part, le gouvernement mexicain a lancé un mouvement pour faire condamner aux Nations unies la répression franquiste et expulser Madrid: on apprend hier en soirée que les manifestations

de colère avaient gagné Mexico et la capitale colombienne, Bogota. De fait, se sont aussi bien les locaux des missions diplomatiques que les locaux de l'agence Iberia qui sont la cible préférée des manifestants anti-franquistes, qui ont ravagé les installations à Rome, à Paris et à Lisbonne, par exemple.

Pendant ce temps, en Espagne même, la foule n'a pas ménagé sa colère devant l'exécution des cinq militants, fusillés samedi matin. La plus importante manifestation de masse s'est déroulée hier en Pays basque. Devant l'ampleur prise par le mouvement de protestation, la police a fait usage de ses armes et au moins six

personnes ont été blessées. On sait que toute manifestation est interdite en Espagne, où une simple déclaration de sympathie "révolutionnaire" vaut à son auteur une peine d'emprisonnement de douze ans.

Tout s'est achevé samedi matin pour Ramon Garcia Sanz, José Luis Sanchez Bravo et Humberto Brena dans le vallon encaissé d'un immense polygone de tir à Hoyo de Manzanares, à une trentaine de kilomètres au nord de Madrid.

Garcia Sanz et Sanchez Bravo ont été exécutés les premiers vers 9h20 et 9h40 par un peloton de la police armée alors

Voir page 6: Indignation

## Saint-Léonard s'achemine vers une solution "statistique"

par Lise Bissonnette

En jouant au détective et en accumulant les indices, il semble bien que l'on s'achemine vers une solution "statistique" au problème linguistique et scolaire de Saint-Léonard.

Le chef du gouvernement, M. Robert Bourassa, l'a laissé entendre hier midi au cours d'un débat radiodiffusé. Et la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer s'appuie probablement à "vendre" au ministère de l'Éducation un nouveau nombre pour fixer les limites du contingentement de son secteur scolaire anglophone, en s'appuyant sur des faits qui datent de l'époque du libre choix de la langue d'enseignement, sous le règne de la loi 63.

Le tout nouveau ministre de l'Éducation, M. Raymond Garneau, pourrait alors éviter les durs examens de conscience de son prédécesseur puisque l'agitation de la communauté italienne de Saint-Léonard ne peut manquer de se calmer si les enfants pour lesquels elle se bat depuis septembre trouvent tous soudainement place à l'école anglaise.

D'ailleurs M. Bourassa s'est dit convaincu hier que M. Garneau ne ferait pas le chemin de M. Choquette. "Je suis sûr, a-t-il déclaré, que M. Garneau n'exigera pas une reprise du débat à l'Assemblée nationale", écarte que M. Bourassa veut à tout prix régler en oc-

tobre.

Dès le début du débat, le premier ministre a fait savoir que le nouveau ministre de l'Éducation rencontrerait les hauts fonctionnaires du ministère, en fin de semaine, pour examiner avec eux les solutions immédiates au problème de Saint-Léonard.

D'une part, il verra les possibilités de donner suite à une suggestion de M. Choquette qui avait proposé à la communauté italienne de diriger ses enfants vers l'école française où on leur garantirait 45 minutes d'enseignement de l'anglais par jour.

D'une part, et c'est sans doute par là qu'on entend s'évader du gupier, M. Garneau serait en train de scruter à la loupe les calculs d'effectifs de cette commission scolaire, pour voir, selon l'expression de M. Bourassa "s'il ne s'y est pas glissé des erreurs et s'il y a des ajustements possibles".

Ces ajustements, le Consiglio Educativo Italo-Canadese les glisse à l'oreille du ministre depuis quelques semaines. Il s'agit de lever l'interdiction de transfert de secteur qui s'applique cette année à des enfants qu'on avait inscrits autrefois en maternelle française en leur laissant miroiter la possibilité de se diriger plus tard vers l'école anglaise.

Voir page 6: Saint-Léonard

## La CTCUM repart

par Guy Deshaies

Les employés d'entretien et de bureau de la CTCUM ont décidé, hier, de se soumettre à la loi spéciale adoptée à Québec, vendredi, pour les obliger sous peine de sanctions sévères à retourner au travail et le transport en commun, paralysé depuis deux semaines par la grève, s'est réorganisé durant la nuit pour reprendre presque à la normale ce matin.

A 5 h ce matin le métro devait ouvrir ses portes aux usagers et fonctionner à son rythme normal, tandis que 65% des autobus étaient mis en disponibilité pour l'heure de pointe de ce matin.

Selon les calculs de la Commission de transport de la CUM, tous les autobus normalement utilisés devaient être sur la route pour l'heure de pointe de cet après-midi.

M. Lawrence Hanigan, président de la CTCUM, a déclaré au DEVOIR que certains opérateurs de métro avaient été invités à se présenter au travail dès minuit aux fins de procéder à des essais sur les trains qui, selon M. Hanigan, ont été l'objet d'actes de vandalisme durant la grève.

Le président de la CTCUM a aussi assuré que les 150 autobus affectés au transport des écoliers seraient mis en service prioritairement.

Aux termes de la loi 57 ordonnant le retour au travail des employés de la CTCUM, la Commission n'a pas le devoir impératif de rétablir ses services à comp-

ter de minuit, bien que les employés aient l'obligation de retourner au travail à cette heure.

La Commission a l'obligation d'"organiser la reprise de ses services".

M. Hanigan a expliqué qu'il était impossible de mettre en service tous les autobus dès la première heure ce matin étant donné l'obligation de faire les pleins d'essence et de préparer les véhicules.

Voir page 6: CTCUM

## Le consommateur canadien est à l'abri L'OPEP décrète une hausse de 10% valable jusqu'en juin 76

(d'après AFP CP et Reuter) — L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a décidé une augmentation de 10% des prix du pétrole, applicable dès le premier octobre et valable jusqu'au 30 juin 1976. Ce résultat, acquis au terme de quatre journées de durs et longs débats,

représente une moyenne entre les exigences des "durs" et des "modérés", et cottera environ \$10 milliards au monde occidental et au Japon en année pleine.

Cette hausse ne compense cependant que partiellement les pertes de revenu subies par les exportateurs de brut, en rai-

son de l'inflation et de la baisse des devises, évaluées à 40 pour cent par l'OPEP. En contre-partie, l'OPEP aura révalué son pétrole de moins de 15 pour cent seulement en 18 mois.

Il reste que les effets de cette nouvelle

Voir page 6: L'OPEP

**CHEZ VITO** Ristorante  
Meca gastronomica  
Tél.: 735-3633  
5412 Côte des Neiges  
Montréal

Les vins  
**ANTONIN RODET**  
PILLES D'AMOUR  
BEAUJOLAIS  
APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE  
ANTONIN RODET, MÉRIGNANT & BERCUREY (SAÏNE & LOÛRE)  
VITICULTEURS LA PROPRIÉTÉ S. M. 200443 (S) BOTTES (S) 1975  
sont aussi bons \$3.85  
qu'on le dit

<b>mini-loto</b>	30 Séries émises — 90,000 chacune	<b>COURSE 26 sept. 1975</b>		<b>RÉSULTAT</b>			
	POSSIBILITÉ DE:	<b>ORDRE:</b> \$1906.70	<b>PRIX</b> 59	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
	<b>30 GAGNANTS DE \$5,000.</b>						
<b>5425</b> 240 GAGNANTS DE \$500.	<b>VENTES TOTALES: \$437,310.00</b>						
<b>TIRAGE 26</b>	<b>425</b> 2430 GAGNANTS DE \$100.						
<b>VENDREDI 26 sept. 75</b>							

## Cinq ans après octobre 1970

# Les décisions politiques n'ont toujours pas été explicitées

par Clau de Ryan

(propos recueillis par la Presse Canadienne)

Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, joue un rôle prépondérant dans les controverses que provoque la crise d'octobre 1970. Il a été interviewé par la Presse Canadienne sur ces événements et ce qui suit est une version condensée de l'analyse qu'il a faite des événements et de leurs conséquences.

J'ai l'impression que cinq ans après la crise d'octobre, beaucoup de gens répugnent à en parler. L'information sur laquelle les politiciens ont basé leur position, à l'époque, n'a jamais été explicitée.

Ni les chefs de gouvernement, ni les principaux acteurs dans le drame du kidnapping n'ont révélé ce qui s'est passé à ce moment-là en coulisse.

Tant que nous ne saurons pas, par exemple, sur quelles preuves le maire Drapeau, le premier ministre Bourassa et le premier ministre Trudeau ont fondé leur décision de réclamer et d'invoquer la Loi des mesures de guerre, il sera très difficile de spéculer sur ce qui s'est passé en réalité.

A l'époque, il y avait un vaste écart de crédibilité, et je pense que cet écart existe toujours, et qu'il ne sera probablement pas comblé d'ici longtemps. Je ne crois pas qu'aucun politicien en poste ait intérêt à revenir sur ce

sombre chapitre de notre histoire politique, du moins pour le moment.

Diverses versions ont circulé sur les circonstances de la mort de Pierre Laporte. Certains prétendent qu'il serait mort accidentellement pendant qu'on le transportait d'un lieu à un autre.

D'autres disent qu'il se serait blessé lui-même en tentant d'échapper à ses ravisseurs. Pour d'autres, il aurait été tué de façon délibérée.

Jamais nous n'avons eu une version précise des événements qui sont réellement survenus. Seuls les principaux acteurs pourraient parler à ce sujet, et jusqu'à maintenant ils n'ont pas cru bon de le faire.

On a prétendu devant moi qu'il y avait un complot. Toutes sortes de théories ont été avancées par certains observateurs, en particulier celle selon laquelle il y aurait eu conspiration

entre les pouvoirs constitués, dans le but d'écraser le mouvement séparatiste en organisant une opération spectaculaire comme les enlèvements Cross-Laporte.

Ceci est absolument sans fondement, à mon avis. Mais les gens sont portés à ajouter foi à ce genre d'interprétations, aussi longtemps que la vérité ne vient pas d'où elle devrait venir.

Ainsi par exemple, quand John Turner alors ministre fédéral de la Justice, voulut justifier la Loi des mesures de guerre, il déclara que le gouvernement était en possession d'informations d'une nature extrêmement explosive, qui le portaient à croire que l'autorité civile au Québec était menacée d'effondrement.

Il promit alors de plus amples renseignements une fois passé le plus fort de la crise, mais il ne l'a jamais fait, ce qui a poussé Robert Stanfield, leader progressiste-conservateur, à dire que s'il avait su au moment de l'invocation de la Loi des mesures de guerre ce qu'il savait six mois ou un an plus tard, il n'aurait pas voté en faveur de cette loi.

Encore une fois, on m'a parlé des rumeurs qui circulaient à l'époque, et selon lesquelles un plan avait été élaboré pour former un gouvernement provisoire, et que j'aurais participé à l'élaboration de ce projet. Ces histoires étaient des légendes, j'en ai disposé maintes et maintes fois, pendant et après la crise. Je me suis promis que je ne reviendrais pas indéfiniment sur cette affaire.

Ce que j'ai fait personnellement, pendant la crise, fut de publier LE DEVOIR chaque jour. Je devais veiller sur l'information présentée dans le journal au jour le jour, et aussi écrire une part considérable des commentaires. Nous essayions de suivre les événements de très près, et de maintenir le contact avec les principaux acteurs du drame, dans la mesure où ils nous étaient accessibles.

J'ai eu l'occasion, comme plusieurs de mes collègues, de parler avec plusieurs chefs politiques, avec certaines personnes aussi qui avaient des contacts avec l'autre côté, et évidemment avec les gens ordinaires.

A partir de ces sources, nous fondions notre interprétation des événements. Nous accordions aussi une grande attention à ce qu'avait été la réaction dans d'autres pays soumis à des épreuves similaires.

Ce sont là les sources de la position très modérée que j'ai maintenue pendant la crise. J'ai réalisé dès le début que les réactions avaient varié considérablement d'un pays à un autre, selon le contexte politique.

J'étais fortement opposé à la ligne monolithique qui prenait corps au Canada, et selon lequel il ne pouvait y avoir qu'une seule réaction — c'est-à-dire une soi-disant réaction de force. Je croyais qu'un leadership fort s'exprimerait mieux par une réaction modérée.

Très tôt je suis devenu un critique assez sévère des gouvernements qui devaient prendre les décisions. Au début, alors que seul Cross était impliqué, je

trouvais que Bourassa prenait les choses trop à la légère, et que la réaction d'Ottawa était trop rigide.

Plus tard, quand Laporte et Cross furent tous deux entre les mains des kidnappeurs, nous avons découvert que Bourassa passait d'une position à l'autre. Il était tenté d'adopter la ligne dure; il était tenté d'adopter la ligne souple. Il montrait des signes de vacillement, et cela n'avait rien d'étonnant puisque Bourassa, au pouvoir depuis seulement cinq mois, était relativement inexpérimenté, et que nous ne savions pas, pendant les jours qui suivirent l'enlèvement de Laporte, s'il y en aurait trois, quatre, ou cinq autres.

Dès le début, j'ai déclaré que ce qui était primordial c'était de tenter de sauver la vie de la personne kidnappée. Si cela devait impliquer une forme quelconque de négociation, j'étais en faveur de cette négociation, à condition qu'elle ne dégénère pas en une abdication de responsabilité.

On a dit que les ravisseurs exigeaient la libération de 23 soi-disant prisonniers politiques, et que si des concessions avaient été faites par les autorités, cela n'aurait jamais eu de fin. Mais telle n'était pas la situation à l'époque. Il s'agissait d'envoyer quelques prisonniers en exil, en échange de la vie de deux personnes kidnappées. Les ravisseurs parlaient de 23 prisonniers, mais cela aurait pu être d'autres cinq ou six. C'était là matière à négociation.

Nous croyions que si quelques-uns de ces prisonniers étaient envoyés en exil, ils ne s'en tireraient pas impunément. Ils encourraient une peine sévère, puisqu'ils seraient expulsés de leur pays pour le reste de leur vie.

C'était là un argument très fort entre les mains du gouvernement.

Pourtant, cette position fut représentée par les autorités comme une attitude de faiblesse. Le gouvernement préféra s'en tenir à la position qu'un sauf-conduit ne serait accordé qu'aux ravisseurs. Nous étions d'avis que la position du gouvernement était inconséquente et qu'elle mettait en péril la vie des deux personnes en otage.

Pour en revenir à la Loi des mesures de guerre, je crois qu'elle fut une réaction exagérée et injustifiée, qui a eu pour effet de créer une psychose de guerre et de danger sans proportion avec la véritable situation.

Il est exact que nos forces policières étaient épuisées par la crise et avaient besoin de renfort. Mais une province peut faire appel au gouvernement fédéral pour obtenir l'aide des forces armées sans faire usage de tous les pouvoirs spéciaux assurés par la Loi des mesures de guerre. J'ai écrit à l'époque, et je continue de croire qu'un tel recours aurait suffi et aurait empêché tous les empiètements contre les libertés civiles qui furent commis au nom de la Loi des mesures de guerre.

Je crois que les autorités mu-

nicipales, provinciales et fédérales ont fondé leur décision sur la crainte que les assemblées qui avaient commencé à avoir lieu sur les campus universitaires ne dégénèrent en émeutes. C'est apparemment ce qui les a amenés à décider qu'il fallait opposer quelque chose de très fort au sentiment d'insécurité croissant qu'ils observaient au Québec.

A mon avis, ce fut une erreur, parce que les assemblées furent des échecs relatifs. Elles n'eurent pas le genre de succès qu'on espérait leurs organisateurs. Ils avaient organisé une assemblée monstre à l'aréna Paul Sauvé, à laquelle devaient assister 10,000 à 15,000 personnes. En fait, il y en eut à peu près 3,000.

Peut-être les chefs politiques eurent-ils aussi l'impression qu'ils ne recevaient pas le genre d'appui qu'ils auraient pu attendre normalement en temps de crise de la part des soi-disant leaders intermédiaires. Ils avaient l'impression que certains journalistes, certaines figures de proue de l'Opposition à l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que certains chefs syndicaux étaient plus ou moins hésitants, ou montraient des signes de complaisance vis-à-vis des criminels.

Il est possible que M. Trudeau ait été débordé par les implications de toutes les histoires qu'il entendait sur le Québec. Je n'ai jamais été d'accord avec ceux qui laissent entendre qu'il y aurait eu de sa part une sorte de comportement délibéré dans le but de se débarrasser de ses adversaires. Je pense qu'il était fermement convaincu que la situation était beaucoup plus grave qu'elle ne l'était réellement.

Quelles sont les leçons à tirer de 1970? Il faut relier les racines de la crise à une situation sociale générale qui favorise l'injustice, l'inégalité, et à une situation politique qui amène les Canadiens français et les Canadiens anglais à vivre dans la même société, avec les tensions qui en résultent.

La crise n'a pas vraiment été résolue de manière durable et satisfaisante. Le malaise, le sentiment d'insécurité, les frustrations qui ont poussé quelques jeunes hommes à commettre ces actes en 1970 n'ont pas été éliminés d'une façon qui pourrait permettre de prédire qu'ils ne se produiront pas de nouveau.

Les événements d'octobre 70 ont certainement aidé à créer un climat plus favorable à quelques mesures susceptibles de favoriser de meilleurs rapports entre francophones et anglophones. Cela a accru l'autorité de Trudeau pendant environ deux ans, et lui a permis de faire démarrer son programme de bilinguisme.

Mais je ne pense pas que ces progrès limités aient dissipé le malaise fondamental qui est encore ressenti par une importante proportion de Canadiens français au Québec. Tant et aussi longtemps que le mouvement pour l'indépendance du Québec n'aura pas reculé ou qu'il n'aura pas réussi, le malaise persistera.

## POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.



MAURICE GOULET

526-6655



JOSAPHAT GOULET

OUVERT LE DIMANCHE 3130 est Sherbrooke



**LAJEUNESSE:** 5 x 2 1/2, meubles, 2 locaux loués pour entreposage, propriété très propre. Zone commerciale. Revenu \$11,340. Comptant: \$10,000. Faire offre. Exclutif. Mayer: 526-6655 (H-6479).



Triplex, rue Marquette, près de Mont-Royal, grands logements, 2 x 8 pièces, 1 x 7 1/2 pièces, rénové, électrique, 220, fenêtres aluminium. Revenu annuel: \$4,600. Exclutif. Fortier: 666-7376 ou 526-6655 (H-6510).



**AUTEUIL:** Magnifique bungalow style Espagnol complètement détaché. Sous-sol fini avec foyer et bar, un foyer au rez-de-chaussée. Tapis inclus. Grand terrain paysager avec terrasse comprenant foyer, lavabo, électricité. Gauthier: 526-6655 (H-6537).



**FABREVILLE:** Magnifique bungalow, style unique, 9 1/2 pièces, 4 chambres à coucher. Décoration professionnelle. Tapis mur à mur. Lampes Tiffany. Four encastré. Foyer. Salon et hal murs de pierre. Entrée ardoise. Sous-sol fini, grande salle de séjour. Garage 2 voitures. Beau terrain paysager d'arbres matures fruitiers et décoratifs. Patio 20' x 20' ciment. Clôture. Situé près écoles, magasins, rue tranquille et seulement à quelques minutes Montréal. Une visite vous enchantera. C. Goupil: 666-8304 ou 526-6655

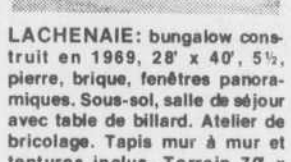
POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655



**LACHENAIE:** bungalow construit en 1969, 28' x 40', 5 1/2 pièces, brique, fenêtres panoramiques. Sous-sol, salle de séjour avec table de billard. Atelier de bricolage. Tapis mur à mur et tentures inclus. Terrain 70' x 135' paysager et clôturé. Patio et foyer, piscine, garage, allée asphaltée. Propriété impeccable et très bien située. Taxes minimales. Une visite s'impose. Goupil: 526-6655 ou 666-8304 (H-6484).



**MOTEL:** 14 unités, restaurant, bar-salon, bon chiffre d'affaires, stationnement 100 autos. Comptant: \$50,000. Cousineau: 526-6655 (H-6422).



**ROSEMONT:** triplex attaché en brique, construction de 20 ans. Grand terrain devant avec haie. Grand jardin à l'arrière. Sous-sol 9 pieds non-fini. Gauthier: 526-6655 (H-6540).



**ROSEMONT:** triplex attaché en brique, construction de 20 ans. Grand terrain devant avec haie. Grand jardin à l'arrière. Sous-sol 9 pieds non-fini. Gauthier: 526-6655 (H-6540).



**CARTIERVILLE:** bungalow en pierre et brique plus garage. Très bien situé, près parc et terrain de badminton. Coin enchanteur. Idéal pour professionnel. Terrain 52' x 101' avec plusieurs arbres adultes. Entrée de garage pavée. Chambre de bain rénovée. Antenne de T.V. piscine hors-terre. Clôture Frost. Tout ceci pour \$20,000 comptant. Faire offre. Gauthier: 526-6655 (H-6690).

**MAURICE GOULET 526-6613-259-4276**

## IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR. LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FERIE. SYSTEME DE VENTE GARANTIE FINANCEMENT JUSQU'A 90% ESTIMATION GRATUITE

## Hochelaga-Maisonneuve rouvrira le 6 octobre

Selon un porte-parole du ministère des Affaires sociales, le Centre d'accueil Hochelaga-Maisonneuve rouvrira ses portes le 6 octobre prochain, après certains travaux de réfection, et on espère d'ici là avoir trouvé un remplaçant au directeur général démissionnaire, M. Gilles Sauvé.

On avait appris, la semaine dernière, que ce Centre d'accueil nouvelle formule avait fermé temporairement ses portes à la suite de longs débats entre le personnel éducateur, d'une part, et le directeur général et le Conseil d'administration, d'autre part.

Malgré la présence d'une équipe de médiation du ministère sur place au début de septembre, aucun règlement n'a pu intervenir et le Conseil d'administration décidait de licencier le directeur de la vie de groupe, M. Normand Henri, et de mettre à pied "temporairement" les six éducateurs employés au Centre. Le directeur général remettait sa démission quelques jours plus tard, le 14 septembre, et les 13 garçons qui étaient alors dans l'institution étaient renvoyés dans leurs familles.

Le ministère a également fait savoir que le licenciement du directeur de vie de groupe serait maintenu. Les éducateurs ayant averti le ministre, M. Claude Forget, qu'ils étaient solidaires de M. Henri dans ce conflit et qu'ils démissionneraient en bloc si on refusait de le reengager, on ne sait si le Conseil d'administration réussira à remplacer l'ensemble du personnel de rééducation pour le début d'octobre.

Au cours d'une conversation avec Le DEVOIR, le directeur démissionnaire, M. Sauvé, a affirmé que son départ était définitif mais qu'il espérait que le Centre d'accueil Hochelaga-Maisonneuve survive à ces difficultés.

Il a cependant déploré n'avoir pas eu accès au rapport que les éducateurs ont déposé auprès du comité de médiation du ministère, dans lequel ils lui imputaient une forte partie des problèmes. "Un accusé a habi-

tuellement le droit de voir l'acte d'accusation", a-t-il commenté.

Les éducateurs se plaignent pour leur part de n'avoir pu prendre connaissance du rapport de médiation, dont seuls le MAS et le Conseil d'administration du Centre ont copie et qui, selon eux, leur donnerait raison et ne justifierait pas le congédiement de M. Henri.

De nombreux experts en rééducation, tout au long de ce conflit, se sont dits convaincus de la qualité de la formule de travail expérimentée à Hochelaga-Maisonneuve. Percue comme une solution de rechange aux problèmes que posent les grands centres d'accueil, tels Berthelet et Notre-Dame-de-Laval, cette formule préconise le maintien de l'adolescent dans son milieu de vie et dans son quartier d'origine, de même qu'un travail étroit avec sa famille.

## Sauver le Pied-du-courant

La décision du ministère des Transports de démolir l'édifice Au-pied-du-courant pour les besoins de l'autoroute est-ouest doit être revue pour sauver cet édifice.

C'est ce que souhaite le groupe "Sauvons Montréal" qui, dans un communiqué, demande au gouvernement québécois de prendre les mesures appropriées pour conserver l'édifice qui abrite l'ancienne prison des patriotes.

Les mesures proposées sont soit un tunnel pour faire passer l'autoroute, soit encore le déplacement de l'édifice lui-même. "Sauvons Montréal" exhorte par ailleurs Montréal à user de ses pouvoirs pour obtenir un changement de décision du gouvernement. On exhorte également les Montréalais à écrire au ministre des Affaires culturelles afin de l'inciter à se préoccuper du sort de l'ancienne prison.

## COLLOQUE

Suite de la page 8

et les groupes de pression face au conflit du Moyen-Orient".

M. Alfred Hero, de Harvard, en a profité pour attirer l'attention du public sur les limites de la ligne pro-israélienne des Américains, soulignant que les compagnies pétrolières et notamment l'Institut new-yorkais sur le Moyen-Orient, ne partageaient pas cette position. M. Roger Paret, conseiller du délégué général à l'information en France, a souligné la continuité de la position française depuis 1967 et M. Jean-Claude Leclerc, du DEVOIR, ainsi que M. John Sigler, de Carleton, ont montré les différences entre les opinions publiques francophone et anglophone du Canada.

Le colloque s'est aussi assuré la participation de M. Pierre Hassner, de la Fondation nationale des sciences politiques, de Mme Josette Ala, du Nouvel Observateur, de M. D'Iberville Fortier, sous-secrétaire d'état adjoint aux Affaires étrangères, de M. Pierre Duchateau, de la Communauté économique européenne et de plusieurs autres personnalités.

L'originalité du débat, a souligné M. Albert Legault, directeur du Centre québécois de relations internationales, tenait

surtout au caractère raisonnable des échanges.

Ce 7e congrès, organisé par le Centre québécois de relations internationales, en collaboration avec le World Peace Foundation de Boston, le Centre d'études de politique étrangère de Paris et l'Institut canadien des affaires internationales de Toronto, s'est déroulé cette année encore, dans le cadre des accords franco-québécois.

Le Centre québécois, a commenté M. Albert Legault, n'est pas seulement une importante maison d'édition mais est aussi un initiateur de plusieurs projets de recherche en relations internationales.

"Ce congrès, a-t-il déclaré dans son discours d'ouverture, veut d'abord et avant tout, sensibiliser le public québécois aux grandes questions de relations internationales."

Au cours des années précédentes la Chine, l'Amérique latine, les Etats-Unis, l'Afrique, l'Europe et les Etats socialistes avaient retenu l'attention des organisateurs du congrès. L'an prochain, cette initiative sera reprise et déjà quelques thèmes ont été proposés, dont la Méditerranée, la prolifération des armes, mais aucune décision n'a encore été prise.

## LE PERMANENT. DEPUIS 1855, TOUJOURS LÀ POUR VOUS AIDER À Y ARRIVER.

La vie est souvent une course d'obstacles. Et les surmonter prend parfois de l'argent. Au Permanent, nous vous aiderons. Que ce soit par le biais d'un compte de chèques ou d'épargne, d'un prêt personnel, de placements à terme, d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou d'épargne-logement, d'hypothèques, de conseils pour l'achat ou la vente d'une maison ou de tout autre programme financier, nous vous aiderons. Question d'argent? Point n'est besoin d'aller ailleurs.



le Permanent

La compagnie de fiducie Canada Permanent



## Le processus d'accession à l'indépendance doit démarrer dès la prise du pouvoir (M. Léger)

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois devra déclencher le processus d'accession à l'indépendance dès qu'il prendra le pouvoir, et selon les modalités prévues dans son programme.

C'est ce qu'a soutenu dans une entrevue le whip de ce parti, le député de Lafontaine, M. Marcel Léger.

M. Léger s'est même engagé à démissionner du Parti québécois si, une fois au pouvoir, ce parti n'applique pas intégralement les clauses de son programme qui stipulent qu'on doit commencer à négocier avec Ottawa l'indépendance du Québec.

Quelques autres dirigeants péquistes, dont MM. Claude Morin, René Lévesque et Jacques-Yvan Morin, avaient indiqué, la semaine dernière, que le PQ devait mettre l'accent sur l'urgence de remplacer l'actuel gouvernement Bourassa.

M. Léger, qui estime représenter l'opinion de la majorité des six députés péquistes de l'Assemblée nationale, a expliqué que c'est en propagant l'idée de l'indépendance pour les Québécois que le PQ s'est fait connaître.

Le député de Lafontaine a rappelé qu'il est lui-même un partisan de l'indépendance depuis le début des années 50, alors qu'il militait dans les rangs de l'Alliance laïque. Il a ensuite milité dans de nombreux autres mouvements nationalistes avant de se joindre au Parti québécois en 1968, et d'être élu comme indépendantiste à l'Assemblée nationale en 1970.

A mesure que grandit le mécontentement contre le gouvernement Bourassa, les possibilités que le Parti québécois prenne le pouvoir augmentent, estime M. Léger. Aussi, le PQ vient de mettre sur pied un comité d'organisation électorale susceptible de favoriser la prise du pouvoir dès le prochain scrutin général.

M. Léger, qui a toujours été considéré comme le spécialiste de l'organisation chez les péquistes, a indiqué que l'originalité de ce comité serait sa "direction collégiale".

Le comité sera en effet dirigé par six membres, dont trois seront des députés de l'Assemblée nationale, et trois des membres de l'exécutif national. Un permanent assurera la liaison entre les deux groupes.

Pour les fins de ce comité, le Québec a été divisé en six régions: Montréal, la banlieue montréalaise, Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Ouest du Québec (Outaouais/Abitibi) l'Est du Québec (Côte nord-Gaspésie) et le Centre du Québec (Mauricie-Estrie).

Selon M. Léger, une direction collégiale au sein d'une organisation politique évite que les destinées d'un parti reposent entre les mains d'organiseurs "style Paul Desrochers", qui contrôlent tout au sein de la formation. Les détails complets de cet organigramme électoral seront dévoilés subséquemment au cours d'une conférence de presse.

M. Léger affirme avoir maintenant acquis la certitude que les électeurs sont majoritairement contre le gouvernement Bourassa depuis quelque temps.

Plusieurs événements ont contribué à ce revirement, selon le député de Lafontaine: le scandale de la viande avariée, la corruption, l'inflation, les enquêtes Cliche et Dutil, le bill 22.

"Il y a aussi le fait que le gouvernement Bourassa rend ou abandonne le Québec morceau par morceau, comme c'est le cas à Mirabel, dans les parcs fédéraux et sur la Côte-Nord avec l'ITT", a dit M. Léger.

Le député péquiste estime inconcevable que lors de la dernière campagne électorale, les Libéraux dénonçaient "la piastre à Lévesque qui ne vaudrait que \$0.65" alors que maintenant, à cause de l'inflation et de la hausse du coût de la vie, "la piastre à Bourassa ne vaut plus que \$0.60".

"Il faut cristalliser autour du Parti québécois le mécontentement ainsi engendré par Bourassa", selon M. Léger.

Enfin, tout en se préparant à un scrutin général, le Parti québécois prépare activement sa stratégie advenant la tenue d'élections partielles dans certains comtés.

On ne perd pas de l'oeil le comté de Saint-Henri, dont le député est M. Gérard Shanks. Celui-ci a été élu sous l'étiquette libérale, mais il a été suspendu du parti depuis que présent contre lui des accusations d'abus de confiance et de trafic d'influences.

Le député de Saint-Henri répond actuellement de ces accusations devant les tribunaux.

## La CEQ dépose ses dernières demandes et part les vendre à toute la province

par Lise Bissonnette

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) déposera cet après-midi ses revendications salariales pour la prochaine convention collective dans le secteur de l'enseignement, au cours d'une réunion avec le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent.

D'ores et déjà, on sait que l'augmentation que réclame la CEQ est d'environ 35%. Mais le président de la Centrale se réserve le soin de l'expliquer plus longuement en fin d'après-midi, au cours d'une conférence de presse qui aura lieu à Québec.

Les revendications salariales étaient les dernières inconnues des demandes de la CEQ qui a commencé à déposer des parties de son projet de convention dès le mois d'avril dernier. Tout en bouclant la boucle auprès du gouvernement, la Centrale entend stratégiquement une vaste opération de sensibilisation du monde de l'éducation à ses demandes.

Elle lançait son offensive samedi, à Montréal, en convoquant à une table-ronde "d'informations et d'échanges" les représentants d'une dizaine d'organismes nationaux oeuvrant dans le domaine scolaire. La plupart d'entre eux se sont rendus à l'invitation: le Conseil supérieur de l'Éducation, la Fédération des principaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec, l'Association des cadres scolaires du Québec, le Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle, l'Institut canadien d'éducation des adultes, la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec, le Conseil pédagogique interdisciplinaire.

La Centrale entend également rencontrer bientôt la Fédération provinciale des comités de parents et l'Association nationale des étudiants du Québec qui tenaient toutes deux des réunions en fin de semaine. Et elle lancera sur la route une bonne partie de son équipe au cours du mois d'octobre pour tenir des tables-rondes du même ordre dans six capitales régionales, du nord au sud, de l'est à l'ouest du Québec.

Même si les participants à la réunion de samedi n'ont fait aucune déclaration pouvant les lier de près ou de loin à la cause de la CEQ, la stratégie peut certes porter des fruits. Nombre d'entre eux ont commandé par centaines les feuillets d'explication des revendications que la Centrale veut diffuser massivement, prévoyant un tirage d'environ 500.000 exemplaires.

Les cartes y sont mises sur table. Au plan salarial, les 35% d'augmentation se décomposent aux postes suivants: 23.5% de rattrapage pour tous comme compensation pour la perte du pouvoir d'achat depuis le décret de 1972, 5% au titre de la participation à "l'enrichissement collectif", une formule d'indexation trimestrielle à partir de juillet 1975, et des

corrections aux structures d'échelles que la CEQ dit incohérentes pour les diverses fonctions du secteur public et parapublic.

Tous les montants réclamés devront être intégrés aux échelles de salaire et non remis sous forme de montant forfaitaire, exige la CEQ. Rappelons que Le DEVOIR révélait samedi que l'Université McGill, qui participe de la politique salariale gouvernementale dans ses négociations avec ses employés, vient tout juste d'accéder à cette demande dans le cas de ses employés non-syndiqués et s'apprête vraisemblablement à le faire pour les syndiqués.

La célèbre revendication du Front commun de 1972, "un salaire minimum de \$100 par semaine" est désormais indexée à \$165. Il s'agit d'un "minimum décent" selon la Centrale, qui s'appuie, sur des études canadiennes à propos du seuil de la pauvreté.

Autre cheval de bataille, qui fut à l'origine d'une majeure partie des accrochages scolaires des dernières rentrées: la sécurité d'emploi. La CEQ veut que disparaissent à tout jamais la notion d'un enseignant "non légalement qualifié"; si on engage un enseignant, dit-elle, c'est qu'on le croit qualifié. Elle réclame la permanence pour tout enseignant, à l'exception des remplaçants, et la sécurité d'emploi dans les limites du territoire d'une commission scolaire régionale.

Et alors que le ministère cherche des formules de remplacement pour le fameux "ratio maître-élèves", comme l'avait déjà affirmé M. François Cloutier l'année dernière, la CEQ propose sa solution. Le nombre d'enseignants dévolus à une commission scolaire, selon elle, devrait être basé sur une tâche hebdomadaire maximum (900 minutes d'enseignement, et le temps nécessaire aux travaux connexes), et un maximum d'élèves par classe, à être fixé selon le niveau ou le secteur où est affecté l'enseignant.

Enfin le dossier original de la "condition féminine" sera traité spécifiquement au cours de la prochaine négociation. La Centrale propose une refonte complète des clauses entourant les congés de ma-

### M. Dagenais procureur en chef de la CECO

Me Jacques Dagenais, ancien procureur de la police de la CUM, conseiller juridique de cet organisme et finalement adjoint au chef du contentieux de la Commission d'enquête sur le crime organisé, deviendra procureur en chef de la CECO à compter du 15 décembre prochain.

Me Dagenais remplacera Me Réjean Paul qui retourne au service du procureur-général d'Ottawa au titre de substitut pour le district judiciaire de Montréal.

ternité, qui forcent jusqu'à maintenant les enseignantes et leurs conjoints à planifier les naissances selon des astuces logistiques implacables.

Elle revendique aussi l'abolition des clauses discriminatoires dans les régimes de retraite et d'assurances, des services de garderie, et au total "un véritable droit au travail pour les femmes, sans aucune forme de discrimination".

S'il est un terrain sur lequel la CEQ avoue "n'être pas parfaite", c'est d'ailleurs celui-là. L'accent mis sur ce dossier résulte des efforts acharnés du "comité Laure-Gaudraul" qui a animé sans relâche les rangs des enseignants au cours des dernières années. La CEQ est composée de deux tiers d'enseignantes, et à l'élémentaire, elles sont 92% du corps enseignant.

Mais les hiérarchies ont la vie dure, et on retrouve de moins en moins de femmes au fur et à mesure que s'élèvent les niveaux d'éducation, et aux postes de direction. C'est même un permanent masculin qui a expliqué tant bien que mal samedi les principales revendications des

femmes...

Selon le président de la Centrale, M. Yvon Charbonneau, la partie patronale retarde sciemment le début des négociations. "Ils n'ont déposé aucune contre-proposition sur les questions "chaudes", déclarait-il samedi, même si nous les harcelons littéralement pour entreprendre les négociations depuis le début d'août".

A son avis, c'est la Québec Association of Protestant School Boards qui met du bois dans les roues des pourparlers, en refusant de s'associer à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, à une même table.

Les enseignants de la CEQ et les enseignants protestants affiliés à la Provincial Association of Protestant Teachers ont en effet décidé de négocier en cartel à une même table au niveau provincial, face aux commissions scolaires et au gouvernement.

"La QAPSB refuse ce cartel même si la loi-cadre des négociations l'autorise, commente M. Charbonneau, et le gouvernement semble incapable de les forcer à s'y astreindre."

Journées universitaires de la pensée chrétienne

## Le bonheur menacé

Université de Montréal

Immeuble principal

salle Z-110

15-17 octobre 1975

(20h 15)

Mercredi 15 octobre:

La nouvelle société et le bonheur de l'homme.

Hubert Guindon, sociologue, Université Concordia.

Pierre Dansereau, écologiste, Université du Québec à Montréal.

Jeudi 16 octobre:

Propositions chrétiennes sur le bonheur.

Jean-François Six, théologien, Institut catholique de Paris.

Commentaires: Julien Harvey et Eric Volant, faculté de théologie U. de M.

Vendredi 17 octobre:

Être heureux.

Lorsque tout change, Hélène Pelletier-Baillargeon, journaliste.

Si les autres ne le sont pas, Pierre Goldberger, pasteur.

Et les béatitudes évangéliques, André Myre, exégète, U. de M.

Inscription:

\$5.00 par personne \$2.50 par étudiant

Inscription à une soirée: \$2.00 par personne \$1.00 par étudiant

L'inscription se fait par téléphone: 343-6394, ou avant chaque conférence.

## Bombe chez un gardien de prison

Un gardien du pénitencier fédéral de Sainte-Anne-des-Plaines a été l'objet d'un attentat à la bombe, hier, à Sainte-Thérèse.

Il s'agit de M. Bertrand Robichaud dont la maison a été piégée vers 1h30 hier matin.

L'engin n'a heureusement blessé personne, mais les dégâts à la maison de M. Robichaud seraient d'environ \$5,000, selon la police municipale de Sainte-Thérèse.

Des enquêteurs de la Sûreté du Québec ont été dépêchés sur les lieux aux fins d'ouvrir une enquête en collaboration avec la police municipale.

Pour le moment on ignore l'identité des auteurs de cet attentat de même que les motifs de leur geste.

## aujourd'hui

A 11 h, conférence du Dr Jacques Barbizet, professeur à l'Université de Paris, à l'auditorium de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, 110 avenue des Pins.

A 12h 30, déjeuner-causerie du Canadian Club de Montréal à l'hôtel Windsor, conférencier: Marv Levy, instructeur des Alouettes.

A 19h 30, réunion de The Protestant School Board of Greater Montréal, au 6000, avenue Fielding.

A 20h, ouverture de l'exposition d'art Le projet de loisirs 80 Inc., au 1926, rue Plessis.

A 20 h, conférence du Dr Mees devant les membres de la Société anthropologique, au 3415, rue Simpson; sujet: La nutrition révélée.

A 20h 30, démonstration d'arrangement floral par Meikof Kasuya, au Théâtre Centaure, 453, rue Saint-François-Xavier.

A 21 h, assemblée générale de l'Association des femmes diplômées des universités (Montréal), au 3456 avenue du Parc.

Cliniques de la Croix-Rouge: à l'École Saint-Jean de Font-Viau, 200 boul. de la Concorde, de 14 h à 21h; à l'École des infirmières Madeleine-T. Cournoyer, à Sorel, de 13 à 21 h.

## Daniel Rodier, Boursier. Se destine à la biologie marine. Réussira-t-il?

### Mais oui!

Daniel est un étudiant brillant et son désir de connaître est sans limite. Cependant, Daniel est loin d'être un ermite. Il aime bien prendre du bon temps.

Une des choses que Daniel a apprises à l'université, c'est de bien profiter de ce bon temps. S'il boit de la bière, du vin ou des boissons fortes, il ne dépasse pas la mesure.

Dans un an ou deux, Daniel fera carrière dans le domaine qui le fascine depuis toujours. Il ne risquerait pour rien au monde de rater cette occasion.

Oui, Daniel réussira.



### Oh! Non.

Daniel est un étudiant brillant. Son désir de connaître est sans limite. Cependant, Daniel est loin d'être un ermite. Il aime bien prendre du bon temps.

Et c'est là le problème. Non pas que Daniel ait l'intention de boire à l'excès. Mais quand il se met à boire, il perd de vue ses limites et il est déjà trop tard.

Il serait sage que Daniel consulte un médecin, mais il prétend ne traverser qu'une mauvaise passe. Son travail n'en a pas encore souffert. Mais si Daniel ne se reprend pas, son travail ne tardera pas à en subir les conséquences.

Oh! non, Daniel ne réussira pas.

Seagram Distillateurs depuis 1857

# éditorial

## Qu'advient-il de M. Choquette?

Faisant pratiquement oublier un autre souci plus urgent — c'est-à-dire l'accueil que les mécaniciens de la CTCUM réservaient hier soir à la loi d'exception adoptée samedi matin — la démission spectaculaire de M. Jérôme Choquette comme ministre de l'Éducation a continué en fin de semaine d'alimenter les conversations.

De manière très générale, on admire la conviction et le courage du ministre démissionnaire, même quand l'on s'interroge sur l'opportunité de son geste. On est si peu habitué en politique aux gestes directs et drus qu'on ne peut retenir un sentiment d'admiration devant une décision aussi entière, aussi irrévocable que celle qui a pris tout le Québec par surprise vendredi.

A court terme, cependant, il ne semble pas que le geste de M. Choquette soit destiné à ébranler la position du gouvernement sur la Loi 22. Pour l'avenir éloigné, M. Bourassa, selon son habitude, n'exclut rien. Dans l'immédiat, il n'entend toutefois pas bouger et l'on croit comprendre qu'il sait pouvoir compter sur l'appui pratiquement entier de ses ministres et de ses députés. Plus vigoureux et mieux préparé que de coutume, le premier ministre est allé en fin de semaine au-devant de ses critiques. Non seulement ne leur a-t-il pas cédé de terrain, mais il a réussi à faire paraître sa propre position plus vraisemblable. Comme M. Choquette préférerait demeurer silencieux, M. Bourassa a évidemment gagné des points auprès des milliers de citoyens qui l'ont écouté.

Pour que le geste de M. Choquette infléchisse la ligne gouvernementale, il faudrait que tous les critiques de la Loi 22, tant à l'intérieur du gouvernement qu'à l'extérieur, se rallient rapidement derrière la solution préconisée par le ministre démissionnaire. Or, cela paraissait hautement improbable hier.

Chacun, dans cette affaire extrêmement délicate, demeurait surtout conscient de ses propres intérêts individuels ou collectifs et attaché en conséquence à sa propre position. Chez les membres du parti ministériel, on conservait un silence prudent indiquant que l'on préfère continuer à chercher un besoin une amélioration de la loi actuelle par une action conduite à l'intérieur. Les anglophones et les Néo-Québécois qui refusent la Loi 22 étaient encore moins enclins à se rallier à la formule Choquette: le Star de samedi allait jusqu'à écrire qu'elle est encore plus rigide que la loi actuelle. Quant aux nationalistes d'obédience souverainiste, ils étaient plus intéressés à s'annexer M. Choquette qu'à discerner lucidement les éléments qui distinguent la position de celui-ci de la leur.

Cette division fait parfaitement l'affaire du premier ministre: il a déjà commencé à s'en servir habilement pour conclure qu'en réalité, le différend entre M. Choquette et lui-même se situe plutôt au niveau des modalités qu'à celui des principes et des objectifs fondamentaux. La solution de M. Choquette, au lieu d'unir les adversaires du gouvernement, devient ainsi une arme de réserve que le gouverne-

ment pourra conserver dans son propre arsenal. Avant d'y recourir, il aura tout le temps voulu pour faire d'abord l'essai de la Loi 22 dans sa version présente.

Quant à M. Choquette, on ne le voit guère passant au PQ au nom du désaccord qui l'oppose au gouvernement. Si la solution qu'il propose est présentement inacceptable au gouvernement, elle n'a pas davantage de parenté véritable avec celle que met de l'avant le PQ. Celui-ci préconise un contingentement rigide des effectifs scolaires du secteur anglophone; or, M. Choquette vient de dire la répugnance qu'il éprouve a posteriori pour le concept même de contingentement. Le PQ préconise aussi l'inscription obligatoire de tous les enfants d'immigrants à l'école française: c'est une autre forme de discrimination à laquelle s'oppose M. Choquette.

Une condition qui le mette vite au point une solution acceptable au problème de Saint-Léonard, qui demeure toujours en suspens, le gouvernement n'a donc pas trop à s'inquiéter des répercussions de la démission de M. Choquette en ce qui touche la Loi 22. Il sera sauvé par l'individualisme de ses critiques de l'obligation où il aurait pu se trouver d'avoir à accoucher d'un texte législatif plus limpide et plus franc, du moins dans l'avenir immédiat. Et rien ne dit qu'à long terme, il ne sera pas heureux, l'autre formule ayant plus ou moins échoué, de s'approprier celle de M. Choquette.

M. Choquette a fondé sa démission uniquement sur les difficultés d'application insurmontables de la Loi 22. S'il ne s'était agi que de cette question, M. Choquette aurait toutefois dû se borner à quitter le cabinet: il n'était pas nécessaire qu'il se sépare aussi pour cette seule raison d'un parti auquel il a identifié toute sa vie adulte.

Pourquoi M. Choquette a-t-il aussi décidé de se séparer du Parti libéral du Québec et de siéger comme indépendant? Quelles implications de choix peut-il avoir pour son propre avenir et pour l'évolution de la conjoncture politique au Québec?

Sur les motifs qui ont incité M. Choquette à aller aussi loin, sa lettre de démission contient, par voie d'implication, de précieuses indications, ainsi que l'a judicieusement noté Dominique Clift dans le Star de samedi. M. Choquette profite de la situation créée par la Loi 22 pour affirmer son attachement pour les lois claires et franches, pour les orientations nettes, pour les textes légaux qui font le moins de place possible à l'arbitraire. Oubliions un instant la Loi 22: n'est-ce pas une critique fondamentale du style même de gouvernement de M. Bourassa qui est impliquée dans ces passages?

Devant le geste de M. Choquette, on a tout de suite pensé qu'il pourrait s'être produit un affrontement violent entre le ministre démissionnaire et son chef au sujet des affaires dont M. Choquette eut longtemps la responsabilité à titre de ministre de la Justice. Les esprits friands de ce genre d'explication sont nombreux, dans toutes les sphères de la société et à tous les échelons de responsabilité.

Ne serait-il pas arrivé, au cours des jours qui précéderont la démission, quelque chose qui eût rappelé au souvenir de l'ancien ministre de la Justice des histoires embarrassantes pour le gouvernement, dont il se nourrissait naguère au contact des bobines de la police? N'aurait-il pas décidé d'en finir avec un gouvernement dont il ne pouvait plus tolérer les tergiversations dans la lutte contre le crime organisé?

Il incombera à M. Choquette de faire le plus tôt possible la lumière sur ses véritables motifs, qui ne peuvent pas logiquement se limiter aux difficultés d'application de la Loi 22.

Mais en attendant ces explications de M. Choquette, il n'est pas interdit de chercher à comprendre sa décision à la lumière de la conjoncture politique actuelle.

La bipolarisation récente des forces politiques au Québec a créé un vacuum très grand dans de nombreux milieux. Ce vacuum n'a fait que grandir avec le désenchantement assez répandu que l'on observe à l'endroit du gouvernement Bourassa. Conscient de l'image de force, d'intégrité, de service inconditionnel du bien public qui s'attache à son nom dans l'esprit de ses concitoyens, M. Choquette aurait-il voulu se rendre disponible pour le cas où la sensation de vide éprouvée par plusieurs n'attendrait que la manifestation d'un homme fort pour s'exprimer?

On croit savoir que M. Choquette était passablement isolé au sein du cabinet libéral, et aussi du caucus de son ancien parti. Aussi ne faut-il guère s'attendre à ce que d'autres libéraux le suivent. Le silence observé en fin de semaine par ses anciens collègues est révélateur à ce sujet. On le respectait et le craignait dans le parti, mais on le redoutait tout autant.

Dans le grand public, par contre, M. Choquette était considéré à juste titre comme l'une des cautions morales les plus sûres d'un gouvernement qui ne brille pas toujours au chapitre de l'éthique. En serait-il venu à la conclusion qu'une nouvelle forme de regroupement est devenue nécessaire au Québec et qu'il pourrait lui-même être plus utile à ce niveau?

Le laconisme de M. Choquette laisse supposer qu'il veut probablement mesurer les réactions et les attentes du milieu avant de tirer toute conclusion quant à son propre avenir politique. On note cependant avec intérêt que le ministre démissionnaire n'a fait état d'aucun motif d'ordre personnel pouvant laisser croire qu'il envisage de retourner très bientôt à la vie privée. Sa lettre de démission laisse au contraire entrevoir qu'il entend demeurer dans la politique active mais qu'il a voulu s'assurer pour les semaines à venir d'une liberté totale.

Cette disposition de continuer de servir au plan politique réjouira des milliers de citoyens. Nombreux sont en effet ceux, parmi les concitoyens de M. Choquette, qui estiment qu'il n'a pas dit son dernier mot en politique et qui attendent encore de lui une contribution à son hôte de connaître la forme qu'elle revêtira à l'avenir et surtout l'enseignement à laquelle elle logera.

Claude RYAN

### Le mot du silencieux

## Un mot pour un autre

par ALBERT BRIE

On nous dit que nous sommes extrêmement attachés à notre langue. C'est probablement ce qui explique que nous sommes fort empêtrés dans ses liens.

On a trop loué la clarté de la langue française. A notre époque, alors que chacune des innombrables spécialités a son vocabulaire nébuleux, le français cède le pas à l'anglais, langue de l'à-peu-près.

Les Canadiens français se lancent dans de grandes croisades par devoir. C'est par devoir, par exemple, que nous défendons notre langue, comme faisaient nos mères pour avoir des enfants.

Depuis deux siècles, nous nous défendons contre les assauts sur la langue. Elle vit dans un perpétuel état d'assiégé. Québec devrait songer à instituer pour le français un ministère de la Défense nationale.

On entend souvent dire, et sans jactance: "X est un parfait bilingue." Jamais on n'ose dire, peut-être prétentieux: "Y est un parfait unilingue."

Le petit Québécois français apprend l'anglais dans la rue; le petit Québécois anglophone apprend le français à l'école. Pour le premier, c'est un jeu; pour le second, un pensum.

Le Canadien français qui apprend l'anglais passe pour une personne pratique; le Canadien anglais qui étudie le français est considéré comme un esprit idéaliste.

Quand le français deviendra une langue payante, les Anglais l'apprendront, et les Français, espérons-le, le réapprendront.

L'anglais est un facteur de promotion économique; le français de promotion académique.

On ne peut pas dire que les Franco-Québécois sont sur le point d'être assimilés; tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'ils

sont fréquemment inséminés.

On se plaît à dire que le français est une langue de culture, tandis que l'anglais serait la langue des affaires, des affaires culturelles aussi.

Quand un Canadien anglais ne sait pas parler français à son interlocuteur, il s'en excuse. D'autre part, quand un Canadien français n'arrive pas à s'exprimer en anglais devant l'autre, il s'en accuse. Le premier avoue une petite lacune; le second confesse un péché mortel.

Il ne faut pas se leurrer, l'anglais est aussi difficile à apprendre que le français. Seulement, le français est plus facile à dépasser.

Beaucoup de Canadiens anglais, qui sont au Québec depuis fort longtemps, disent qu'ils aimeraient apprendre le français; ils affirment cela avec la même conviction que ceux qui clament qu'ils aimeraient faire un voyage sur la lune. Ils savent fort bien qu'ils mourront avant, dans les deux cas.

Du choc des idées naît la lumière; du choc des langues, les éteignoirs.

Au Québec, un francophone bilingue vaut deux unilingues francophones, mais pas tout à fait un unilingue anglophone.

Si la connaissance des langues est un moyen d'appréhender la réalité du monde, j'en suis sûr à demander si le français n'est pas l'instrument pour en appréhender l'irréalité.

Une particularité du Québec, c'est que la tour de Babel ici n'est pas la confusion des langues, mais la confusion d'une seule: la nôtre.

L'attitude des parlants français au Québec ne me convainc pas que "bien parler, c'est se respecter"; je vois trop de gens qui s'empêchent de bien parler par respect humain.

## lettres au DEVOIR

### Baldwin-Cartier encore en tête...

Décidément, il y a des gens qui ne peuvent passer inaperçus dans les endroits où ils apparaissent. L'association des Commissions Scolaires de la région de Montréal se réunissait en congrès les 19-20-21 septembre derniers à l'hôtel Gray Rocks à St-Jovite.

Cent dix délégués sur le nombre total de cent vingt-trois s'y étaient donc rendus pour la réunion annuelle. Les sujets à l'étude étaient très actuels: car on les avait repartis sous un thème à trois dimensions: responsabilité, autorité et efficacité. Chaque commissaire pouvait présenter son opinion à une tribune libre et si la majorité acceptait l'opinion émise, elle devenait une orientation à proposer à la Fédération des commissions scolaires qui tient son congrès en novembre habituellement.

Les ateliers étaient organisés sous forme d'étude de cas: problèmes bien concrets qui surgissent dans les écoles. Pour n'en mentionner que quelques-uns très originaux et bien concrets: — le règlement d'une manifestation contre le transport scolaire et la sécurité — le règlement d'une rencontre avec les parents qui rencontre une école — le règlement d'un court-circuitage de décisions par un membre de la commission scolaire.

Comme on le voit, le comité de recherche et de perfectionnement

des commissaires aura du pain sur la planche pour l'année qui vient. En plus, l'élection du conseil d'administration a amené l'élection de M. Yvon Chériac, du secteur Ile-Bizard, au titre de 2ème vice-président à l'exécutif et de M. Louis Blanchette à titre de conseiller. Il représente le secteur est de Pierrefonds (anciennement, St-Laurent). MM. François Derome et William Murphy de la commission scolaire Baldwin-Cartier aussi étaient les officiers sortant de charge. Il nous faut souligner l'excellent travail accompli par ces deux commissaires au sein de l'association, l'année dernière. M. François Derome était premier vice-président à l'exécutif et a travaillé ardemment au service de recherche depuis trois ans. M. William Murphy était au conseil d'administration depuis deux ans.

Il suffit peut-être de rappeler aussi en lisant ce titre que le président de la commission scolaire Baldwin-Cartier, M. Jacques Monjeau, est aussi président d'un organisme aussi influent que le Conseil scolaire de l'Ile de Montréal.

Fait assez fréquent, les noms des commissaires d'école en difficulté font la une dans les journaux, comme dans l'affaire de St-Léonard. Malheureusement, le travail bien fait, les heures d'ouvrage supplémentaires sont aussi vite

oubliées qu'elles sont accordées. Certains de nos commissaires consacrent des soirées entières à toutes les semaines à une tâche nécessaire mais bien ingrate; la gestion de nos commissions scolaires.

Lorsque nos écoles fonctionnent bien, que les services y sont adéquats, on se dit évidemment de féliciter le personnel, les directeurs et les administrateurs; les commissaires aussi ont leur part de mérite, ce sont eux en dernier ressort qui ont discuté du choix du personnel, approuvé les initiatives, encouragé, critiqué, discuté, et même lancé des idées au nom des parents, ou de la population qu'ils représentent. Le comité d'une école ne devrait pas avoir de plus précieux représentants auprès de la commission que son commissaire.

Le commissaire d'école, du moins ici à Baldwin-Cartier, donne à chaque semaine entre dix et vingt heures de travail en réunions, rencontres, conversations, et ces chiffres sont conservateurs. Un commissaire de Baldwin-Cartier sacrifie même une partie de ses revenus pour s'occuper de la chose scolaire. Il ne faut pas être pessimiste, notre monde serait bien pire qu'il ne l'est s'il n'y avait plus de geste désintéressé. Et il y en a encore...

Guy ALLARD  
Le 24 septembre 1975.

### Pourquoi pas une petite injection de socialisme ?

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada.  
M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec.

J'aimerais féliciter d'abord M. Bourassa d'avoir déclaré ces jours derniers que la grève du transport à la CTCUM est "antisociale". Il faut à un homme d'Etat une grande force d'âme pour réprimander ainsi une union ouvrière toute-puissante. Me permettrait-il de rencherir en affirmant, de mon côté, que toute grève dans un service public, quel qu'il soit, est antisociale; le vocabulaire "services publics" englobant les domaines suivants: santé, éducation, transports, communications, administrations gouvernementales à tous les niveaux, dont, au premier chef, la lutte contre l'incendie et contre le crime.

Celui qui revient à dire qu'il faudrait interdire les grèves dans les services

publics, décision qui exigerait de l'héroïsme chez ceux qui détiennent l'autorité; mais ce n'est pas trop exiger d'eux par les temps qui courent. Heureusement, il est un moyen indirect d'arriver à la même fin et qui consisterait à indexer salaires, pensions et rentes non plus sur le coût de la vie mais sur la productivité, ce qui ne contribuerait pas peu à enrayer l'inflation galopante que l'on ne parvient jamais à rattraper. Les augmentations deviendraient, en quelque sorte, statutaires, étant obtenues sans grève, sans délais, sans violence. Il ne serait même pas nécessaire de "geler" salaires et revenus. On sait que les parties en cause trouvent de faciles accommodements quant aux bénéfices marginaux de tout contrat de travail.

Dans le secteur privé, le droit de grève reste absolu, mais il n'a pas de raison d'être, vu qu'une mesure raisonnable d'intérêt et de co-gestion

élimine le besoin d'y recourir, les ouvriers n'ayant aucun intérêt à faire la grève contre eux-mêmes.

Il ne m'appartient pas de répartir les responsabilités entre Ottawa et Québec; c'est à leur affaire, messieurs, vous qui vous entendez tous les jours si bien. Je crains toutefois que vous ne puissiez faire grand-chose, vu que ce sont les chefs ouvriers qui détiennent le pouvoir au pays, du moins si j'en juge par le Québec. Et puis, vous ne voudriez pas porter atteinte à la liberté des travailleurs; je vous avoue que, pour ma part, je sacrifierais un peu de ma liberté pour voir un peu d'ordre régner dans la société; je voudrais même voir la démocratie prendre une petite tendance socialiste. Enfin, vous ne sauriez oublier qu'il y aura, un jour, des élections...

Jules GILBERT, m.d.  
Montréal, le 25 septembre 1975.

### Des doutes inutiles sur les priorités du PQ

Depuis quelques semaines, les organes d'information ont accordé une large place aux déclarations de M. Pierre Bourgault. Certains piliers du statu quo vont même jusqu'à prédire une inévitable scission du Parti québécois.

Il échappe à ces sagaces observateurs un fait essentiel: le Parti québécois respecte la démocratie et reconnaît le droit à la divergence de vues. Les doutes que nourrit Pierre Bourgault sont aussi ceux d'un certain nombre de militants. C'est la dimension et la personnalité de l'homme qui donnent un tel relief à ses doutes.

Si près du pouvoir, il est normal et sain que naissent ces doutes. La décomposition accélérée du présent gouvernement permet à l'Opposition d'entrevoir l'accession prochaine à la gestion de l'Etat.

Cette perspective conduit à songer à la force électorale représentée par les hésitants et les indécis, face à l'indépendance: ce sont eux qui peuvent faire aboutir ou échouer nos espoirs, surtout si près de leur aboutissement.

Pour des raisons d'approche de l'électorat, que les plus hautes instances du Parti décident de créer un climat de confiance ne signifie pas que l'indépendance ne s'accomplira pas. Face à l'exercice de la démocratie et au militantisme au sein du Parti, un gouvernement péquist — si tant est que pareille tentation puisse lui venir! — ne pourrait

concrétiser l'abandon de l'option qui lui donne sa force, sa colonne vertébrale.

Puisqu'il est nécessaire d'établir des priorités, il est indéniable que constituer le prochain gouvernement doit être la toute première car à quoi servirait de se prêter à une lutte chevaleresque sur le terrain d'un adversaire prêt à tous les coups bas?

Le gouvernement péquiste élu par une population lasse de la corruption et de l'incompétence libérales et décidée à donner sa chance à ce parti sans caisse électorale occulte, sera temps de mettre en application le programme mis au point après années par l'ensemble des militants.

Un Québec souverain est économiquement viable, nous sommes nombreux à le croire et cette certitude est confirmée par un rapport

des conclusions vont dans ce sens et tenu secret par le gouvernement libéral.

Une gestion saine et dynamique des affaires de l'Etat le démontrera hors de tout doute et le référendum pourrait bien n'être alors qu'une formalité.

Plutôt que d'accorder une importance démesurée aux divergences sur le cheminement à suivre jusqu'au pouvoir et aux interrogations déclinantes de l'un des nôtres — amplifiées à dessein par le système en place — nous devons nous serrer les coudes et ouvrir pour que le prochain gouvernement soit le nôtre.

Pour l'exécutif du Parti québécois du comté de Shefford,  
Pierre MARISSAL  
attaché de presse  
Granby, le 25 septembre 1975

## Pour quoi meurt-on en Espagne

par GEORGES VIGNY

Une "répression absurde": l'expression est du Vatican, et elle colle comme une peau à la réalité de l'Espagne franquiste. On pourra se demander dans quelle mesure une répression ne peut être absurde, mais perçue par un vieillard insatiable qui n'en finit pas de mourir, la répression tant sur le front révolutionnaire du FRAP que du front autonomiste basque, est destinée à intimider sinon à neutraliser. Dans un cas comme dans l'autre, force est de reconnaître aujourd'hui que l'objectif est complètement raté. Alors que la vague de colère soulève le Pays basque, une tempête anti-espagnole balaye l'Europe et s'étend aux autres continents, montrant qu'à mesure que le franquisme se déchaine, il se coupe des masses espagnoles et s'isole du reste du monde.

### Un peuple saturé

Ainsi, non seulement les Espagnols n'ont pas peur de ce monument d'injustice qu'est la loi anti-terroriste puissamment rétroactivement de mort et sommairement les accusés, mais ils sont aussi saturés. Le sang a trop coulé pour que se maintienne un anachronisme qui est comme un chancre sur la face de la démocratie, trop de jeunes sont tombés pour une cause juste, pour que la répression fasse encore

peur. Des manifestants ont bravé les matraques et les fusils, et hier encore, en Pays basque, la police a dû faire usage de ses armes pour tenter d'arrêter les manifestants protestant contre l'exécution des cinq militants à l'aube de samedi. Six blessés sont dénombrés, dont une dangereuse terroriste qui menaçait l'existence du franquisme: une vieille femme, peut-être une grand-mère, qui mêlait sa voix cassée au grondement de la colère des jeunes.

La répression en Espagne n'est pas seulement absurde, elle est aussi aveugle: elle ne se rend pas compte qu'avec un dictateur dépassé le peuple n'a plus l'angoisse du changement. Ce changement est imminent, et le seul résultat de cette répression est qu'aujourd'hui l'Espagne est mûre pour refuser un autre demi-siècle de franquisme. En d'autres termes, sur le plan intérieur, Franco disparaît, c'est une province basque en pleine révolution et une Espagne en effervescence que ses successeurs auront à gouverner, une douloureuse Espagne où le sang versé aura rendu impossible toute démocratisation pacifique. Les cinq militants exécutés samedi matin auront fait plus par leur supplice que des années d'obscurantisme institutionnalisés: ils auront prouvé que le franquisme est toujours aussi sanginaire et que quarante ans après la guerre civile, le régime ne peut ni ne veut faire la place à des modifications qui l'élémentaire souci humanitaire aurait nécessitées.

### Justice en entonnoir

Car la tempête qui balaye plusieurs capitales indignées, les rappels d'ambassadeurs — on cherche en vain dans la liste celui du Canada aux côtés de l'Allemagne, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne, du Portugal, de la Suède et de la France — ne sont pas dictés par le souci d'encourager la révolution antifranquisme en Espagne. Ce n'est certainement pas le Vatican qui cherche à encourager la subversion dans le pays de Franco. Mais le commun dénominateur à toutes ces prises de position, depuis Mexico qui réclame une condamnation de Madrid aux Nations unies jusqu'au Souverain pontife, est le souci humanitaire. On regrette que tous ces pays n'aient pas unanimement relevé aussi la mascarade qui a précédé ces exécutions, ce simulacre de justice en entonnoir où la seule issue est une condamnation à mort, ces

procédures aberrantes auxquelles se complait un régime soucieux de mise en scène morbide. Qui cherche-t-on à tromper par ces procès en vertu de la loi dite anti-terroriste où la définition est univoque et la justice à palier unique? Le régime qui a institué cette justice expéditive, lui, sait qu'il triche; les accusés, eux, savent qu'ils sont la pour être condamnés; les Espagnols, eux, savent depuis quarante ans de franquisme et de fausses ouvertures, à quoi sans tenir; le monde extérieur, lui, a une idée précise des visées de l'entourage du vieux caudillo, et quand même, le chapiteau est planté comme pour aller jusqu'au bout du spectacle où des êtres humains sont jetés aux fauves affamés. M. Olof Palme, qualifiant les dirigeants espagnols de "meurtriers diaboliques" a tort: ces meurtriers ne sont que stupides.

### Pour quoi on meurt?

On ne peut que se réjouir devant la lame de fond populaire, dans tous ces pays et dans toutes ces villes où le souci de l'humain signifie encore quelque chose. On ne peut que se réjouir que devant la levée de boucliers, Madrid n'a pas d'autre choix que de rappeler ses ambassadeurs, de s'isoler encore plus, boycottant — on aurait pu prendre ça pour un effort de bienveillance — même la canonisation d'un bienheureux espagnol. Mais pour ceux qui pensent que cette vague d'indignation va peut-être ralentir le processus répressif, on citera le brillant éditorial d'après-crime d'"Arriba", dont une dépêche d'agence citait hier ce passage: "Les protestations étrangères constituent une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de l'Espagne; les hommes exécutés n'étaient pas politiquement motivés selon les concepts politiques de l'Europe: il s'agissait de délinquants hostiles à la société et à une organisation particulière de la société".

On sait maintenant pour quoi des jeunes meurent en Espagne franquiste, on sait maintenant que Madrid se croit libre de tuer tout opposant "à une organisation particulière de la société". Comme le souligne "Ya", "les événements ont prouvé que ceux qui souhaitent une évolution du régime ont été vaincus".

### Un certain silence

Et c'est là qu'intervient un autre aspect révoltant de toute cette criminelle mise en scène: avant d'étudier l'éventualité d'un octroi de clémence, les milieux politiques madriléens au-

### la parole du jour

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?"  
As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abîme?... De quel côté habite la lumière, et les ténébreuses, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

"C'est immoler le fils en présence de son père que d'offrir un sacrifice avec le bien des pauvres" — Ecclésiastique 34,20.

"Sans une femme l'homme gémit et s'en va à la dérive" — Ecclésiastique 36,25.

"Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat" — Marc 2,27.

"Quelques mouches mortes gisent une coupe d'huile parfumée. Inconscience pèse plus qu'honneur et sagesse!" — Qohélet 10,1 (troisième siècle avant JC).

### LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville Labelle. L'opinion de l'Imprimerie Populaire n'est pas à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année, six mois \$25; à l'étranger: \$50 par année, six mois \$28. Édition du samedi: \$15 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$120 par année. Tarif de l'abonnement suivi par le poste de livraison sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistré, numéro 088. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

À l'exemple de Washington, San Francisco et Singapour

Quelques suggestions en vue de réduire la dépendance des Montréalais envers le métro et l'autobus

par ANTHONY ROBILLARD

L'auteur de ce texte est économiste en transport urbain

Au cours des deux derniers mois, le métro et les autobus n'ont fonctionné que la moitié du temps ou à peu près, ce qui a engendré chaos, sautes d'humeur et frustrations. On aurait pu s'attendre à ce que l'expérience nous apprenne à nous débrouiller dans une telle situation. Il n'en est rien; en fait, c'est presque le contraire qui s'est produit. Etant donné le climat qui prévaut dans le domaine des relations de travail, j'en suis personnellement venu à croire que les arrêts de service vont continuer à faire partie de notre mode de vie. Je suggérerais donc que nous apprenions à vivre avec cette situation. Au lieu de simplement "klaxonner", peut-être devrions-nous essayer de planifier la circulation pour que la ville puisse fonctionner sans transport public.

Ce n'est pas possible? Il va sans dire qu'une planification sérieuse est indispensable et qu'une application rigoureuse doit en être faite, mais certaines villes ont déjà montré que ce défi pouvait être relevé.

Il résulte de l'absence de transport public deux problèmes importants. Le premier de ces problèmes est évidemment la difficulté avec laquelle les travailleurs et les gens qui font leurs emplettes peuvent entrer et sortir du centre-ville. Le deuxième problème, c'est l'immobilisation de ceux qui n'ont pas de voiture. Chaque matin, environ 160.000 personnes vont au centre-

ville en voiture, en métro ou en autobus. La semaine vient par transport public, mais malgré tout, un jour de semaine normal, 65.000 personnes viennent travailler au centre-ville en auto dans 45.000 voitures.

La première mesure à prendre consiste évidemment à utiliser ces 45.000 voitures pour transporter autant de personnes que possible. Naturellement, plusieurs individus donnent des "lifts" à leurs voisins et collègues de travail. L'an dernier pendant la grève, le nombre moyen de personnes par voiture a augmenté de façon significative: de 1,4 à presque 2 personnes par voiture. Mais ce n'est tout de même pas très impressionnant si l'on considère que la plupart des voitures peuvent contenir de 4 à 6 adultes. Il y a encore un très grand nombre de voitures qui n'ont pas d'autres passagers que le conducteur. (Avez-vous remarqué qu'il s'agit habituellement des grosses voitures?)

Comment peut-on changer cet état de choses? A l'instar de plusieurs lieux de travail aux Etats-Unis où ce système s'est révélé utile, un point de départ pourrait consister à organiser des "carpools" par lesquels des groupes d'employés qui habitent le même quartier, ou qui habitent du moins sur un trajet compatible, se regroupent pour voyager ensemble continuellement, en partageant les frais.

Il serait sans doute nécessaire d'instituer des mesures incitatives à cette fin car bien qu'un grand nombre de personnes fassent un effort pour faciliter la circulation, d'autres ne collaborent pas et créent des embouteillages. La Communauté urbaine de Montréal pourrait prendre des mesures plus strictes comme celles qui suivent:

- A San Francisco, les voitures qui traversent le Bay Bridge doivent souvent faire la queue au péage. Les voitures qui ont

trois passagers ou plus peuvent cependant utiliser une voie spéciale et attendent ainsi moins longtemps.

- A Singapour, toutes les voitures qui entrent au centre-ville entre 7 heures 30 et 9 heures 30 doivent payer une taxe quotidienne d'environ \$2.00 (ce qui est l'équivalent de \$4.00 ici). Cependant, les voitures qui ont 4 passagers peuvent entrer gratuitement. La vitesse moyenne aux heures de pointe double sur-le-champ lors de l'instauration de cette mesure et il y eut plus de sièges disponibles dans les autobus.
- A Washington, le National Aeronautical and Space Administration (NASA), qui accorde une préférence aux "carpools" dans l'allocation des permis de stationnement, a réussi à atteindre un niveau d'occupation de 3.85 personnes par véhicule.
- En Pologne, on encourage les conducteurs à prendre des gens qui font de l'auto-stop, ceux-ci paient l'équivalent d'un billet d'autobus. Voilà un exemple d'entreprise privée fonctionnant en régime communiste!

Quelques-unes de ces solutions peuvent avoir l'air un peu drastique, mais aux grands maux, les grands remèdes. Notre situation appelle de telles mesures. On pourrait penser par exemple à des voies spéciales sur l'autoroute Bonaventure et le pont Jacques-Cartier, sur Côte-des-Neiges et sur l'avenue du Parc. Pendant quelques jours, des policiers devront donner des billets à tous ceux qui trichent; la ville a besoin d'argent de toute façon.

On pourrait aussi réserver les stationnements municipaux aux véhicules qui transportent quatre passagers ou plus. Le même principe pourrait être appliqué et devrait l'être avec l'encouragement de la ville, par les propriétaires de stationnements privés, par quelques employeurs importants, par les universités,

etc. Si un conducteur n'a pas d'amis pour remplir sa voiture, il peut toujours trouver des gens qui font de l'auto-stop.

Nous avons les voitures, utilisons-les efficacement rationnellement. Si chaque voiture qui va au centre-ville aux heures de pointe avait quatre passagers, le nombre total de voitures serait moins élevé que lors d'une journée normale. On pourrait circuler plus rapidement (les autobus, entre autres, n'obstrueraient pas la circulation), nous sauverions tous du temps et de l'argent.

Des "carpools" peuvent très bien fonctionner pour se rendre au travail (régularité de destination et d'horaire), mais ils sont moins appropriés pour d'autres circonstances. L'auto-stop ne convient pas à tout le monde. Alors, quelle serait la solution de rechange?

Que penser des taxis? Dans la plupart des rues du centre-ville, on a l'impression, sauf aux heures de pointe (c'est alors le moment de la pause-café), qu'il y a autant de taxis que de voitures privées. Comme les voitures, ils sont habituellement à moitié vides. Alors pourquoi ne pas avoir des taxis communautaires? Ce système existe à Washington; il est économique et efficace. Il existe aussi au Proche-Orient et en Amérique Latine. Présentement, des règlements et le mécanisme du compteur interdisent qu'un tel système soit mis sur pied ici, mais ces règlements pourraient être modifiés. Ainsi, à Washington, le coût pour chaque passager dépend du nombre de zones qu'il traverse (ces zones sont établies par les autorités municipales). Un trajet à l'intérieur du centre-ville coûte \$1.00. Un trajet effectué en taxi communautaire coûte généralement beaucoup moins aux passagers que s'il est effectué en taxi conventionnel; par contre, les chauffeurs de taxi n'y perdent pas du fait qu'ils peuvent prendre plusieurs passagers à la fois. Il en résulte un système de taxi beaucoup plus efficace.

Je suis convaincu que nous pourrions avoir un bon système de transport urbain même si l'on n'avait ni autobus ni métro. Ce qui est nécessaire en premier lieu, c'est un esprit d'innovation de la part de nos dirigeants et de leurs spécialistes en planification; présentement ils n'affichent qu'une attitude défaitiste.

Toutes ces considérations soulèvent la question du contrôle de la circulation. Le chaos qui s'est installé récemment est grandement dû au fait que la police a abdiqué devant cette responsabilité. Si ceux qui arrivent les premiers le matin laissent leur voiture sur les rues principales (même s'il y a des places libres dans les stationnements), il n'est pas surprenant que ceux qui arrivent plus tard ne puissent passer. La lenteur de la circulation est grandement attribuable aux embouteillages qui existent aux intersections: des automobilistes semblent se dire que s'ils ne peuvent se frayer un chemin eux-mêmes, ils vont faire en sorte que les autres aussi soient immobilisés.

Les lois qui tendent à régulariser la circulation dans une société complexe sont encore plus nécessaires dans des moments de circulation très dense. Des amendes beaucoup plus sévères devraient être données à ceux qui enfreignent ces lois, de sorte que pour une fois au moins ces lois seraient peut-être respectées. Dans les grandes villes américaines, les amendes peuvent être de l'ordre de \$50 à \$75. Ceux qui entravent la circulation sur les rues principales... méritent sûrement de telles amendes.

Ces suggestions pourraient aider à résoudre certains problèmes causés par les grèves dans le domaine du transport public (même si celles-ci devenaient fréquentes et longues). Du même coup, elles pourraient améliorer le transport urbain en diminuant le nombre d'embouteillages et le temps passé à voyager tout en permettant plus de mobilité à ceux qui n'ont pas de voiture. Les villes et banlieues qui n'ont pas de transport public adéquat, comme le West Island et Trois-Rivières, pourraient de cette façon avoir enfin un autre système de transport que celui qui est basé sur l'utilisation individuelle de voitures privées. En diminuant notre besoin de transport public, nous pourrions remplacer les autobus par de meilleurs systèmes.

La scolarisation des Inuits

Vers une génération de chômeurs instruits dans le Grand Nord ?

par R. LECHAT

Oblat de Marie Immaculée, l'auteur de ces réflexions est associé à la Mission catholique de Igloolik, dans le Nord-Ouest canadien.

Le gouvernement consacre depuis plusieurs années des sommes considérables à la scolarisation des Inuits. On construit à cette fin des édifices spacieux, souvent luxueux comparativement aux habitations. On envoie des enseignants blancs dans le Nord, on envoie des enfants inuits dans les écoles du Sud.

Toutes les écoles sont actuellement pleines, si bien qu'environ le tiers de la population inuite se trouve enfermée dans les quatre murs d'une école (bien que l'école de forme sphérique d'Eskimo Point fasse mentir cette assertion). Il s'est donc produit sans précédent un développement considérable dans le domaine de la scolarisation, comme le démontrent les statistiques qui suivent. En 1955, il y avait 380 enfants inuits dans les écoles des Territoires du Nord-Ouest; à peine vingt ans plus tard, soit en 1971-1972, il y en avait 4.375.

Devant ces chiffres, le ministre de l'Éducation peut se rengorger: il a accompli un bel exploit, il a avancé à pas de géant. Mais vers quoi? C'est là que réside le problème et il est de taille. A quoi bon harnacher un torrent s'il n'y a pas de turbine à faire tourner?

Grands renforts de dollars et de propagande, le train fleuri de l'école à travers les immensités glacées, il est allé dans les coins les plus reculés. On y a entassé les enfants inuits péle-mêle dans des wagons de première classe et on leur a proposé un merveilleux voyage.

Pensez donc, ce train de la scolarisation devait les conduire dans un pays de cocagne, une terre promise, un pays où pour employer une expression biblique "coulaient le lait et le miel". Ce train les conduirait dans un pays où l'emploi, le métier, la profession, avec tout ce qui s'ensuit d'abondance, d'argent, de luxe et de confort, seraient à la portée de tous ceux qui tendraient la main pour s'en saisir.

Cependant, quand l'enfant a passé une dizaine ou une douzaine d'années à l'école et qu'il songe à descendre de ce train, il se trouve, règle générale, en plein désert, dans un pays aride et sans eau, dans un pays sans emploi. A la recherche de l'oasis promise, il frôle le précipice de la délinquance. Scolaarisé, il ne sait plus vivre sans travail. Engagé dans une voie sans issue, demain, sans doute, montrera-t-il le poing.

Doit-on en conclure que cette scolarisation donnée aux Inuits est un mythe, un mirage, une drogue qui a fait rêver en couleurs? J'ai bien peur que oui, hélas! Quand chaque pour je vois sortir ces enfants à pleine porte des écoles, je suis pris de vertige et je me demande ce qu'ils feront dans cinq ou dix ans. A-t-on vraiment prévu quelque chose pour eux?

Soumis aux exigences de l'école des Blancs, ces jeunes ont abandonné l'éducation traditionnelle de leurs parents qui les préparait à la chasse et à la pêche, à une économie de subsistance. Par conséquent, ils

veulent des emplois pour lesquels ils se sont préparés. Si on les éduque comme des Blancs, il faut s'attendre à ce qu'ils recherchent le standard de vie des Blancs. Une politique qui se soucie de l'éducation et de l'instruction sans toutefois se soucier de créer des débouchés et des emplois est une politique aveugle; elle ne prépare que de très amères déceptions et de grosses difficultés. C'est bâtir sur du sable ou même pire, sur un volcan.

Depuis vingt ans, l'on mise bien sur le développement minier pour la création d'emplois. Mais quand se concrétisera-t-il et quand pourra-t-il accueillir tous les scolarisés? On parle, je crois, d'une centaine d'emplois accessibles aux Inuits à la mine de Strathcona Sound et l'on en fait grand cas. N'est-ce pas dérisoire lorsque les centaines d'enfants sortent de nos écoles "que année? Il est à noter que la plupart de ces emplois ne sont que temporaires de toute façon.

Il y a bien sûr le travail dans le Sud? Il ne semble pas que la plupart de ces gens soient encore prêts à s'expatrier pour chercher du travail. D'ailleurs n'iraient-ils pas tout simplement grossir les "skid rows" de nos grandes villes?

De peur d'être en retard sur le développement, on a choisi d'être en avance d'une génération ou deux; générations qui risquent fort d'être sacrifiées sur l'autel d'un progrès à retardement; plaise à Dieu que ce ne soit pas sur celui d'une crise économique. Actuellement, le nombre des emplois est très faible mais tous les enfants sont scolarisés à des degrés divers. Plusieurs ont été coupés de leurs racines: dans quel terrain va-t-on les transplanter pour qu'ils vivent?

Telle que pratiquée, l'assistance sociale est souvent une solution coûteuse, négative et dés-

humanisante. Elle prépare à plus ou moins brève échéance un terrain propice à la délinquance et à bien d'autres désordres. C'est tout au plus un palliatif quand une société traditionnelle désorganisée par l'école n'a pas encore été clairement remplacée par une société nouvelle. C'est une situation grave qui pourrait rapidement devenir dangereuse. Des moyens doivent être trouvés pour utiliser ces énergies nouvelles débridées par la scolarisation.

En créant une politique de scolarisation sans issue concrète, l'on a coupé de nombreux individus de leur passé sans toutefois leur donner d'avenir. Doit-on s'étonner du fait qu'ils vivent une situation inconfortable et même angoissante?

En s'en tenant à la scolarisation sans avoir prévu parallèlement un développement économique concret, l'on a créé une source de mécontentement, de frustrations et de conflits qui ouvre les portes toutes grandes à la contestation. Le malaise, le désenchantement et la frustration que l'on sent déjà chez les Inuits iront en s'accroissant et il en résultera de la révolte contre l'homme blanc qui a détruit sans toutefois reconstruire. La rencontre de deux civilisations aux valeurs si différentes et même opposées ne pouvait certes se produire sans choc et sans engendrer des problèmes sociaux. Cependant, la situation sans issue qui a résulté de cette rencontre ne peut qu'aggraver ces problèmes. Ne nous illusionnons pas, la scolarisation actuelle ne profitera qu'à une infime minorité qui se trouvera un emploi. On peut alors se demander s'il est sage de pousser tous les autres vers une école qui ne semble les conduire nulle part. La divergence entre le rêve et la réalité ne peut qu'engendrer l'amertume.

Flairant le danger, les responsables de l'éducation tentent maintenant de remédier à la situation par ce qu'on appelle, si je ne me trompe, l'"inclusion culturelle". Pour ne pas extraire totalement l'enfant inuit de son milieu, on s'efforce actuellement d'enseigner à l'école la culture et la technique des Inuits. C'est un progrès sur le passé où seuls les programmes blancs avaient droit de cité. Mais c'est une adaptation plus ou moins artificielle d'un enseignement qui se faisait jadis naturellement dans la famille et la communauté. Cela risque fort de rester superficiel, c'est tout juste une façon de sauver la face.

On aurait grand tort cepen-

dant de faire porter tout le blâme sur les familles inuits ont lamentablement démissionné de leur tâche. Elles ont abandonné à d'autres l'éducation de leurs enfants. Elles se sont démissionnées d'une responsabilité qu'elles avaient merveilleusement assumée par le passé. En ce domaine comme en plusieurs autres, les Inuits s'en sont remis au "bon papa" blanc qui leur disait gentiment: "Ne vous en faites pas, je vais m'en occuper".

Espérons que de plus en plus les Inuits pourront reprendre en main leur destinée. Il n'est peut-être pas trop tard mais c'est urgent.

**centre des arts visuels**

**COURS DU JOUR ET DU SOIR POUR ADULTES**  
débutant le 6 octobre

**BEAUX ARTS**  
design I - design II - dessin I - dessin II - peinture - décoration d'intérieurs - vitraux.

**TEXTILES**  
batik - impression sur tissus - teintures naturelles et filage - tissage sur cartes - tissage hautes lisses - tissage basses lisses II - broderie expérimentale - design et textiles - créations de fibres et de tissus - atelier avancé de textiles.

**CÉRAMIQUE**  
façonnage I - façonnage II - tournage I - tournage II - sculpture - glaçures - construction de fours.

**COURS POUR ENFANTS LE MATIN ET L'APRÈS-MIDI**  
dessin et peinture - argile et jeu - façonnage - tournage - couture - théâtre d'ombres - animation.

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!**  
350 avenue Victoria 488-9559

**lettres au DEVOIR**

**À qui revient la sauvegarde des monuments historiques ?**

Charles-H. Blais, maire, Cité de Sillery.

J'ai pris connaissance en lisant le quotidien "Le Soleil" du 19 septembre courant que la Cité de Sillery s'était portée acquéreur de la Maison des Jésuites, chemin des Foulons.

Je ne veux aucunement douter de l'intérêt que les édiles municipaux de Sillery portent à ce monument historique, ni craindre qu'ils voudront le laisser se délabrer. Il m'apparaît néanmoins curieux que les autorités gouvernementales délaissent jusqu'à un certain point leurs responsabilités dans le domaine de la sauvegarde des sites et monuments historiques en les confiant à des entités qui leur sont déjà assujetties.

Il est selon moi très important et urgent que les autorités gouvernementales responsables de ce secteur d'activités trouvent une formule de rechange, laquelle pourrait servir de tremplin en vue de satisfaire les parties intéressées, tout en sauvegardant notre patrimoine.

Je suis personnellement opposé à ce qu'une municipalité serve de poste d'avant-garde. Elle doit sûre-

ment collaborer à la sauvegarde de tels monuments sans pour autant en être propriétaire. Il y a une marge entre un droit de propriété et une collaboration rationnelle. J'espère que cette suggestion sera bien comprise et qu'elle sera étudiée à son mérite.

Leandre FAGUY  
Sillery, 20 septembre 1975

**L'AIDER C'EST AGIR**

**NETTOYEUR P.M.**  
Service d'une heure au comptoir  
Service de chemises  
8309 ST-DENIS  
381-1322

**Veux-tu gager...**  
OU  
Comment boire du bon scotch gratuitement... pendant longtemps

Comme la plupart des grandes inventions, notre méthode fut découverte accidentellement.

Un de nos amis qui boit du Grand Macnish (\$7.90 le 25 oz) décida de s'amuser aux dépens de ses amis snob.

En plus de son Grand Macnish habituel, il acheta un scotch cher, à la mode (environ \$10.00 le 25 oz).

Lors d'un party, dans sa cuisine, il organisa une séance de dégustation (contrôlée par un buveur de gin) et paria \$5.00 avec chacun de ses invités qu'ils allaient préférer Grand Macnish.

**A B**

Le premier soir, il gagna \$30.00. Depuis ce temps là, il continue à empocher. A boire du bon scotch Grand Macnish.

330 25 OZ. \$7.90 330-A 40 OZ. \$12.30

**Grand Macnish**  
Le scotch des gens entreprenants, ambitieux, etc. etc. etc.

## Le critère de la langue maternelle difficile d'application

# Bourassa estime que Choquette est parti trop hâtivement

par Michel Roy

Deux conclusions majeures se dégagent du long entretien que le premier ministre, M. Bourassa, a accordé hier à cinq journalistes durant près d'une heure et demie sur les ondes de CKAC et qui a entièrement porté sur les causes et les circonstances de la démission de M. Jérôme Choquette.

● En dépit de son désaccord avec M. Choquette sur le fond de la question soulevée par celui-ci, le premier ministre a clairement indiqué qu'il aurait pu envisager la reprise du débat sur la Loi 22 à l'Assemblée nationale si le ministre démissionnaire avait consenti à reporter cette discussion à une date ultérieure, par exemple au printemps, après avoir tenté de trouver, à l'intérieur de la loi actuelle et de sa réglementation, une formule d'application au cas particulier de Saint-Léonard.

● Au sujet de la solution retenue par M. Choquette et exposée par celui-ci dans

sa lettre de démission, le premier ministre a affirmé à plusieurs reprises que cette formule — c'est-à-dire le critère de la langue maternelle — comporte au moins autant de difficultés et de risques de discrimination que le critère présentement en vigueur, soit celui des tests d'aptitudes, assorti de la règle de contingence.

Sur le premier point, le premier ministre s'est expliqué comme suit: "J'avais dit d'une façon très ferme à Pierre-Fonds devant les anglophones que le gouvernement ne pouvait pas céder aux pressions faites pour modifier la Loi 22, encore moins pour la retirer. La loi commence à peine son application et je trouvais irréalisable — c'est le moins qu'on puisse dire — qu'aux premières difficultés d'application de la Loi, le gouvernement retourne devant l'Assemblée nationale et reprenne le débat linguistique qui aurait duré durant des mois."

Il est vrai, a dit M. Bourassa, que la question linguistique est fondamentale dans le contexte québécois; mais le gouvernement doit aussi faire face à d'autres problèmes: l'économie, l'inflation, les relations de travail, la situation sociale. Dans ces conditions, il eût été très difficile de relancer à l'Assemblée, dès maintenant, le débat sur la langue d'enseignement.

"Il me paraissait plus normal d'essayer de trouver une formule d'application à l'intérieur de la loi, qui est quand même très souple, qui nous donne une bonne marge de manoeuvre, plutôt que de commencer immédiatement le débat. D'autant plus que la formule de M. Choquette comportait, elle aussi, beaucoup d'ambiguïtés et beaucoup de problèmes d'application."

Plus loin au cours de l'émission, le premier ministre a évoqué en termes généraux les discussions personnelles qu'il a

eues avec M. Choquette et indiqué qu'il aurait proposé à celui-ci de faire un essai loyal de la Loi avant d'entreprendre un débat pour la modifier, quitte à envisager sérieusement des modifications et un nouveau débat plus tard, en 1976 ou "dans quelques années". Il se refuse, en tout cas, à reprendre un débat sur le fond "au mois d'octobre", comme le demandait M. Choquette, "alors que la loi commence à peine à être appliquée et qu'il y a peut-être 182 cas, peut-être quelques centaines de cas qui causent des problèmes."

A son avis, le critère de la langue d'enseignement, préconisé par le Conseil supérieur de l'éducation et qui fut sérieusement examiné par le gouvernement à l'été de 1974, "pourrait également causer des problèmes à plusieurs centaines d'étudiants."

"La langue maternelle, c'est peut-être clair sur papier. Mais comment l'appli-

quer? Est-ce que vous n'auriez pas, là aussi, une incitation pour des milliers de citoyens à faire de fausses déclarations."

A l'encontre du critère de la langue maternelle, M. Bourassa a cité l'exemple hypothétique d'un Pakistanais s'établissant au Québec et inscrivant à l'école anglaise ses enfants dont la langue maternelle ou la langue d'usage à la maison serait l'anglais. N'y aurait-il pas là une injustice à l'égard de la famille italienne de Montréal, forcée par la loi d'inscrire ses enfants à l'école française?

"J'admets que la solution retenue n'est pas une solution miracle. Mais dans les choix qui s'offraient au gouvernement, si on élimine la liberté de choix inconditionnelle, si on élimine l'abolition du secteur anglophone, il reste quoi? Il reste notre solution. Quand on dit que les parents néo-québécois ne sont pas heureux de la loi, je réponds que les mêmes contraintes s'appliquent aux francophones: les fran-

cophones qui ne passent pas les tests ne peuvent pas aller à l'école anglophone."

Pourquoi, demande un journaliste, avoir nommé si vite M. Raymond Garneau pour succéder à M. Choquette?

Parce que, répond le premier ministre, un gouvernement doit assumer ses responsabilités, M. Garneau, au cours des consultations qu'il avait eues avec M. Bourassa avant le remaniement, s'était déclaré disponible pour assumer la direction du ministère de l'Éducation. M. Choquette également.

"Il y aura des problèmes au cours des prochains mois au sujet des négociations avec les enseignants: les ministères des Finances et de l'Éducation auraient, de toutes manières, été très liés, étant donné les négociations collectives. Il y a des sommes très considérables en cause. Le gouvernement aura des décisions financières et fiscales très importantes à prendre au cours des prochains mois."

tant sur le problème essentiel du prix du brut que sur des questions techniques.

Seul un renvoi ultérieur de celles-ci, ainsi qu'un compromis difficilement acquis pour le prix du brut, ont permis de colmater les brèches qui s'étaient ouvertes entre les divers pays membres de l'organisation.

Le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, pour sa part s'est contenté d'observer que la décision de l'OPEP lui apparaissait comme "un compromis" entre les partisans du statu quo et ceux qui voulaient une très forte augmentation. A un journaliste qui lui demandait si le résultat de la conférence de Vienne lui semblait favorable pour les Etats-Unis, le secrétaire d'Etat a répondu que celui-ci "n'était pas aussi bon qu'il espérait mais meilleur qu'il aurait pu être."

La décision de l'OPEP va "aggraver l'inflation dans le monde entier", a déclaré toutefois le président Ford, joignant sa voix à celle d'autres personnalités gouvernementales américaines qui ont vivement réagi à la décision de la conférence de Vienne.

Le président a profité de l'occasion pour lancer un nouvel appel au Congrès qui, a-t-il dit, "doit adopter un programme énergétique permettant aux Etats-Unis de contrôler leurs propres approvisionnements et fixer eux-mêmes leurs prix."

M. Ford reconnaît cependant "l'influence modératrice" de certains pays producteurs de pétrole qui ont empêché une augmentation plus importante encore.

A ce propos, l'Arabie a joué un rôle important au cours de la dernière conférence ministérielle, a déclaré à la télévision américaine le ministre saoudien des Affaires étrangères, Cheikh Saud Faisal.

Interviewé au cours du programme "Meet The Press", il a indiqué que l'Arabie a fait son possible pour convaincre les douze autres pays membres qu'une majorité à l'heure actuelle serait préjudiciable à l'économie mondiale.

Interrogé sur les divergences apparues à la conférence entre son pays et l'Iran, par exemple, qui réclamait une hausse beaucoup plus forte que celle qui a finalement été décidée, le ministre a répondu que son pays n'était pas hostile au principe d'une majoration mais s'interrogeait sur son opportunité.

Pour sa part, Alger estime que l'organisation des pays exportateurs de pétrole est sortie renforcée de quatre journées de débats difficiles en dépit des dires de la presse occidentale.

"On n'ignore pas que dès la fin de cette conférence, la presse occidentale, qui se conduit bien souvent en 'mercenaire' du capital et de l'exploitation du tiers monde, va feindre l'étonnement pour masquer son dépit, car depuis le début de cette conférence, cette même presse n'a cessé d'agir pour donner du relief à tout ce qui pouvait souligner une quelconque différence ou divergence entre les pays de l'organisation," ajoute-t-elle.

Quant M. Jamshid Amouzegar, ministre iranien de l'Intérieur, il a déclaré que les pays pétroliers sont optimistes quant aux perspectives de coopération avec les pays industriels, dans le but de relever le niveau de vie du tiers monde.

Mais l'Occident se doit, dans cette idée, de reconnaître que les prix pétroliers ne retomberont pas, et que l'OPEP ne sera pas brisée par les pressions politiques.

Voici par ailleurs le texte du communiqué final de la 45ème conférence extraordinaire de l'OPEP.

"Considérant le rapport de la commission économique, la conférence a décidé d'augmenter le prix du pétrole arabe léger de 10 pour cent seulement, le portant à 11,51 dollars par baril. Le nouveau prix prendra effet le 1er octobre 1975 et sera maintenu jusqu'au 30 juin 1976, date à laquelle il sera repris en considération."

"La conférence a félicité le gouvernement du Venezuela pour la nationalisation de son industrie pétrolière et apporté son plein appui aux mesures prises par le gouvernement pour acquérir effectivement le complet contrôle de son industrie."

Le communiqué de l'OPEP ne fait pas allusion aux DTS (droits de tirage spéciaux). La décision à ce sujet a été remise à la prochaine conférence en décembre prochain. Il ne se réfère pas non plus au changement de structure des primes.

### INDIGNATION

qu'ils étaient impliqués dans le meurtre d'un lieutenant de la garde civile. Quant à Brena, exécuté le dernier vers 10h15, il est tombé sous les balles d'un peloton de la garde civile alors qu'il était accusé du meurtre d'un policier armé.

La raison de cette permutation tient au fait que les autorités n'ont pas voulu que ces exécutions soient marquées de l'empreinte du règlement de comptes...

Le militant basque, Juan Paredes Manot, lui, est mort en chantant l'hymne basque, à Barcelone.

"Txiki" avait revêtu le pull-over qui avait été tricoté pour lui par les détenues de la prison des femmes.

## Déçu du départ de Choquette, le monde de l'éducation attend froidement Garneau

par Lise Bissonnette

C'est avec une inquiétude qui frôle parfois la consternation que le monde de l'éducation a reçu la nouvelle de la démission de M. Jérôme Choquette du ministère de l'Éducation, et avec une froideur parente de l'attentisme qu'il accueille son remplaçant au pied levé, M. Garneau.

Sauf la Centrale de l'enseignement du Québec, dont le président déclarait samedi qu'il était impossible de faire des pronostics sur la sorte de leadership qu'aurait exercé M. Choquette au ministère, les membres d'autres organismes, tout en refusant pour certains de faire des déclarations publiques, ont la réaction de gens qui ont vu passer un souffle d'espoir aussitôt éteint.

Ainsi un fonctionnaire du ministère de l'Éducation, chargé des politiques touchant les immigrants à Montréal, s'est dit littéralement accablé en apprenant brusquement la nouvelle. Selon lui, on commençait, sous le règne de M. Choquette, à établir certaines politiques efficaces de contrôle des allées et venues anarchiques vers l'école anglaise sur le territoire montréalais et "les dossiers allaient bon train".

Autre réaction significative, le président de la Fédération des principaux du Québec, M. Gill Robert, nous déclarait samedi qu'il regrettait vivement le départ de M. Choquette et que ses collègues pensaient sans doute de même. "C'est l'homme public le plus 'dépouillé' du Québec, ajoutait-il. En dehors de la loi 22,

plusieurs problèmes sont à résoudre et l'honnêteté, de même que l'esprit de décision de M. Choquette laissaient espérer de nouvelles orientations."

Sans se prononcer nommément sur la nomination de M. Garneau M. Robert a dit souhaiter "un ministre de l'Éducation voué aux questions d'éducation, au-dessus des intérêts des partis".

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a refusé de retirer les propos très durs qu'il avait eus sa Centrale au moment de la nomination de M. Choquette. "Nous n'oublions ni ses paroles au lendemain du conflit de la United Aircraft, ni les poursuites de \$500,000 qu'il n'a pas voulu retirer à l'encontre de nos syndiqués à la suite de la loi 19."

En deux mois, M. Choquette ne s'est manifesté que sur la scène linguistique et la CEQ n'a eu aucun contact avec lui sur d'autres questions du domaine de l'éducation. "Il a eu une réaction nationaliste française et il a bien tiré ses conclusions, de dire M. Charbonneau, il avait oublié qu'il était au Parti libéral et que sa position n'était pas la logique de ce parti."

C'est à la nomination de M. Raymond Garneau que la CEQ aime mieux s'en prendre maintenant. Il est clair, selon le président de la CEQ, que M. Bourassa a voulu opérer un jumelage étroit entre le ministère de l'Éducation et celui des Finances dont le nouveau ministre reste ti-

Le peloton était constitué de gardes civils volontaires.

Les détails sur l'exécution de Angel Otaqui, le compagnon de Jose Antonio Garmendia, gracie, sont encore imprécis et c'est par une note officielle du capitaine général de Burgos que l'on apprend que la cinquième sentence avait été exécutée à la même heure que les autres.

Six autres condamnés à mort, dont deux femmes, avaient eu leurs peines commuées plus tôt dans la journée par le général Franco entouré de ses ministres. Les familles des cinq condamnés ont été admises à passer la nuit avec eux dans les cellules spéciales où ils avaient été transférés vers 20h30, au moment où leur avait été communiquée par l'autorité judiciaire militaire la confirmation de leurs sentences de mort.

La crise diplomatique la plus grave semble être celle qui oppose Madrid à Lisbonne. Le gouvernement espagnol a retiré la majeure partie de son personnel diplomatique de la capitale portugaise où il n'a laissé qu'un chargé d'affaires. La crise y est particulièrement grave, non parce que l'ambassade d'Espagne y a été mise à sac, ce qui s'est produit aussi ailleurs, mais parce que la police portugaise n'est pas intervenue.

Crise grave, aussi, avec le Vatican: le pape est intervenu de façon répétée en faveur des condamnés, jusque dans la nuit qui a précédé leur exécution et a publiquement exprimé son indignation. En représailles, l'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège a été rappelé, après avoir refusé d'assister aux cérémonies de canonisation d'un saint espagnol.

### CTCUM

cules.

Quant aux syndiqués, plusieurs ont repris le chemin du travail avec amertume, convaincus que cette loi spéciale émanant de Québec pour rompre une grève légale constituait une atteinte à la liberté syndicale.

Hier matin, cependant, seulement 85 des 340 employés de bureau se sont présentés à la salle où ils avaient tous été conviés pour se prononcer sur l'attitude à suivre devant la loi. Ils ont accepté unanimement, à main levée, les recommandations de leurs représentants pour le retour au travail dans les délais prévus par la loi.

Déjà, la CTCUM avait obtenu un règlement du côté des quelque 140 caissiers membres du front commun syndical, tandis que les chauffeurs et opérateurs de métro qui ont signé leur convention collective après quelques jours de grève au début de septembre attendaient impatiemment la reprise des opérations en ne sachant pas s'ils pourraient récupérer les deux semaines de travail perdues à cause de la grève des employés de bureau et d'entretien.

En gros, la loi 57 ordonne le retour au travail et la reprise du transport en commun à Montréal. Elle remet en vigueur l'ancienne convention collective en y ajoutant les points qui ont fait l'objet d'une entente entre les parties depuis le début des négociations de même que les dernières offres patronales au chapitre

des salaires ce qui assurera à chacun une hausse de 23% pour les deux prochaines années dont 15% rétroactivement au 12 juillet dernier, date d'échéance du dernier contrat.

La loi oblige aussi les dirigeants syndicaux et les associations, fédérations ou confédérations syndicales impliquées à recommander le retour au travail, c'est-à-dire l'obéissance à la loi. Elle prévoit des amendes substantielles allant jusqu'à \$50,000 par jour pour les syndicats, en cas d'infraction, et les amendes individuelles visant les syndiqués varient entre \$50 et \$250 par jour.

La loi, qui a été adoptée vendredi soir au parlement, malgré la dissidence des membres du Parti québécois, prévoit une période de 15 jours de conciliation à compter de la date de son entrée en vigueur après quoi les parties sont référées à un arbitre.

Les milieux syndicaux ont réagi violemment contre cette loi en qui ils voient un dangereux présage pour les négociations en cours ou à venir dans le secteur public.

Hier, le Comité régional intersyndical de Montréal, qui regroupe le Conseil central de la CSN, le Conseil du travail de Montréal et l'Alliance des professeurs de Montréal, a dénoncé violemment, par la bouche surtout de M. Michel Chartrand, la loi 57. M. Chartrand a déclaré que ce n'était pas la grève légale des travailleurs visés par la loi 57 qui était antisociale mais la loi elle-même qui a vers l'abolition pure et simple du syndicalisme, selon lui, et qui aggrave le désordre social actuel.

En général, ces représentants syndicaux ont affirmé que seuls les syndicats impliqués avaient voulu négocier de bonne foi et que la loi qui les privait désormais de leur moyen de négocier était inique et injuste.

Quant aux inconvénients d'une pareille grève des transports publics à Montréal, les automobilistes et les usagers ne font que se réjouir du rétablissement des services.

Pour justifier sa loi spéciale M. Bourassa avait argué que la grève du transport à Montréal était antisociale puisqu'elle privait les plus démunis de leur moyen essentiel de transport.

M. Pierre Lemaire, de l'Alliance des professeurs de Montréal, a opiné pour sa part qu'il s'agissait d'une loi d'exception d'un gouvernement d'exception pris de panique. M. Lemaire, de même que M. Michel Chartrand, croient qu'à la suite de cette loi, le secteur public au Québec est devenu un véritable baril de poudre qui risque à tout moment d'éclater.

### SAINT-LÉONARD

A LeRoyer en effet, les classes maternelles anglaises n'existent que depuis 1973 et elles ont reçu un très petit nombre d'élèves, faute de places pour répondre à toutes les demandes provenant majoritairement du groupe d'origine italienne. Sous l'empire de la loi 63, les parents ne craignaient guère d'inscrire leurs enfants à l'école française à ce niveau puisqu'ils pouvaient ensuite changer librement de secteur.

Mais la venue de la loi 22, et des règle-

mentaire. "M. Garneau a la même sorte de tempérament politique que M. Bourassa, dit-il, et il est incapable de soutenir des débats sur le plan social. Ce n'est pas d'un comptable que le monde de l'éducation a besoin mais de quelqu'un qui puisse réévaluer les priorités sociales et culturelles."

La CEQ, qui a fortement critiqué le dernier budget de M. Garneau, croit que ses orientations n'augmentent rien de bon pour les prochaines négociations.

Il faut dire que M. Bourassa en quelque sorte confirmait l'analyse sinon les appréhensions de M. Charbonneau, en déclarant hier sur les ondes d'une station radiophonique montréalaise que "le ministère de l'Éducation et le ministère des Finances auraient de toute façon été très liés au cours des prochains mois, à cause des problèmes des négociations avec les enseignants."

Le chef du gouvernement a même annoncé les couleurs de l'austérité économique en se demandant "si la baisse de la natalité ne pourrait pas libérer une marge fiscale pour d'autres priorités", c'est-à-dire exactement ce que la CEQ redoute.

M. Bourassa s'est défendu d'avoir nommé M. Garneau "en trois-quarts d'heure" comme on l'en avait accusé de vendredi. M. Garneau s'était dit disponible pour le ministère de l'Éducation lors des discussions entourant le remaniement ministériel de juillet, a-t-il révélé.

Dans la communauté italienne, dont les problèmes ont été à l'origine du geste de M. Choquette, les réactions varient selon les groupes. Les porte-parole du Consiglio Educativo Italo-Canadese, les leaders de la contestation à Saint-Léonard, sans se réjouir de cette démission y voient la conséquence "d'une attitude dure qu'il était impossible de maintenir plus longtemps."

M. Rafael Iadeluca, président de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, responsable du territoire de Saint-Léonard, a réitéré son admiration envers M. Choquette dont il a apprécié l'attitude au cours des dernières semaines. Selon lui, le problème de l'application de la loi 22 "reste insoluble".

Des commissaires francophones, tels M. Conrad Voisard, à Jérôme-LeRoyer, et M. Luc Larivée, vice-président de la CECM ont affirmé leur respect à l'égard de la droiture de M. Choquette, et s'ils déplorent sa démission, c'est à cause de son trop court séjour au ministère de l'Éducation.

Le président de la Fédération des Italo-canadiens, M. Giuseppe di Battista, qui n'a pas suivi le Consiglio dans sa croisade, a presque donné raison à M. Choquette en déclarant que la communauté italienne se serait soumise à la loi "si elle avait été modifiée en vue d'obliger tous les enfants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais à fréquenter l'école française".

pareille aventure, sans précédent au secteur local, ont interdit l'été dernier ces passages automatiques d'un secteur à l'autre, bloquant à toutes fins utiles au secteur français des élèves qui se seraient inscrits auparavant au secteur anglais s'il y avait eu des places.

Selon un commissaire de LeRoyer, si on tenait compte de ce facteur particulier à cette commission scolaire, le gel des effectifs du secteur anglophone pourrait se voir fixer de nouvelles limites plus élevées. On pourrait absorber immédiatement les quelque 182 élèves qui font actuellement problème parce qu'ils ont subi avec succès les tests d'aptitudes linguistiques mais sont interdits d'accès aux classes anglaises par suite des mesures de contingence qui prévoient la loi.

Selon les chiffres fournis jusqu'à maintenant par la commission scolaire, seuls 6,047 enfants de langue maternelle autre qu'anglaise peuvent trouver place à l'école anglaise. Ce nombre correspond aux inscriptions de septembre 1974, date à partir de laquelle les effectifs ont été gelés. Il pourrait monter à près de 7,000, dit-on, si l'on prenait en compte l'affaire des maternelles.

Comme la commission ne s'attend pas à une montée démographique spectaculaire sur son territoire, ce chiffre serait suffisant pour accueillir tous les élèves subsistant les tests avec succès, au cours des prochaines années.

Le comité exécutif de la CSJLR doit se réunir mercredi soir, et il est possible qu'on convoque rapidement une réunion spéciale des commissaires, en particulier pour étudier la solution des 45 minutes quotidiennes d'anglais à l'école française. Certains commissaires entendent réclamer une expertise sérieuse de pédagogues avant de se lancer tête baissée dans

une telle aventure, sans précédent au secteur français, et fortement contestée par plusieurs recherches sérieuses.

Les parents italiens se réunissent encore une fois hier soir à l'église Notre-Dame de Pompéi, à l'initiative du Consiglio qui avait invité M. Raymond Garneau à venir les rencontrer. Mais celui-ci préfère pour le moment étudier ses dossiers.

Toujours aussi déterminés à refuser l'école française, même pimentée d'anglais quotidien, les parents seraient même prêts à envisager l'hypothèse "d'écoles parallèles" pour les tout-petits qu'ils gardent à la maison depuis le début de septembre, en attendant une décision.

et du Parti. Le voilà seul, donc tout à fait disponible.

Pour l'heure, cette démission ne gêne pas sérieusement le gouvernement. Mais elle pourrait bouleverser l'échiquier politique si M. Choquette, écoutant les conseils que lui prodigent beaucoup d'amis dans les milieux patronaux, nationalistes, et même anglophones, s'avisaient de créer un nouveau Parti avant le prochain rendez-vous électoral.

C'est là un phénomène de droite. Trop de Québécois l'attendent et l'espèrent, il fallait qu'il se produise un jour et la démission de M. Choquette en est peut-être le signe avant-coureur.

Et ceux des députés libéraux de l'aile droite qui, aujourd'hui, ne suivraient pas M. Choquette parce qu'ils rejettent sa position sur la langue d'enseignement pourraient être les premiers à entrer dans une formation nouvelle que dirigerait le ministre démissionnaire.

suites de la première page

### L'OPEP

hausse sur le consommateur canadien seront minimales, un programme compensatoire fédéral mettant le pays à l'abri de cette secousse. En vertu de ce programme, Ottawa paie la différence entre le cours mondial et le prix interne gelé à \$8 le baril. En gros, la surtaxe sur les 750,000 barils quotidiens de pétrole que le Canada exporte vers les Etats-Unis soulage d'autant la surcharge des 800,00 à 850,000 barils quotidiens que l'Est du pays importe.

On notera que cette hausse de 10% décrétée par l'OPEP porte le prix du baril (35,5 gallons canadiens) de 10,56 dollars US à 11,51 dollars US.

C'est l'Europe (5 milliards de dollars) qui paiera le plus lourd tribut à la hausse, tandis que la décision des pays exportateurs coûtera 1,2 milliard de dollars au Japon, plus de 2 milliards de dollars aux Etats-Unis et 1,2 milliard au tiers monde. Pour un automobiliste européen, ceci pourrait entraîner, selon les décisions gouvernementales, une augmentation du prix de l'essence de l'ordre de deux centimes par litre (un gallon = 4,5 litres).

La hausse intervient à un mauvais moment pour les consommateurs: l'hiver approche, la relance économique est en vue ce qui entraîne un accroissement de la consommation. Les experts indiquent d'autre part que les politiques d'économie d'énergie ont atteint leur maximum. L'OPEP estime dans cette situation avoir fait un geste en s'abstenant de compenser entièrement ses pertes de revenus occasionnées par l'inflation, la baisse du dollar et la diminution de la consommation de pétrole.

La facture aurait cependant pu être plus lourde si les membres de l'OPEP avaient trouvé plus rapidement une formule de compromis: la longueur des travaux en effet leur a fait négliger des problèmes annexes, qui ont leur importance en matière de prix: l'abandon du dollar comme monnaie de compte, et l'unification du système de primes en vigueur au sein de la "Zone-OPEP".

La possibilité offerte aux membres de l'organisation de reajuster dans des limites raisonnables, les primes de proximité, de soufre et de qualité qu'ils appliquent à leurs bruts peut avoir une certaine répercussion sur les prix. Si le marché pétrolier mondial reste déprimé, la concurrence entre les vendeurs devrait s'accroître et les prix diminuer. Si la demande reprend, une nouvelle tension sur les prix est possible.

Les prix du pétrole seront de nouveau réexaminés à la fin du mois de juin 1976, indique le communiqué publié à l'issue de la réunion de l'OPEP. L'organisation prévient ainsi une fois de plus les consommateurs que son geste de "bonne volonté" matérialisé par la hausse "limitée" des prix, sera sans lendemain si les pays riches ne mettent pas un terme à leur désordre économique.

Des divergences très profondes sont apparues tout au long de la conférence ministérielle des pays exportateurs de pétrole à Vienne, qui a pris fin samedi,

### 29 septembre

par la Presse Canadienne

L'homme d'Etat allemand Walter Rathenau naissait à Berlin il y a 108 ans aujourd'hui — en 1867. Il était le fils d'un industriel qui devait faire fortune avec les droits européens sur les inventions de Thomas Edison. Rathenau a connu la célébrité en fournissant les matières premières aux industries allemandes durant la Première Guerre mondiale. Après ce conflit, il aida à fonder le Parti démocratique et prêcha la démocratie industrielle et des relations normales avec la Russie. Ses principes et son sang juif en firent l'ennemi des nouveaux groupements nationalistes. Il fut assassiné en 1922.

1789 — Le Congrès des Etats-Unis établit une armée régulière de 886 hommes.

1902 — Emile Zola meurt de suffocation accidentelle.

1918 — Les Alliés enfoncent la Ligne Hindenburg.

1938 — On s'entend sur le Pacte de Munich.

1949 — Un jury de San Francisco trouve Tokyo Rose, originaire de Los Angeles, coupable de trahison pour ses émissions radiophoniques anti-américaines durant la Seconde Guerre mondiale.



centraide montréal

autrefois La Campagne des Fédérations

288-1261

# Mme Bacon veut faire doubler le budget de son ministère

par Gilles Provost

C'est avec une grande satisfaction que les 600 participants à la conférence canadienne sur le Droit de la consommation ont entendu le nouveau ministre québécois de la Consommation, Mme Lise Bacon, annoncer qu'une nouvelle loi québécoise serait présentée dans six mois environ afin de combler les trous des lois actuelles et de donner des dents plus longues au directeur de l'Office de protection du consommateur.

Cette loi incorporera plusieurs éléments qui manquent aux lois actuelles comme la vente au comptant, la vente des

automobiles usagées, les réparations d'automobiles, etc. On précisera aussi la question des garanties, de la publicité, des agences d'information et des comptes en fiducie, a-t-elle dit à l'occasion de sa première intervention publique depuis sa nomination.

Mme Bacon a aussi indiqué qu'elle demandait une augmentation de 100% du budget de l'Office de protection du consommateur afin de doubler le nombre des bureaux à travers le Québec et qu'elle avait l'intention d'améliorer la publicité sur les décisions qui pourraient être utiles à l'ensemble des consommateurs.

Pendant toute la fin de se-

maine, les participants à la conférence avaient violemment contesté les lacunes, les ambiguïtés et les contradictions des multiples lois fédérales et provinciales qui devraient officiellement protéger les consommateurs. En ateliers, plusieurs des 41 conférenciers ont aussi été pris durement à partie parce qu'ils se contentaient de décrire les lois actuelles sans esprit critique.

Parmi les améliorations les plus souvent demandées figure la possibilité d'actions juridiques collectives dans les cas où plusieurs consommateurs sont aux prises avec un même commerçant ou une même entreprise et que les frais judi-

ciaires sont trop importants pour chacun d'entre eux, pris individuellement.

On a aussi souligné souvent le très grand nombre de plaintes au sujet de la vente ou des réparations d'automobile alors que la législation actuelle est floue.

Il en va de même pour les acheteurs de maisons neuves qui découvrent des vices de construction. Même s'ils ne sont qu'une petite minorité, les sommes en cause sont importantes et il est très difficile pour eux d'obtenir satisfaction rapidement. Très souvent même, ils n'ont aucun recours parce que l'entrepreneur a disparu de la circulation. Fréquemment, ces propriétaires préfèrent effectuer les réparations à leurs frais plutôt que de s'embarquer dans une épuisante guérilla judiciaire.

A plusieurs reprises, on a aussi contesté les clauses qui stipulent que seul le procureur général peut intenter des poursuites contre ceux qui ne respectent pas la loi. Il serait beaucoup plus efficace, disait-on, de laisser les associations bénévoles de consommateurs agir en chien de garde car les lois seraient beaucoup mieux observées.

A l'appui de cette argumentation, M. Jean Doré, de la Fédération des associations d'économie familiale, a cité l'exemple de la loi sur l'étiquetage français des produits alimentaires.

"Les fonctionnaires ont tenté en vain pendant cinq ans de faire respecter la loi à coup de persuasion. Brusquement, un étudiant de Sherbrooke a découvert que le législateur avait

omis de se réserver le droit de poursuivre et il a entrepris des procédures juridiques personnellement. Au bout de trois mois, après que d'autres mouvements eurent emboîté le pas,

tous les aliments qui ne répondaient pas aux exigences de la loi avaient été retirés des tablettes."

"Evidemment, a-t-il conclu, cette loi était beaucoup trop ef-

ficace, aux yeux du gouvernement! A l'occasion du dernier amendement, on a veillé à restreindre dorénavant le droit de poursuite au procureur général."

## au fil des mots

### Chez les troglodytes

par Louis-Paul Béguin

J'ai reçu de M. Bruno Couture, premier terminologue de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, une lettre fort intéressante portant sur le vocabulaire du service des eaux.

N'étant pas un spécialiste de la voirie, je ne savais pas qu'il existait plusieurs façons de désigner les accès des installations techniques qu'emprunte le personnel pour l'entretien des conduites ou des appareils à pression, des canalisations et des réservoirs. Si le mot "manhole" se traduit parfois par "trou d'homme", l'expression française n'a pas le sens général de son équivalent anglais.

Je laisse donc M. Couture nous expliquer lui-même ce qu'on entend par trou d'homme, que j'avais mal interprété dans une chronique (Les lecteurs veillent au grain):

Le mot "manhole" sert à désigner deux dispositifs qui, pour semblables qu'ils soient, puisqu'ils servent tous deux à l'accès du personnel, n'en comportent pas moins une

différence importante: leur mode de fermeture.

En effet, "manhole" se dit indifféremment de tout dispositif d'accès à un certain nombre d'installations techniques, alors que le français commun distingue soigneusement entre celles qui sont sous pression et celles qui ne le sont pas. Lorsqu'il s'agit d'appareils à pression (chaudières, réservoirs), qui nécessitent par conséquent une fermeture par tampon autoclave, le français universel utilise bien "trou d'homme" (voir notamment la définition du Grand Larousse encyclopédique), mais pour les installations qui ne sont pas sous pression, il n'emploie que le mot "regard", car la fermeture se fait alors simplement par tampon ordinaire.

S'il s'agit d'un appareil à pression, le mot manhole se traduit donc par trou d'homme. Sinon, le mot "regard" est utilisé en français. Pour le mode de fermeture de ces installations, on parle de tampon autoclave, fermant le trou d'homme, et de tam-

pon de regard ou tampon de visite s'il s'agit d'un four, d'une cuve, d'une canalisation ou d'un réservoir à surface libre.

Je remercie M. Couture pour les précisions qu'il nous donne, et je promets de ne plus utiliser "trou d'homme" quand il s'agit d'un "regard", dispositif d'accès au monde mystérieux et souterrain des troglodytes du service des eaux.

Incorrigible poète que je suis, pourrai-je donner facilement au joli mot de regard, le sens d'accès à une canalisation? Ce sera un effort à faire. Pour moi le regard évoque tout l'amour d'Aragon, qui célébra les yeux d'Elsa. Le doux poète François Coppée, auteur de très beaux vers, écrit que Dieu "mit dans le regard de la femme tout l'infini du ciel."

Puisqu'il est question de bouche d'égoût et de regard, je me trouve aussi dans l'obligation de parler de père Hugo, qui, dans Ruy Blas, déclara:

Quand la bouche dit: Oui, le regard dit: Peut-être.

## La protection du consommateur

# Tout dépend de qui reçoit la plainte

Plus un consommateur aura été fraudé d'une somme importante, plus il lui sera difficile d'obtenir satisfaction en portant plainte à un organisme de protection du consommateur, révèle un sondage effectué auprès de 250 citoyens québécois qui avaient formulé des plaintes à de tels organismes en janvier dernier.

Dans l'ensemble, toutefois, seulement le quart des plaintes impliquent des montants supérieurs à \$500 et 53% de ceux qui se sont adressés à l'Office de protection du consommateur, au ministère fédéral de la Consommation ou à l'association des coopératives d'économie familiale (ACEF) se disent satisfaits du règlement intervenu à la suite de leur plainte.

Le porte-parole du Groupe de recherche en jurimétrie de l'Université de Montréal qui a dévoilé quelques résultats de cette étude, hier, à la conférence canadienne sur le Droit de la Consommation, M. Claude Masse, a toutefois précisé que le degré de satisfaction varie selon les organismes impliqués: 62% de ceux qui se sont adressés à l'ACEF sont tout à fait satisfaits tandis que le pourcentage tombe à 50% pour l'Office de protection des consommateurs et même à 42% pour le ministère fédéral de la consommation.

Si un organisme bénévole et militant comme l'ACEF semble donner une plus grande satisfaction à ceux qui ont recours à ses services, il faut avouer, par contre, qu'il est aussi beaucoup moins connu que les organismes gouvernementaux qui ont bénéficié d'un fort budget de publicité. Alors que 40% des plaignants connaissent l'Office de protection des consommateurs ou le ministère de la Consommation, seulement 26% savaient ce qu'était l'ACEF.

En conséquence, l'ACEF reçoit aussi beaucoup moins de plaintes: environ 5,000 par année comparativement à 130,000 environ pour les organismes gouvernementaux.

Fait à noter, les professionnels qui travaillent dans des organismes voués à la protection des consommateurs s'accordent aussi pour dire généralement que l'ACEF est plus efficace. Un sondage effectué auprès de 88 d'entre eux donne par contre la plus mauvaise note à l'Office

de protection des consommateurs à qui l'on reproche de manquer de pouvoir et d'agressivité.

Une autre grande constatation de ces sondages organisés par le groupe de recherche en jurimétrie, c'est l'état d'ignorance "catastrophique" des consommateurs sur les droits et privilèges qui leur sont reconnus par les lois actuelles.

Par exemple, 71% ignorent les taux d'intérêt que peuvent imposer légalement les compagnies de finance; 55% ignorent qu'un particulier peut conserver des meubles d'une valeur totale de \$1,000 lorsqu'il est l'objet d'une saisie et au moins 30% ne savent pas qu'ils peuvent annuler dans les cinq jours un contrat conclu avec un vendeur itinérant.

Et encore, les statisticiens affirment que les gens qui se plaignent sont généralement mieux informés de leurs droits que ceux qui ne sont même pas plaints.

De façon générale, les plaintes contre les constructeurs de maisons négligentes sont celles qui ont le plus fort impact monétaire, même si elles viennent au troisième rang par leur nombre.

Les plaintes les plus nombreuses concernent les appareils domestiques et l'aménagement (25%). Ensuite viennent les difficultés liées à l'automobile, puis aux maisons, aux problèmes de crédit et de finance et, enfin, à la qualité des aliments.

Le quart des plaignants contestent la détérioration rapide de la qualité et le nonrespect des garanties, 15% en ont contre le taux d'intérêt et les modalités de crédit, 10% se plaignent de la non-livraison d'un Bien qu'ils ont payé, d'autres contestent le prix excessif, etc. Enfin la très grande majorité des consommateurs qui ont porté plainte auprès d'un organisme approprié estiment que la qualité générale des biens et des services disponibles a grandement baissé depuis cinq ans. Cette opinion est partagée par plus de 80% d'entre eux.

65% pensent que la publicité télévisée ou radiodiffusée n'aide aucunement à choisir les produits qu'on achètera et trois

sur quatre pensent que le crédit devrait être rendu plus difficile. D'ailleurs, 93% estiment que les cartes de crédit ne sont pas indispensables même si presque tous en possèdent au moins une.

## 3,000 cyclistes dans les rues de Montréal

Trois mille cyclistes ont participé, hier, à une randonnée dans l'est de Montréal. Le Monde à bicyclette organise depuis plusieurs semaines des excursions du genre en vue de sensibiliser les citoyens aux dangers suscités par l'envahissement des voitures, cause de pollution, dans les rues de la métropole.

En dépit d'un temps menaçant en fin de matinée, les cyclistes ont répondu gaillardement à l'appel pour déambuler à vélo et en tandem au rythme d'une chanson composée par Pierre Dubois et intitulée: La ballade du cycliste. Des haut-parleurs répétaient cette atmosphère créée par le chœur des Joyeuses pédales qui a inséré également dans son répertoire des chansons de Gilles Vigneault.

Parti du parc Laurier, le dé-

filé s'est engagé dans les rues Rosemont, Beaubien, Bourbonnière et rendu à l'angle des rues Rachel et Sherbrooke où s'élevaient les monuments olympiques, les participants ont crié: Honteux, honteux.

L'organisateur, M. Robert Silverman, y est allé d'un petit laï: "Est-ce que les automobilistes pourraient faire la même chose que nous? Jamais, a-t-il répondu, car ils préfèrent assister au Circuit Mont-Tremblant où des gens meurent sous leurs yeux. Nous voulons simplement retrouver nos rues et prouver que le transport par bicyclette est moins cher et moins polluant."

M. Silverman compte organiser une manifestation annuelle du premier mai pour convaincre les travailleurs qu'ils auraient intérêt à se véhiculer sur deux roues... plutôt que quatre!

La faim du monde  
avant la fin du monde  
**OXFAM**

## les Obligations d'Épargne du Canada

# bien sûr!

# 9.38%

rendement annuel moyen à l'échéance

Voici les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada. Comme toujours, elles sont sûres, profitables et flexibles. C'est bien sûr, l'une des meilleures façons d'épargner.

### Sûres et profitables

Garanties par toutes les richesses du pays, les nouvelles obligations sont datées du 1er novembre 1975 et viendront à échéance dans 9 ans.

L'intérêt est payable le 1er novembre de chaque année. Elles ont un rendement annuel moyen à l'échéance en 1984 de 9.38%. Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$8.75 d'intérêt pour la première année et \$9.50 d'intérêt pour chacune des huit années suivantes.

Pour fins d'impôt, le revenu d'intérêt provenant d'Obligations d'Épargne du Canada est admissible pour l'exemption spéciale de \$1,000 sur les revenus d'intérêt.

### Flexibles

Les nouvelles Obligations d'Épargne du Canada sont disponibles en coupures de \$50 à \$25,000, la nouvelle limite d'achat.

Elles peuvent être achetées au travail selon le Mode d'Épargne sur le Salaire et, à partir du 14 octobre, elles pourront également être achetées au comptant ou par versements mensuels selon le Mode Officiel d'Épargne Mensuelle à toute banque, caisse populaire, société de fiducie ou courtier en valeurs mobilières, agréé comme vendeur.

Les Obligations d'Épargne du Canada sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru dans toute banque au Canada, sur production de pièces d'identité satisfaisantes.

### Autres modalités

Les résidents canadiens, adultes ou mineurs, ainsi que leur succession peuvent acheter des Obligations d'Épargne du Canada. De plus, tel qu'indiqué dans la formule de souscription, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'épargne-logement ou de pension ainsi que les régimes de participation différée aux bénéfices et de participation des employés aux bénéfices peuvent en acheter sous certaines conditions.

Jusqu'au 14 novembre 1975 inclusivement, le prix des obligations achetées au comptant sera leur valeur nominale sans l'intérêt couru. Par la suite, un intérêt au taux de 9.38% l'an sera ajouté du 1er novembre à la fin du mois de l'achat.

Le ministre des Finances peut, sans préavis, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps après le 7 novembre 1975.

## L'année de la femme

# Les mêmes clichés

par Renée Rowan

Une enquête conduite aux États-Unis par la National Organization of Women mettant en cause 1.200 textes publicitaires a révélé que dans 42,6% des cas les femmes sont occupées à des tâches ménagères; dans 37,5%, elles servent d'auxiliaires domestiques à l'homme, et dans 16,7%, d'objets sexuels ou simplement décoratifs. Moins d'un pour cent des annonces montre la femme comme un être intelligent, possédant une identité propre.

En cette année de la femme, alors que les pays membres des Nations unies mènent une campagne mondiale pour améliorer la condition féminine, il est curieux de constater que la majorité des media, tant dans la programmation que dans la publicité, persistent à voir la femme en état voisin de l'idiotie et de l'infantilisme, déclarait récemment le ministre chargé de la situation de la femme au Canada, M. Marc Lalonde, devant les membres du Women's Canadian Club d'Ottawa.

Les hommes sont rarement peints comme des êtres franchement stupides; ils sont toujours sûrs d'eux. Si l'on renverse les rôles, on voit nettement la différence de traitement. C'est ainsi, souligne M. Lalonde, qu'en attribuant aux femmes et aux hommes des rôles qui ne donnent qu'une vue partielle et déformante de la réalité, on aboutit à des clichés.

Il se pourrait bien, a-t-il ajouté, qu'à l'heure actuelle, les annonceurs dépendent en vain beaucoup d'argent, car ils semblent avoir perdu contact avec leur auditoire. Il y a, actuellement dichotomie entre la femme de l'écran de télévision et la femme que nous côtoyons tous les jours. Peut-être l'auditoire n'est-il, en fait, qu'un mirage.

C'est seulement quand nous n'accepterons plus l'existence des clichés qui faussent notre attitude, et alors seulement, que les femmes auront véritablement des droits égaux et des chances égales, a affirmé M. Lalonde.

"A cette fin, dit-il, la première démarche, la plus importante peut-être, c'est de s'assurer que les dirigeants des media — journaux, revues, télévision, émissions et publicité radiophonique de chez nous — arrivent à prendre conscience qu'ils ont affaire à des gens réels, dans un monde réel, et qu'ils admettent, en fin de compte, que lecteur et auditeur en ont assez, depuis longtemps, du monde imaginaire des clichés. La responsabilité repose largement sur les media eux-mêmes, mais nous avons également notre part de cette responsabilité en tant qu'individus.

"Quand on nous insulte, il faut protester. Quand nous constatons que nos enfants adoptent une attitude modelée sur les clichés plutôt que sur la réalité, il nous appartient, à chacun, d'élargir leurs idées. Pour nous, adultes, il y a peu de risques que ces idées figées modifient sensiblement notre conception de la vie. Pour un enfant, les personnages des media paraissent souvent aussi vrais que ceux du monde réel, et il arrivera que leur influence sur lui soit plus forte encore que sur nous."

### Hommage aux femmes du Nord

La revue North/Nord publiée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, livraison d'octobre, qui sera en vente dans les kiosques à journaux et revues à travers le Canada d'ici la fin du mois, profite de l'année internationale de la femme pour rendre un hommage spécial à toutes celles qui ont participé au développement de ce territoire.

Dans l'univers de la femme inuit, le passé s'estompe rapidement devant la nécessité d'un rôle nouveau à définir, note Dorothy Labarge dans un article intitulé "Femme traditionnelle, femme nouvelle".

L'importation des créations de l'homme blanc, comme l'école, l'hôpital, l'église et l'atelier a provoqué un changement radical dans le rôle joué par la femme inuit au foyer et dans la collectivité, écrit-elle.

Comme le père travaille maintenant dans l'industrie, le fossé entre le rôle de l'homme et celui de la femme est devenu plus marqué du fait qu'ils ne partagent plus les mêmes tâches. En outre, l'éducation dont bénéficie maintenant la femme l'a rendue économiquement indépendante de son mari. Les mariages continuent d'être nombreux chez les femmes inuit dont l'identité est encore étroitement liée à la famille, mais le mariage n'est plus leur unique préoccupation.

Les principales activités de la femme dans la collectivité se limitaient autrefois aux visites et aux jeux. Son rôle dans la société moderne s'est élargi considérablement. Dans plusieurs villages, elle fait partie des associations locales et siège au conseil communautaire et au comité d'embellissement, sur un pied d'égalité avec ses collègues masculins.

Mais, note Dorothy Labarge, l'adaptation de la femme inuit aux changements sociaux a été, dans un certain sens, plus difficile que celle de l'homme parce que le rôle de ce dernier, comme soutien de la famille, s'est perpétué, alors que celui de la femme en tant que mère, éducatrice et pivot de la vie familiale, a été affecté en profondeur.

### A regarder

Mercredi, 1er octobre, à l'émission régulière de *Femme d'aujourd'hui* qui est présentée chaque jour à 13h35, sur la chaîne française de Radio-Canada, cinq ou six personnes qui auront regardé l'émission spéciale de samedi sur la conférence de Mexico sont invitées à analyser les travaux et à exprimer leurs réactions.

A signaler, cette saison, toujours à *Femme d'aujourd'hui*, une série de rencontres avec des personnalités féminines. Ainsi, lundi prochain, 6 octobre, ce sera une heure passée en compagnie de la romancière italienne Alba de Cespedes dont les oeuvres, pour des milliers de femmes à travers le monde, ont été la lecture de chevet, en particulier *Cahier interdit* et *Elles*. Plus tard, ce sera Marguerite Duras, romancière et cinéaste bien connue pour son film *Moderato Cantabile*, puis Gisèle Halimi, avocat de la cause des femmes en France.

### Regards sur nous-mêmes

C'est le titre d'un ouvrage

## Le cardinal Feltin meurt à 92 ans

PARIS (AFP) — Le cardinal Feltin, ancien archevêque de Paris, qui vient de mourir à l'âge de 92 ans, aura fortement marqué le clergé et, à travers lui, les catholiques français au cours d'une vie entièrement consacrée à l'Eglise.

Evêque depuis 47 ans, ordonné prêtre il y a 65 ans, le cardinal Feltin, qui portait la pourpre cardinalice depuis 21 ans, s'était retiré il y a deux ans et demi dans un monastère de la banlieue parisienne. Jeune vicaire durant la première guerre mondiale, sa conduite au feu lui avait valu de nombreuses décorations. Archevêque de Bordeaux pendant la Seconde guerre mondiale il avait réussi à soustraire à la Gestapo le grand rabbin Cohen.

Président international de Pax Christi de 1951 à 1964, premier président du conseil permanent de l'épiscopat, le cardinal Feltin laissera son nom attaché à la fondation du premier secteur de la mission ouvrière en 1954 et à la défense des précaires-ouvriers, qui devait aboutir à une décision de l'épis-

### Rappel de deux lots d'insuline

TORONTO (PC) — Le directeur médical des Laboratoires Connaught Ltée a déclaré, hier que seulement un lot d'insuline N.P.H. no. 501278 et un lot d'insuline Toronto (no. 1163-1) ont été rappelés, vendredi, par le ministère fédéral de la Santé, à la suite de la plainte d'un consommateur.

Au nom de la compagnie, le Dr E.W. Pearson a rappelé qu'aucune autre variété d'insuline n'est visée par l'avertissement des autorités fédérales.

Il s'agirait de bouteilles interverties, mais cela n'affecte en rien la qualité des produits. Le Dr Pearson assure qu'il y a d'amples approvisionnements d'insuline N.P.H. et Toronto à travers le Canada.



écrit en collaboration par cinq journalistes invités par le Secrétaire de l'Année internationale de la femme à présenter leurs vues sur la Canadienne.

Sheila Arnopoulos traite des travailleuses non-professionnelles; Margaret Daly jette un regard sur la pauvreté des femmes chefs de famille; Catherine Govier trace un portrait de jeunes femmes et Sharon Brown de la femme au foyer tandis que Diane Cohen étudie la femme canadienne dans les professions.

Quatre journalistes du Québec, Solange Chalvin, Nicole Charest, Michèle Jean et Marie Laurier ont été chargées de l'adaptation française de ce volume de plus de 250 pages qui sera mis en vente à l'Information Canada d'ici la mi-octobre.

Il nous semble étonnant que le Secrétaire de l'année de la femme n'ait pas jugé à propos de confier la recherche et la rédaction de la version originale d'au moins une ou deux têtes de chapitre à des Canadiennes françaises.

Cela s'expliquerait, nous dit-on, par des motifs de disponibilité au moment où le travail a été entrepris. A-t-on bien cherché? L'excuse nous semble facile. Quoi qu'il en soit, Regardez sur nous-mêmes a été conçu pour être utilisé comme un outil de travail par les associations et groupements féminins, les sociologues ou toute autre personne intéressée qui voudrait pousser plus avant ses recherches.

### Mieux vaut en rire...

Paru dans la dernière livraison du journal de l'Université de Montréal, *Forum*: "L'exécutif de l'Association des femmes de professeurs de l'Université de Montréal a tenu sa première réunion de l'année afin d'élaborer son programme d'activités: un thé-causerie est organisé le 9 octobre prochain, à 13h30 à la salle T-540 de l'immeuble central. Le professeur Franklin Auger, directeur du département d'anthropologie donnera un aperçu de cette discipline et exposera la façon dont elle donne lieu à l'enseignement et à la recherche à l'U. de M. Cette causerie sera suivie d'un cours d'arrangements de fleurs..."

Est-ce encore possible en 1975?

### La Guilde accréditée à la PC

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des relations de travail a accrédité la Guilde des journalistes comme agent négociateur pour quelque 275 employés de la Presse Canadienne, de Broadcast News et de Nouvelles télé-radio.

Un porte-parole de la Guilde a fait savoir que le syndicat représenterait jusqu'aux adjoints des chefs de bureau. Dans une décision écrite envoyée au syndicat et à la direction de l'entreprise, la commission a rejeté l'argument de la direction selon lequel il aurait du y avoir deux unités syndicales, l'une représentant les employés de la Presse Canadienne, l'autre les employés de Broadcast News et de Nouvelles télé-radio. La commission a statué qu'il ne s'agissait que d'une seule entreprise.

Le porte-parole de la Guilde a déclaré que des démarches seraient entreprises immédiatement en vue de négocier une convention collective pour la nouvelle unité.

## Au colloque du Centre québécois des relations internationales

# Israël et l'Égypte voient dans l'accord du Sinai un premier pas vers la paix

par Pierre-S. Pettigrew

QUEBEC — Environ 250 spécialistes, diplomates et étudiants venus de plusieurs pays, se sont penchés, en fin de semaine, à l'Université Laval, sur les perspectives de règlement du conflit israélo-arabe.

S'étant assuré de la participation d'un nombre impressionnant de spécialistes de renommée internationale, les organisateurs de ce congrès ont réussi la prouesse d'avoir, tout au long des travaux, des porte-paroles officiels des gouvernements de l'Égypte et d'Israël. Cependant, la partie palestinienne, l'OLP, n'était pas représentée; le Canada ne reconnaît certes pas le passeport de l'OLP, mais il semble que des représentants de l'OLP auraient pu être invités en tant qu'experts.

L'ambassadeur égyptien, M. Tahsin Bashir, porte-parole du gouvernement du Caire, a fait valoir qu'aucun accord n'était précédemment intervenu à cause de la trop grande émotion dont avaient fait preuve les pays arabes devant les promesses non respectées et les injustices dont Israël s'était rendu coupable, tout au long des années.

Il fallait donc vaincre cette méfiance historique et la question était de savoir comment briser le cercle vicieux dans lequel était engagé le Moyen-Orient. Selon M. Bashir, il a fallu d'abord accepter l'idée qu'on ne pourrait obtenir une justice absolue pour toutes les parties en cause. "L'Égypte s'est donc mise à la recherche d'une justice acceptable permettant le respect des droits fondamentaux des différentes parties dans la paix, une paix dont notre région a tant besoin, après toutes ces années de guerre et de tension," a expliqué M. Bashir. C'est dans cet esprit que l'Égypte a accepté de prendre "les risques de la paix", et a signé l'accord intérimaire du 4 septembre. Pour l'ambassadeur égyptien, on ne doit pas en rester là. Le cercle vicieux a été brisé mais l'avenir de la paix au Moyen-Orient dépend des étapes ultérieures en fonction de l'attitude d'Israël.

M. Bashir a expliqué que ce processus de négociation qui vient d'être amorcé a des chances de déboucher sur une paix solide si Israël déclare qu'il ne veut pas coloniser ou

s'approprier des territoires arabes, s'il accepte le droit des Palestiniens de vivre en paix et de s'auto-déterminer sur leur propre territoire, et, enfin, s'il accepte de dialoguer à Genève avec l'OLP et les parties arabes impliquées.

L'ambassadeur israélien Emile Najjar, conseiller du ministre des Affaires étrangères, a pour sa part exprimé l'opinion que le Moyen-Orient était à l'aube d'une grande période de collaboration judéo-arabe.

Cet espoir se base, a-t-il dit, sur l'élément humain. L'esprit de croisade est définitivement terminé, il y a une conversation permanente par la télévision et les journaux, entre Israéliens et Arabes des pays environnants. Soulignant que le fait juif faisait partie intégrante de la structure économique et culturelle du Moyen-Orient, M. Najjar a attiré l'attention des participants sur la réalité culturelle sémitique qui a tant en commun avec la culture arabe. Pour le conseiller auprès du gouvernement d'Israël, les "hébraïsmes" ont beaucoup en commun avec les "arabismes".

L'accord intérimaire du 4 sep-

tembre, a-t-il fait valoir, n'est pas un traité de paix mais il est important en ce qu'il ouvre la voie à la négociation.

Des spécialistes à ce congrès ont cherché surtout à définir les aspects particuliers de la question politique exprimée par les porte-parole gouvernementaux.

Le général Georges Buis, président de la Fondation pour les études de défense nationale, a notamment étudié les facteurs de stabilité et d'instabilité dans la course aux armements israélo-arabe. Il a affirmé que cette fluctuation découlait des relations entre les deux super-grands et leurs protégés dont la dépendance a toujours été si marquée surtout pour la livraison des armes et leur entretien par la suite.

Le professeur Jean-Pierre Derriennic de l'Université Laval, et l'ambassadeur Najjar ont tenu à nuancer cette hypothèse soulignant que les acteurs sur le théâtre du Moyen-Orient avaient une liberté d'action relativement importante et qu'ils avaient même les capacités de "faire chanter" les grands, à bien des égards.

M. Paul Noble, de l'Univer-

sité McGill, parlant de l'influence des rivalités régionales au Moyen-Orient sur les charmes de renforcer la paix dans cette région, a souligné que la structure même et le niveau du conflit inter-arabe, surtout depuis que l'Égypte avait renoncé à être la puissance principale de la région, étaient favorables à la négociation d'un accord.

M. Saul Friedlander, de l'Université hébraïque de Jérusalem, a soutenu que la création de liens économiques et d'un éventuel marché commun entre Israël et ses voisins arabes, ferait beaucoup pour stabiliser le Moyen-Orient.

Bien d'autres sujets ont été soulevés: la possibilité de réalisation, à court et à long terme, des revendications palestiniennes; l'importance de l'arme pétrolière dans le conflit; les influences des éléments extérieurs au conflit (Europe, super-grands et ONU) dans la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe.

Le colloque s'est terminé par un panel sur "L'opinion publique", les processus décisionnels

Voir page 2: Colloque

## Vous pouvez me faire confiance

Il existe au Québec une loi qui dit que toutes les installations électriques (de quelque nature qu'elles soient), doivent être exécutées par un spécialiste et ce spécialiste, c'est le maître électricien.

Les installations électriques faites par un maître électricien sont vérifiées par les inspecteurs du Service d'inspection du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec, ce qui vous assure une installation de qualité conforme au Code de l'électricité.

Pour pouvoir exercer son métier, le maître électricien doit appartenir à une corporation professionnelle, soit la Corporation des Maîtres Électriciens du Québec.

Pour votre sécurité, faites toujours appel à un maître électricien.

**Corporation des Maîtres Électriciens du Québec.**

**BRUNET**  
DE  
CÔTE-DES-NEIGES  
EST LE NOM  
QUI DOMINE DANS  
LA CRÉATION DES  
**MONUMENTS**  
AUCUN AGENT  
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION  
AVANT D'ACHETER  
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE  
MAISON DU QUÉBEC  
Inscriptions  
Réparations et nettoyage  
**J. BRUNET Ltée**  
4824 Chemin Côte des Neiges  
Tel.: 738-8686  
Fondée en 1877

Un dimanche animé à Beyrouth

Un plan de partage du Liban à l'étude ?

BEYROUTH (par Reuter et AFP) — La reprise d'accrochages hier dans les faubourgs de Beyrouth jette une ombre sur l'espoir de voir cesser la dernière vague de violences communautaires au Liban. La capitale avait pourtant passé sa nuit la plus calme depuis quinze jours, bien que des hommes armés défendent toujours des barricades dans le centre de la ville et en banlieue. Explosions et fusillades ont éclaté de nouveau, et en début d'après-midi, la situation a empiré, les adversaires faisant assaut de roquettes et d'obus de mortier dans les faubourgs sud et nord de Beyrouth. La radio de Beyrouth a demandé aux fonctionnaires et particulièrement aux employés de la voirie de reprendre le travail lundi. Elle a ajouté que la situation s'est "légèrement améliorée" et recommande à la population de prendre garde dans ses déplacements à Beyrouth car des francs-tireurs sont toujours à l'affût dans certains quartiers.

Deux journaux de Beyrouth évoquent maintenant ouvertement la question de la "partition" du Liban. Pour "Al Hawadess", des consultations ont eu lieu récemment entre les Etats-Unis et certains pays européens, membres de l'OTAN, sur cette question. D'après l'hebdomadaire, qui cite "des rapports détaillés parvenus à la Résistance palestinienne", ce plan prévoit la création d'un Etat palestinien dans le sud du pays où habitent également les chiites. La montagne libanaise deviendra un Etat chrétien. Beyrouth sera déclarée ville ouverte et le reste du pays "donné à la Syrie". Pour "Al Hawadess", il existe "un message adressé à des milieux libanais faisant état de ces consultations, au cours desquelles se seraient manifestées des divergences". Ainsi, selon l'hebdomadaire, "les Américains ont défendu avec acharnement l'idée du partage alors que les Européens, et particulièrement le Vatican, s'y sont opposés".

De son côté, le quotidien "Beyrouth" (pro-irakien) affirme que "la question du partage a été examinée en détail sur une carte par des responsables du Parti phalangiste". "La carte du Liban ainsi découpée, ajoute le journal, sera envoyée au Vatican pour recevoir la bénédiction du pape". Pour sa part, M. Abdel Halim Khaddam, vice-président du conseil et ministre syrien des Affaires étrangères, a accusé l'Egypte d'avoir "joué un rôle effectif dans la crise libanaise". Dans une déclaration faite avant son départ pour New York, M. Khaddam a lié la signature du nouvel accord de désengagement égypto-israélien aux événements du Liban. "Les retombées de cet accord commencent à se faire sentir, notamment au Liban", a-t-il dit. "L'Egypte a joué un rôle effectif dans la crise libanaise en déclenchant une campagne contre la Résistance palestinienne et en poussant l'armée libanaise à liquider la résistance".

Accusant la direction politique égyptienne de "s'être mise au service de l'imperialisme", M. Khaddam a affirmé que l'Egypte a cherché à "détourner vers Le Caire les activités économiques libanaises et à lui ravir sa place bancaire". M. Khaddam a annoncé, qu'il se rend à New York "pour dénoncer devant l'Assemblée générale des Nations unies le nouvel accord de désengagement égypto-israélien et ses retombées négatives sur la paix et la sécurité". La commission nationale pour le dialogue doit reprendre ses travaux aujourd'hui. Or, les perspectives paraissent moins encourageantes. Sur le plan politique, la représentativité et les attributions de la commission du dialogue semblent contestées par des personnalités d'horizons politiques divers. Les Kataëbs dévient à cette commission de 20 membres, formée mercredi dernier, le droit de soulever des questions fondamentales telles la révision du Pacte national, qui aménage la coexistence intercommunautaire, et la réforme de la constitution. D'autre part, des dirigeants de la communauté musulmane chiite, s'estimant sous-représentés au sein de cette commission qui regroupe les principales tendances socio-confessionnelles du Liban, ont commencé depuis samedi à manifester leur mécontentement. L'un d'eux, M. Adel Osseirane, ministre de la Justice, a menacé de démissionner du gouvernement. Autre point d'interrogation: on ignore si les accrochages qui ont opposé, la nuit dernière, les habitants de Myriata, village du premier ministre (musulman) Rachid Karamé et les villageois de Zghorta, partisans du président (chrétien) Soleimane Frangie ont cessé. Les communications téléphoniques entre Tripoli et Beyrouth sont coupées et les organes d'information officiels observent un mutisme complet sur cette affaire.

Le Tchad décide l'évacuation des troupes françaises dans un mois

N'DJAMENA (par AFP et Reuter) — Le conseil supérieur militaire tchadien, organe suprême de l'Etat, et le gouvernement provisoire, ont "décidé l'évacuation, dans un délai d'un mois, des troupes françaises stationnées au Tchad", a déclaré le général Félix Malloum, chef de l'Etat, dans un communiqué diffusé samedi soir par la radio nationale tchadienne. Les Tchadiens accueillent avec soulagement la décision du conseil supérieur mi-

litaire. Le gouvernement de N'Djamena reproche à celui de Paris une ingérence dans les affaires intérieures du Tchad et la négociation d'accords passés entre les deux pays au lendemain de l'indépendance. Malgré leur soulagement, les Tchadiens mesurent également les conséquences de ce départ. La France verse trois milliards de francs CFA pour la location du terrain où est installée sa base de N'Djamena. En

outre, le personnel employé par les militaires français et leurs familles risque d'être au chômage après leur départ. Le Tchad connaît la plus importante présence des forces françaises en Afrique à l'exclusion de Djibouti. Les troupes françaises sont basées à N'Djamena et Sarh. Dans la capitale se trouve la base 172 avec une escadre de chasse et de transport disposant de neuf avions d'attaque à hélices Skyraider AD 4, une douzaine de Nord-Atlas et quelques hélicoptères. A la base 172, 163 personnes sont affectées aux opérations et au transport et 369 personnes sont employées aux services techniques et à l'administration. A N'Djamena se trouve également le 6e régiment inter-armes d'outre-mer cantonné au Camp-Dubut, composé d'une compagnie de commandement et service, d'une compagnie de parachutistes et d'un escadron de blindés légers, soit 629 personnes avec un état-major de 287 personnes, soit 1448 hommes.

Sept morts dans un accrochage entre Kurdes et soldats turcs

ANKARA (Reuter) — Un incident, le plus grave depuis plus d'une vingtaine d'années a opposé samedi des soldats turcs à des villageois kurdes, aux confins de l'Irak. Six soldats turcs ont été tués ainsi qu'un chef kurde. Un groupe de militaires turcs accompagné d'un procureur se sont présentés à Tuzluca, un village de la province montagneuse de Hakkari, afin de vérifier des informations faisant état d'une dispute locale à propos d'un champ, rapportent les agences de presse Anatolie (officiuse) et Hurriyet Haber (indépendante). Cette dernière croit savoir que les soldats turcs avaient également l'intention d'arrêter un chef kurde M. Ahmed Adiyaman, accusé de ne pas s'être présenté aux autorités pour effectuer son service militaire. Cette version n'a pas été officiellement confirmée. Selon l'agence Anatolie, M. Adiyaman aurait giflé le procureur au cours d'une chaude discussion et aurait alors été abattu par un soldat turc. Un échange de coups de feu s'est ensuivi qui a fait six morts dans les rangs des militaires turcs, s'accordent à rapporter les deux agences. A la suite de l'incident, des soldats d'élite ont été dépêchés en hélicoptère dans le village, que la population avait déserté pour Beytussebab, la ville voisine. Des responsables civils et militaires se sont rendus hier sur les lieux pour enquêter sur les circonstances de la fusillade. Il s'agit de l'incident le plus grave entre

la communauté kurde turque — forte de cinq millions d'âmes — et les autorités depuis 1954, date à laquelle un accrochage entre villageois kurdes et troupes turques avait fait quatre morts parmi ces derniers. En dépit de sa proximité avec le Kurdistan irakien, la partie orientale de la Turquie, où est installée la communauté kurde, a connu un calme relatif pendant la rébellion du général Mustapha Barzani. Celle-ci a pris fin en mars dernier à la suite du retrait du soutien de l'Irak aux Kurdes irakiens. Les Kurdes ne sont pas considérés par le gouvernement d'Ankara comme ethniquement différents des Turcs.

Sihanouk à Pékin

PEKIN (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk est rentré hier après-midi à Pékin, à l'issue de son premier séjour au Cambodge depuis la victoire khmère rouge dans son pays, en avril dernier. Norodom Sihanouk doit assister le premier octobre prochain aux célébrations de la fête nationale chinoise. Tous les membres de l'entourage du prince Sihanouk, qui l'avaient accompagné dans son voyage de près de trois semaines au Cambodge, sont revenus avec lui à Pékin. Norodom Sihanouk, qui est chef de l'Etat, avait regagné Phnom Penh le 9 septembre.

Inflation et chômage au congrès du Labour

BLACKPOOL (AFP) — La peur du chômage donnera à Blackpool aujourd'hui le 74e congrès du Parti travailliste britannique dont la gauche accuse le gouvernement de trahir ses promesses électorales. Libérés des préoccupations électorales pressantes depuis leur victoire au scrutin d'octobre 1974, les travaillistes vont pouvoir tout au long de la semaine s'adonner sans grand risque à leurs traditionnelles luttes fratricides. Or, la victoire des "oui" au référendum européen de mai a clos définitivement le débat sur l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun. Aussi, les congressistes vont-ils surtout s'affronter sur le choix des objectifs prioritaires dans la crise actuelle: maîtriser l'inflation (27 pour cent) ou bloquer la

montée du chômage (1.240.000 personnes). L'élection des membres de l'Exécutif national du Labour Party, dont les résultats seront connus demain, donnera une indication claire de la force de l'aile gauche du mouvement. Le chancelier de l'Echiquier, M. Denis Healey, l'un des "barons" du parti, risque en effet de perdre sa place au profit d'Eric Heffer, "bête noire" des modérés, mis à la porte du gouvernement par M. Wilson pour son indiscipline lors de la campagne du référendum européen. Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, est lui aussi menacé par un autre "gauchiste", M. Norman Atkinson, au poste de trésorier du Labour. Quelle que soit l'issue de ces votes, le

La CIA incapable, dit Pike  
Kissinger, 'bon candidat' pour une poursuite en 'outrage au Congrès'

WASHINGTON (AFP) — Le président de la commission de la Chambre des représentants chargée d'enquêter sur les services de renseignements estime que les Etats-Unis seraient certainement pris par surprise si une attaque majeure était déclenchée contre leur territoire. Au cours d'une interview télévisée de la chaîne CBS, hier, M. Otis Pike, représentant démocrate de l'Etat de New York, s'est déclaré en effet convaincu que les services de renseignements américains seraient incapables d'avertir en temps utile le gouvernement de l'imminence d'une telle attaque. L'administration, a-t-il expliqué, se trouve noyée sous un trop-plein d'informations qu'elle ne sait généralement pas exploiter. M. Pike a rappelé que les documents récemment rendus publics par la commission prouvaient que les Etats-Unis avaient été surpris par le déclenchement de la guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Le même phénomène, a-t-il laissé entendre, semble s'être produit à l'occasion du renversement du régime Caetano au Portugal, en avril 1974, et le coup d'Etat de Chypre suivi d'une intervention militaire turque, en août de la même année. M. Pike a d'autre part confirmé son intention de présenter aujourd'hui

même un projet de résolution devant la chambre exigeant la remise de certains documents confidentiels à sa commission. Au cas où l'administration refusait d'obtempérer, le président de la commission introduirait une résolution déclarant coupable "d'outrage au Congrès" le directeur de la CIA, M. William Colby et, éventuellement, M. Henry Kissinger lui-même serait "un bon candidat" à de telles poursuites en tant que responsable de l'ensemble des activités de renseignement. M. Pike a souligné que l'attitude de M. Kissinger dans le conflit opposant l'administration à la commission de la Chambre ne faciliterait pas le vote rapide par le Congrès d'un projet de loi autorisant l'envoi au Sinaï de 200 techniciens américains.

La guerre des nerfs entre la commission Pike et l'administration, et plus particulièrement M. Kissinger, a été provoquée par la publication de documents sur le déclenchement de la guerre israélo-arabe. A la suite de cette publication la Maison-Blanche a refusé de fournir d'autres documents confidentiels demandés par la commission. De plus M. Kissinger a interdit à certains de ses subordonnés du département d'Etat de venir témoigner sur quelques-unes de leurs recommandations parfois malheureuses.

Sadate à Washington en octobre

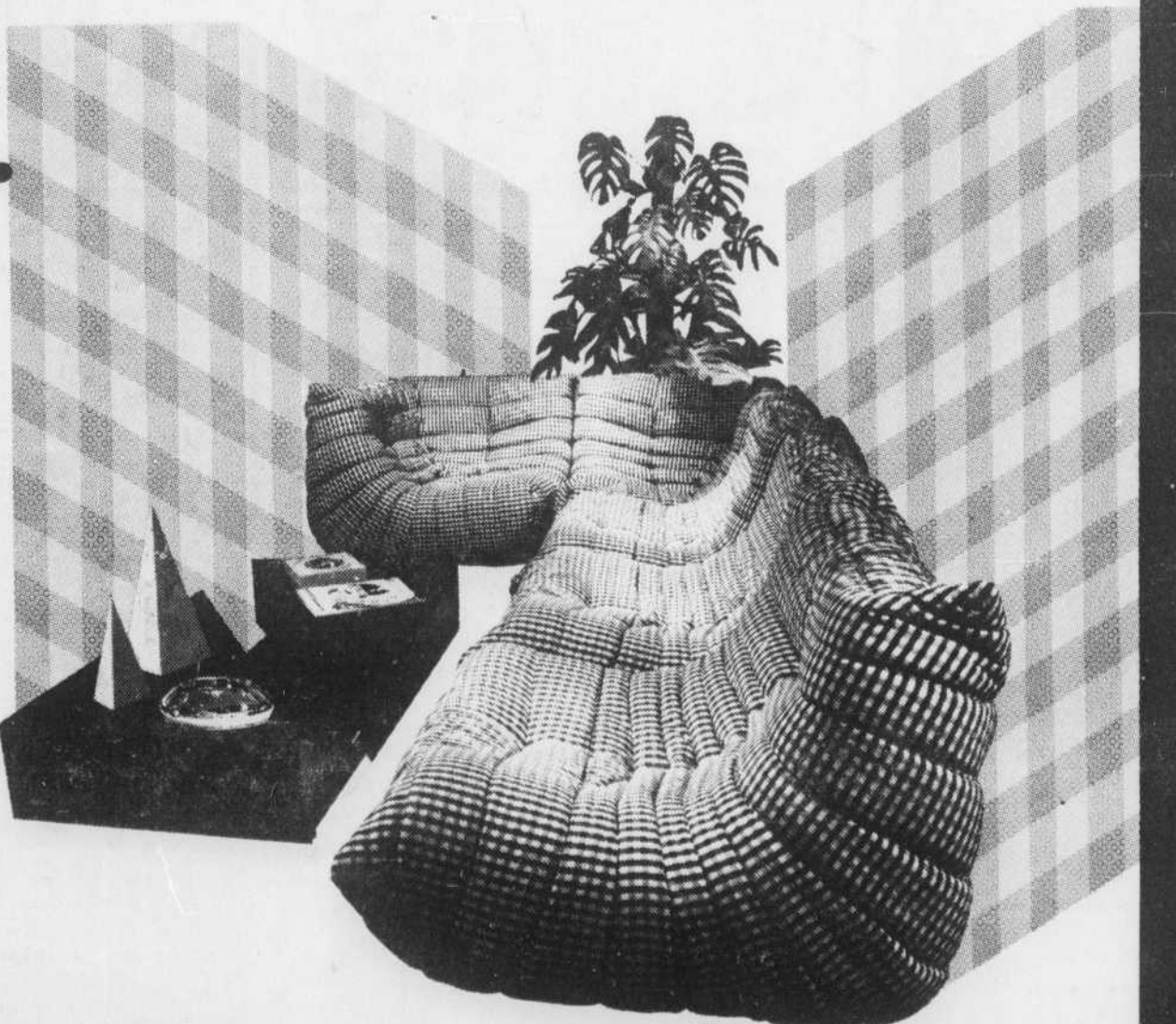
(AFP et Reuter) — Le président égyptien Anouar Sadate, se rendra aux Etats-Unis le 27 octobre prochain, pour une visite officielle de sept jours. Le président égyptien aura, pendant cette visite, des entretiens avec le président Gerald Ford sur la situation au Proche-Orient, sur les problèmes internationaux intéressant les deux pays, ainsi que sur les moyens de renforcer les relations égypto-américaines. Pendant ce temps, la "Pravda", journal du parti communiste soviétique, renouvelle l'appel du Kremlin pour une reprise de la conférence de Genève, formulant ainsi son premier commentaire direct sur le Proche-Orient depuis le dernier accord de désengagement israélo-égyptien.

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

LA FORME DU CONFORT

Au Château d'Aujourd'hui, nous croyons que le confort repose dans la forme et dans l'environnement.

Quand votre corps ne fait qu'un avec les choses qui l'entourent, vous vivez une merveilleuse histoire de bien-être...



Il y a trois Château d'Aujourd'hui: ● 6370 St-Hubert ● 6375 St-Hubert, Montréal ● 1125 boulevard St-Martin, Laval. Téléphone: 382-4710

**DÉCORATEURS ENSEMBLIERS**

Quand vos idées ressemblent aux nôtres...

**CHATEAU d'aujourd'hui**

estrangeant ou sage

382-4710

**MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET**

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846

266 est, St-Paul, Vieux Montréal

**LAURENT BERUBE**

DÉCORATEUR-ENSEMBLIER

8240 AIME-RENAUD

ST-LEONARD Md. 38

324-2580

**JACQUES VIAU**

décorateur-ensemblier

designer d'intérieurs

Spécialités:

Bureaux et Résidences

4335, rue Coolbrook,

Montréal, Qué. H4A 3G1

Tél.: 484-8778

**ARCHITECTES**

**DAVID BOULVA CLEVE**

ARCHITECTES

1253 ave. McGill College

Suite 800

MONTRÉAL - 866-9854

Les architectes

**LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART**

842-1401

Montréal Ottawa

**DESIGNER D'INTÉRIEURS**

**YVON VALLÉE**

Décorateur-Ensemblier

Designer d'Intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.

1100, St-Amour, St-Laurent

Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

**Cahiers du Québec**

John R. Porter

Léopold Désy

Calvaires et croix de chemins du Québec

éditions hurtubise hmh

880 ouest rue Craig Montréal

**CHATEAU d'aujourd'hui**

**MUSTANG** Dès le 10 octobre

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS  
PIERRE DAVID et CLAUDE MICHAUD présentent

**LE RETOUR DU GRAND BLOND**

Avec Pierre Richard, Jean Carmet, Jean Rochefort, Mireille Darc

Un film de Yves Robert

VILLERAY ATWATER II  
ST-DENIS-JARBY, 388 5517 PLAZA ALEXIS NINON 931-3313 ÉTAGE MODE

UNE COMPAGNIE DE DANSE ET D'OPÉRA DU TIBET  
Un kaléidoscope de couleurs et de sons par les derniers grands maîtres de la musique et du folklore du Tibet.

CCA présente **L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DU TIBET**

1er AU 4 OCTOBRE 20h30  
Billets : \$8, \$7, \$5, \$4  
EN VENTE : CCA 1922 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montreal Trust P.V.M., Sainte-Francis.  
Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7 (1er occ.) : pr. étudiants, enfants et âge d'or, en vente à CCA seulement.  
CHARGEZ 932-2234 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS  
PIERRE DAVID présente

**BIENTÔT** Bulle Ogier Rufus dans **Mariage**

vu par Claude Lelouch

Après l'anatomie d'un coup de foudre (Toute une Vie), voici l'anatomie d'un mariage!

"Lelouch a réussi dans son entreprise avec un talent si personnel qu'on ne lui connaît pas d'équivalent." — L'Express  
"Déchirant et sensible, bourré à ras bord de dynamique qui ne dit pas son nom et de talent qui hurle le sien." — Paris-Match  
"Des images magnifiques et d'un modernisme absolu." — RTL  
"Un mariage règlement de comptes servi par un art lumineux." — Le Point  
"Admirable." — France-Soir  
"Il met du vitriol dans les saintes huiles de la vie à deux." — Europe No 1  
"Voici l'époque comico-tragique du mariage." — Le Journal du Dimanche

**le DAUPHIN**  
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

**Courrier du cinéma**

GENEVE (AFP) — Le Festival du film francophone a commencé vendredi à Genève avec la projection de "Les ordres" de Michel Brault, généralement bien accueilli par la critique suisse.

Pour Michel Boujut, de "La Suisse", ce "film simple, clair, accessible à tous se veut avant tout une protestation et une mise en garde. Protestation contre les atteintes portées aux droits fondamentaux de la personne humaine, contre l'arbitraire du pouvoir."

Et d'ajouter: "L'aventure nous passionne comme un suspense et nous angoisse comme un document authentique. Angoisses, nous le sommes parce que, au-delà des faits, le film nous rappelle tout à point la menace que dans tous les États modernes, y compris les plus démocratiques, les mécanismes du pouvoir font peser sur le citoyen."

Trois autres films canadiens seront présentés au festival: "Contre-censure" de G. Lechene, "Monsieur Pointu" de Longpré-Leduc et "Les vautours" de Labrecque.

Deux autres oeuvres canadiennes ont été sélectionnées, mais ne font pas partie de la compétition: "La leçon des Mongoliens" de M. Moreau, et "La plus belle ville du monde" de C. Grenier.

Le corps du jeune acteur a été retrouvé dans sa cellule. Amateur d'haltérophilie, Fréchette aurait eu un accident alors qu'il pratiquait ce sport. Selon les autorités pénales, il se serait écroulé sous le poids d'une haltère de 160 livres qui lui serait tombée sur la gorge.

Le treizième festival du film de New York s'est ouvert vendredi soir au Lincoln Center par la présentation de "Conversation Pièce" de Visconti.

Plus de vingt films provenant de huit pays seront montrés au cours de cette manifestation qui prendra fin le 12 octobre.

Les États-Unis et la France apportent la plus forte contribution à ce festival où sont aussi présents la Grande-Bretagne, la RFA, la Suisse, l'Italie, la Hongrie, et le Sénégal.

Quatre des sélections sont présentées en première mondiale: il s'agit de "Autobiography of a Princess" de James Ivory (GB), "Campanero" de Martin Smith (GB), "The Lost Honor of Katharina Blum" de Volker Schlöndorff et Margareta von Trotta (RFA), et "Hearts of the West" d'Howard Zieff.

Le comédien Mark Fréchette,



**Rencontre/Beau Dommage**

**Simplicité ... maudite simplicité!**

par Jean Basile

Il n'y a rien pour les mettre en colère. Ils sont sages. O sages! Si ce n'était la belle indifférence que donne la jeunesse et le succès, si ce n'était une guitare adossée à un mur, personne ne reconnaîtrait les quatre gars et la fille de Beau Dommage. Ils parlent de cinéma. Ils ont la bonne humeur communicative de ceux qui font des "hits". Ils dégustent, l'âme en paix, la paella au homard et le gâteau roulé au chocolat.

Il y a du Cendrillon en eux; ils sont les Réjean Ducharme de la guitare. Personne ne les aimait. Personne ne voulait d'eux. Et puis un jour, la bonne fée Capitoul leur a offert une citrouille de \$12.000. La citrouille s'est transformée en carrosse d'or. Tout le monde les aime maintenant. Tout le monde voudrait être Beau Dommage.

Au fond, les journalistes veulent de l'osé, du risqué. Surtout quand ils viennent de lire, dans "Rolling Stone", que Quay Lewd, la nouvelle coqueluche des "Tubes", porte des chaussures plateforme de 18 centimètres de haut.

Rien à faire. Beau Dommage est habillé comme vous et moi. Quelques bagues, peut-être; c'est tout. Leur parler, c'est comme voyager en Boeing 747, bien empaqueté dans sa ceinture de sécurité.

Voilà. Ils ont eu dix-sept ans en 1967. Ils ont adoré les Beatles; cela se sent d'ailleurs, et se retrouve dans "La Complainte du phoque en Alaska" qui n'est pas sans rappeler "honey Pie" de l'album blanc. Ils aiment l'économie, la simplicité. Comme dit Roger Léger, "sur 100 pages, un écrivain doit en rayer 85". Et puis les droits d'auteur. Ah! les droits d'auteurs... Quelle sale affaire. La maison de production a tout, les artistes presque rien. Il est bien vrai qu'au Québec, la chanson, c'est comme le cinéma. Tout va ailleurs. Quand on est fait pour un petit pain, vous voyez...

C'est quand même drôle le succès. On veut voir des stars qui se conduisent comme des stars. On veut des réponses

amusantes, de l'esprit. Quand on est journaliste et que l'on se prépare à rencontrer les vedettes de l'heure, on veut se faire émerveiller, on veut se faire manipuler. On veut se faire emmener et du Chanel numéro 5. Il faut bien dire que l'on patage dans la guimauve. Simplicité, simplicité. Maudite simplicité. Charlebois, du moins, prétend avoir lu Ouspensky. Beau Dommage n'a rien lu. Le groupe vit sans histoire. Tout le monde s'entend. Tout le monde s'aime. Tout le monde se consulte tout le temps. C'est la démocratie. C'est l'université du Québec. C'est banal.

Pierre Bertrand, on pourrait l'avoir. Il collectionne les disques et les collectionneurs sont intarissables quand on entre dans leur dada. Michel Rivard est le bavard du groupe; il semble aimer la vie, les gens. Les autres sont timides. Dans le fond, non. Ils s'ennuient. Cette entrevue, c'est la "job". Alors, comme il faut être sages, comme il faut plaire à tout le monde, on le fait. Plus les réponses sont bêtes, plus les questions

les sont. Réal Desrosiers pense qu'il doit aller à sa séance de culture physique. Marie-Michèle Desrosiers a la bouche close.

D'ailleurs, qu'est-ce que tout cela peut bien faire. C'est à peine si Beau Dommage lit les articles qui le concernent. Quelques jours plus tard. Quand on trouve le journal.

Mais ils ne sont pas "commerciaux". Il n'y a que cette accusation-là qui les agace. La preuve: "Un Incident à Bois-des-Filiers". Une chanson de vingt minutes est forcément anti-commerciale. Après tout, s'ils avaient voulu, ils auraient pu refaire onze "hits" comme sur le premier disque. C'est simple le succès. Il suffit de 125 heures de studio.

Je suis déçu; c'est bête. Après tout, moi aussi, j'ai cru au "peace and Love", j'ai aimé les Beatles et j'ai eu une excellente collection de disques. Mais je ne suis pas simple et j'ai beaucoup moins de succès.

LUC PHANEUF présente

**PAULINE JULIEN**

Ce soir

billets en vente au guichet du T.N.M.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE  
84 ouest, rue Sainte-Catherine  
tel.: 861-0563/0564

PIERRE DAVID PRÉSENTE  
UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

**L'ANTÉCHRIST** 18 ANS

Un film de Alberto De Martino

Musique d'Ennio Morricone

Carla Gravina, Mel Ferrer, Arthur Kennedy, Alida Valli, George Coulouris, Anita Strindberg, Umberto Orsini

NOUVEAUX: CHATEAU & PIGALLE: 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. LAVAL, VERSAILLES & GREENFIELD: SUR SEMAINE 7.30 & 9.30. SAMEDI & DIMANCHE 4.10, 3.10, 5.20, 7.30, 9.30. DANS TOUS LES CINÉMAS. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 10.30 P.M.

AUX 5 CINÉS! CHATEAU O Laval 5  
VERSAILLES GREENFIELD Pk. PIGALLE  
7255 Sherbrooke E. 353 7888 Pk Bonaventure 671-8123 3035 Catherine E 861-7071

ÉGAGEMENT AUX CINÉMAS SUIVANTS: GALERIES DE GRANDY DORION LUX (Grandy) (Dorion) (Verreuil)

**Sartre est furieux: finie la TV ...**

PARIS (AFP) — Accusant la direction de la deuxième chaîne de la télévision française, "Antenne 2", d'exercer une "censure indirecte", le philosophe et écrivain Jean-Paul Sartre a renoncé à son projet ambitieux de réaliser dix émissions télévisées sur l'histoire de la France de 1900 à 1975. Le pape de l'existentialisme a déclaré au cours d'une conférence de presse: "Je ne passerai plus à la télévision, ni en France, ni ailleurs."

C'est en novembre 1974 que M. Marcel Jullian, directeur d'Antenne 2, avait proposé à Jean-Paul Sartre la réalisation de ces émissions qui devaient être diffusées une fois par mois à partir de cet automne. L'auteur des "Mains sales" avait alors déclaré: "Cette fois, je considère que les offres qui me sont faites sont parfaitement loyales. On m'assure une liberté complète pour m'exprimer."

Dans une lettre adressée à Jean-Paul Sartre, M. Marcel Jullian a fait état du coût extraordinairement élevé des émissions et de la nécessité de trouver des concours financiers supplémentaires, éventuellement à l'étranger. En attendant, le directeur d'Antenne 2 a proposé au philosophe de réaliser une "émission pilote".

Sartre estime, quant à lui, que cette suggestion revient à exercer une "censure indirecte" sur son oeuvre. Selon le philosophe français, aucune limite financière n'avait été fixée lors de la discussion du projet. Sartre estime en conséquence, que "la suppression de l'émission va à l'encontre du vrai libéralisme... C'est la télévision du gouvernement qu'on voit chaque jour et non la télévision des Français, ceux qui ont quelque chose à dire".

L'ambition du philosophe français était "de raconter l'histoire telle qu'elle s'est développée depuis 1905, telle que je l'ai vécue et telle qu'elle m'a changé". Selon lui, on aurait commencé à "lui faire des difficultés et on aurait suggéré de soumettre l'émission pilote" à des spécialistes: "Le seul spécialiste, a déclaré Sartre, c'est le public. La seule chose que nous demandons c'est que nos émissions soient soumises à son jugement. Glisser des spécialistes entre l'émission et le public, c'est supprimer les véritables conditions de la libre communication entre les hommes". Par ailleurs, Sartre a indiqué que si les télévisions étrangères lui proposaient de faire cette émission, il refuserait: "Je suis français, a-t-il déclaré, le film doit donc être français."

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'auteur de "L'Être et le Néant", qui est alors une sorte de "directeur de conscience" pour une grande partie de la jeunesse intellectuelle, ne fait pas mystère de ses opinions politiques qui sont proches de celles des communistes. Dans les années cinquante, l'auteur des "Chemins de la liberté" et des "Mots" n'est pas loin d'apparaître parfois comme un "compagnon de route" du Parti communiste auquel il n'a cependant jamais adhéré.

Ce n'est que plus tard, dans les années soixante, et particulièrement sous l'influence des événements de mai 1968, que le philosophe critique le "révisionnisme" des communistes, s'approche de certains groupes maoïstes et devient pour un certain temps, directeur du quotidien "Libération", publié par des militants d'extrême gauche. La dernière publication littéraire de Sartre est consacrée à une étude critique de l'oeuvre de Flaubert en trois volumes. Ces derniers mois, Sartre dont la vue est gravement touchée a dû renoncer partiellement à son activité d'écrivain.

La Raison d'État justifie-t-elle le meurtre?

**section spéciale / costa-gavras**

Bientôt aux cinémas Parisien et Laval.

14 ANS

**L'APPRENTISSAGE de Duddy Kravitz**

AUSSI: VERSION FRANÇAISE DE The Apprenticeship of Duddy Kravitz

MICHELINE LANÇOT, RANDY QUAD, PAPINEAU: représentation complète 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20. LAVAL: sur semaine 8.40 et 8.50, samedi et dimanche 12.15, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50, samedi, dernier spectacle 10.55 p.m.

AUX 2 CINÉS! PAPINEAU Laval 5  
Papineau & Mt Royal 527-8635 Centre Laval 688-7778

**ELYSÉE**  
pas si méchant que ça

MARLENE JOBERT - GERARD DEPARDEU

CLAUDE GORETTA

10 SEMAINE

le cabaret

théâtre du rideau vert

Du mardi au samedi 20 h. Dimanche 19 h.

Comédie de Feydeau

**L'HÔTEL DU LIBRE ÉCHANGE**

Mise en scène et décor Robert Prévost

GUY PROVOST — LISE LASALLE — JANINE SUTTO  
ANDRÉ CAULLOUX — EDGAR FRUITIER — CLAUDE PREFONTAINE  
JACQUES LORAIN — RENE GAGNON — ROSELINE HOFFMANN  
MARC HÉBERT — SERGE TURGEON — LOUIS LALANDE  
ARLETTE SANDERS — LOUISE PRATTE — MARTINE PRATTE  
MONIQUE PRATTE — ANDRÉ BOMBARDIER — NATHALIE DEROME

Costumes François Barbeau

Renseignements: 844-1793  
Métro Laurier, sortie Gifford — 4664, rue Saint-Denis

PREMIERE NORD AMERICAINE  
Dès le 2 octobre

**"LA NUIT DES ASSASSINS"**

de José Triana avec Marthe Turgeon, Francine Tougas, Bonfield Marcoux

Mise en scène: Sébastien Dhavernas, décor: Jean Bellise

Prix spéciaux pour étudiants et groupes d'étudiants

Mardi au samedi à 20h30

Billets en vente: Sheraton Mont-Royal, suite G-20 et au Montreal Trust P.V.M.

Réervations: 526-0821

danse

# La ruée vers le Lac des cygnes!

par Angèle Dagenais

C'était un soir de grande première vendredi soir à la salle Wilfrid-Pelletier où le "Lac des cygnes" était présenté par le Ballet National du Canada.

Les fleurs du parterre arboraient brocard, chiffon, lamé, tuxedo, vision, bijoux, Chanel No 5 et Givenchy parfumaient l'air et donnaient le ton à la musique de Tchaïkovsky.

C'était un grand soir, quoi! Le Ballet National a joué à guichet fermé (Baryshnikov est un bon vendeur) et on pouvait lire dans les petites annonces des journaux de samedi, entre autres: "Paierais bon prix pour billets du BN."

Parlons de Baryshnikov justement. Il est sans contredit un excellent danseur. Avant même qu'il n'ait fait un pas, la salle applaudissait à tout rompre. Vêtu d'un collant blanc immaculé, il personnifiait le Prince du Lac des cygnes. Ses grands jetés sont magnifiques, ils semblent s'élever dans les airs sans aucun effort, pirouette, virvolte en souriant. Les seules marques qui trahissent l'effort qu'il rend après chacune de ses apparitions sont de lourdes respirations où l'on voit son thorax se bomber pendant qu'il saute l'auditoire ou se retire de côté pour laisser ses partenaires s'exécuter.

Ce que l'on déplore le plus dans ce grand classique de la danse, lorsque l'on a affaire à un danseur du calibre de Ba-



Nadia Potts en reine des Cygnes: une compagne à la hauteur de son compagnon Baryshnikov.

ryshnikov, c'est que la chorégraphie ne lui permette pas de s'exprimer un peu plus. En effet, au total, ses apparitions

solo ou en pas de deux semblaient assez furtives et son rôle le cantonnait beaucoup plus souvent qu'autrement à ce-

lui d'observateur.

Comme l'ont déjà mentionné certains critiques américains, les grands rôles du ballet classique ne lui permettent pas d'exploiter à fond l'immense potentiel qu'il a en réserve et il serait temps que des chorégraphes lui dessinent des rôles sur mesure.

La production du Lac des cygnes que nous a servi de Ballet National en était une de très grande classe. La richesse des costumes et des décors peut donner à penser que la grande troupe de Toronto n'a pas à se soucier de problèmes aussi basement terre-à-terre que ceux de l'inflation et de l'octroi de subventions.

Les danseurs étaient excellents, les mouvements d'ensemble du corps de ballet, très bien synchronisés. Soulignons la performance exceptionnelle de Nadia Potts, la reine des cygnes, qui malgré son jeune âge, à la trempe d'une très grande ballerine. La grâce de ses gestes et la maîtrise parfaite du rôle difficile qu'elle exécutait faisaient d'elle une compagne tout à fait à la hauteur de son célèbre partenaire. L'ovation qu'elle reçut, d'ailleurs, à la fin du spectacle en témoignait.

Bref, le "Lac des cygnes", malgré ses longueurs, se laissait agréablement regarder et semble rallier encore de très nombreux amateurs enthousiastes.

## Une belle affaire...

Sans crier gare, à la toute fin de la semaine dernière, les grands manitous de la musique à Toronto lançaient sur le marché un ouvrage d'intérêt sur les compositeurs canadiens. Simplement intitulé Contemporary Canadian Composers et présenté sous la forme d'un dictionnaire où figurent 144 créateurs, cet ouvrage de référence a l'avantage de combler bien des lacunes.

Publié sous les auspices du Centre de musique canadienne, dont la maison-mère est située à Toronto, ce livre a été conçu avec le concours d'une vingtaine de personnes dont les énergies ont été canalisées par Keith MacMillan et John Beckwith.

Contemporary Canadian Composers, disons-le tout de suite, est le fruit d'un travail considérable. Outre un texte de nature biographique, on y donne la liste complète des oeuvres écrites par les compositeurs, de même qu'une bibliographie — incomplète mais tout de même utile.

Inutile, bien sûr, d'insister sur le fait que cet ouvrage n'est disponible qu'en langue anglaise pour le moment, et tout nous incite à croire que sa traduction française se fera attendre! On comprend mal, en effet, que les promoteurs de ce projet ne se soient pas souciés de le rendre accessible le plus rapidement possible aux francophones, précisément à l'heure où la direction du CMC de Toronto se fait un drapeau d'avoir pensé à nous en ouvrant une succursale à Montréal. La belle affaire! Pendant ce temps, à Montréal, le Centre public avec des moyens de fortune des fascicules d'une douzaine de pages sur l'oeuvre de nos gros canons de la musique canadienne.

L'exemple était trop beau pour le laisser passer. Sachez encore que les droits sont maintenant la propriété d'Oxford University Press dont le siège social est à Londres! On comprend mal... ou trop.

J.T.

## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
STATIONNEMENT  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention  
MARQUES DE COMMERCE  
Marion, Robic & Robic  
ci-devant  
Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
Montréal 107 288-2152

721-9630  
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN  
JEAN K. MALOUF INC.  
entretien  
industriel - commercial  
résidentiel  
Plus de 25 ans d'expérience  
Bureau  
6305, 25e Ave, Rosemont  
Montréal

### COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAIN BELZILE, C.A.  
ROBERT ST-JEAN, C.A.  
GILLES SPERANO, C.A.  
2345 est. Belanger  
Montréal 729-5226

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**  
Comptables agréés  
276 ouest, rue St-Jacques  
Suite 110 845-4194

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
Lucien D. Viau, C.A.  
Arnold H. Viau, C.A.  
Jacques B. Viau, C.A.  
Richard De Bellefeuille, C.A.  
Louis Robin, C.A.  
4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3  
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T1  
554, Blainville Est.  
58e-Terrasse 17E 114  
749-3871 - 435-4691

**PROVOST & PROVOST**  
Comptables agréés  
ROGER PROVOST, C.A.  
ROLAND PROVOST, C.A.  
1255, Université, Suite 618  
866-3326

**Duval, Buteau & Cie**  
COMPTABLES AGRÉÉS  
MONTRÉAL

**samson, belair & associées**  
comptables agréés  
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —  
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles  
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8  
861-5741

## Cinq petits tours... dans les galeries

par Claude Gosselin

La métropole compte un nombre considérable de lieux voués à différents types d'exposition. Présentement, cinq sorties en ville sont recommandables.

■ Galerie Espace 5: les photographies d'Ansel Adams, grand technicien du procédé "zone systems". Ansel Adams sera à la Galerie le 30 prochain, dernier jour de son exposition.

■ Place des arts: "Processus 75", un rappel des oeuvres créées par Mel Boyamer, Lucio de Heusch, Jocelyn Jean, Christian Kippiny, Serge Lemoyne, Normand Hoffat et Nancy Pétry devant le public, dans l'atelier du musée d'art contemporain en mai dernier. Jusqu'au 20 octobre, entrée libre.

■ Maison des arts La Sauvegarde, rue Notre-Dame: Lucie Laporte expose des dessins à l'encre de chine qu'elle a nommé "Lettres d'amour" parce qu'ils se sont développés au fil de son rythme intérieur, avec ses moments denses et ses suites sentimentales. Aux "lettres", elle joint de plus grands dessins colorés qu'elle a conçu comme des images à méditation. Elle donne sens religieux à son oeuvre, une recherche du sacré par la pénétration des signes qu'elle organise sur son papier. Un langage ésotérique auquel j'ai pu participer. J'ai préféré de loin

les grands vêtements amples qui reprennent, comme si ce n'était que de la décoration, les motifs des dessins de l'artiste. Jusqu'au 6 octobre. Entrée libre.

■ Galerie Véhicule Art, rue Ste-Catherine: Chris Richmond et Trevor Goring exposent ensemble leurs derniers travaux Chris Richmond inscrit, sur une photosérialographie, colorée par la

## la boîte à échos

Le théâtre des Pissenlits présente à compter de demain Le petit coq déboussant du dramaturge roumain Ion Lucian. Les représentations ont lieu au Centre culturel de l'est, 2351 rue Chamby (entre Rouen et Hochelaga) à 19 h 30, avant que ne passe le marchand de sable.

Pauline Julien débute ce soir au TNM lundi prochain dans un programme Berthold Brecht et dix nouvelles chansons. La grande Pauline qui écrit aussi ses chansons interprétera trois de ses dernières compositions.

Les amateurs de psychodrame et de psychanalyse sont invités à la Nuit des assassins, jeudi, du 2 au 25 octobre. Ecrite par José Triana quelques

années après révolution cubaine, cette pièce met en scène un frère et deux soeurs qui, chaque soir dans un grenier, font revivre le meurtre rituel de leurs parents en incarnant tout à tour les personnages de leur environnement. Cette oeuvre devrait forcer tout à chacun à jeter un regard neuf sur son enfance...

sud-américains. Cette action n'est pas isolée dans la production de Mlle Richmond. L'année dernière, lors de l'exposition Art Femme '75, elle avait présenté des photos prises en Grèce montrant les abus du pouvoir militaire. A ce moment, ses images étaient beaucoup plus directes que celles d'aujourd'hui. A l'exposition chez Véhicule, le rapport que Chris voudrait créer entre elles dansant et un texte "politique" n'est pas toujours clair. D'une part, l'image visuelle est douce et, d'autre part, l'image créée par le texte est beaucoup plus violente pour quiconque connaît les abus des exploités. Mais c'est là la double personnalité que Chris a voulu montrer d'elle-même, m'a-t-elle dit. Quant à Trevor Goring, ses recherches théoriques sur la mesure et le temps, sur une définition d'une règle personnelle, il ne m'a, pour ainsi dire, pas accoché.

## cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-3866 "La route de la violence" 6 20, 9 55.  
ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon "Pick Up" 1 30, 3 40, 5 35, 7 30, 9 25  
ATWATER: Niveau métro Alexis Nihon "Le retour du grand blond" 1 45, 3 30, 5 15, 7 00, 8 45, 10 20  
AVENTE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Man about the house" 1 15, 2 50, 4 25, 6 00, 7 40, 9 20  
BEAVER: 5117 ave. Parc 0025 "Francesca's sexual whirpool" 12 00, 2 50, 5 40, 8 30 et "French Love SECRET" 1 20, 4 10, 7 00, 9 50  
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La tour infernale" 1 25, 4 50, 8 15  
BJOU: 5040 Papineau 527-9131 "La sexualité chez les adolescents" 1 10, 4 00, 9 25 "Tamara" 2 25, 5 25, 8 30  
CANADIEN: 1289 Ste-Catherine E. 523-5180 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12 30, 4 10, 7 50  
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1885 "Plén la guêpe" 1 00, 5 15, 9 20 et "Le flambeur" 3 10, 7 30  
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Marilyn" 1 30, 4 05, 6 35, 9 10  
CINEMA 2001: 855 Devoir 277-2001 "Le roi de cœur" 7 30, 9 30  
CINEMA DE PARIS: 886 Ste-Catherine O. 861-2096 "Behind the door" 1 30, 3 30, 5 30, 7 30, 9 30  
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "Le favre" 8 00 et "La route de la violence" 6 15, 9 50  
CINEMA 750: 750 St-Basile 672-6002 "Les guchets du loup" 7 30 "La passion" 9 15  
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 "Love and Death" 1 30, 3 30, 5 25, 7 20, 9 20  
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7 00, 9 30  
DALPHIN: 2296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le secret" 7 30, 9 30 (Salle MacLaren) "Chinatown" 7 15, 9 30  
ELYSEE: 35 Milton 842-6653 (Salle Resnais) "Pas si méchant que ça..." 7 30, 9 30 (Salle Eisenstein) "L'occupante" 7 30, 9 30  
FLEUR DE LYS: 854 St-Catherine E. 288-3303 "Le mal du siècle" 1 30, 3 30, 5 30, 7 30, 9 30  
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Le démon aux trépas" 6 00, 9 15 "Les vengeurs de l'ave Maria" 7 55  
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "The morning" 12 30, 2 40, 4 50, 7 05, 9 15  
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le démon aux trépas" 6 00, 9 30, "Django delie Sartana" 8 00  
MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224 "Flesh Gordon" 8 10 et "Le péta de l'amour" 6 30, 9 25

MONKLAND: 5504 Monkland 484-5579 "Free-kie and the bean" 1 30, 3 35, 5 40, "Drowning pool" 3 40, 7 45  
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Soleil vert" 7 30 et "L'avenue c'est l'avenue" 9 30  
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6091 "Jaws" 12 15, 2 25, 4 45, 7 00, 9 15  
PIERROT: 1580 St-Denis 845-3222 "J'ai ramené un cheval fou" 12 25, 2 15, 4 10, 6 00, 7 55, 9 50  
PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4595 "The way we went" 7 15, 9 15  
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Centre) 577, Dorchester 866-2544 "Nashville" 12 50, 3 35, 6 25, 9 10  
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577, Dorchester 866-2644 "Les my father told me" 12 20, 2 15, 4 10, 6 05, 8 00, 9 55  
PLAZA: 6565 St-Hubert 274-6155 "Le démon aux trépas" 2 10, 5 50, 9 30 "Les vengeurs de l'ave Maria" 12 30, 4 10, 7 50  
PUNSVAT: 4915 St-Laurent 277-0025 "Gracie's place" 12 20, 3 10, 6 00, 8 50, "Pro Shop" 1 40, 4 30, 7 25, 10 15  
RIVOLI: 1: 6096 St-Denis 277-4129 "Terror de Bruce Lee" 2 35, 6 05, 9 35, "Mais qui donc m'a fait ce bébé" 12 50, 4 20, 7 50  
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "La route de la violence" 12 15, 3 35, 6 40, 10 05 et "La loi du Talion" 1 35, 3 00, 6 25  
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 872-1139 "Rollerball" 2 00, 4 20, 6 40, 9 00  
SNOWDON: 5225 Devoir 482-1322 "Give em hell Harry" 2 00, 7 00, 9 00  
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Wilby conspiracy" 1 00, 3 00, 5 05, 7 10, 9 15  
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "The life and times of Xavier Hollander" 12 30, 1 50, 3 25, 5 00, 6 25, 8 15, 9 50  
VERDUN: 3841 rue Wellington 758-2092 "Flesh Gordon" 8 00 "La pente douce" 6 30, 9 30, 9 15  
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le retour du grand blond" 7 00, 8 45, 10 20  
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "It seemed like a good idea" 12 30, 2 10, 3 55, 5 40, 7 25, 9 15  
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8878 "Return of the Pink Panther" 12 45, 2 50, 4 50, 7 00, 9 15  
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8253 Relâche lundi.  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. Maisonneuve 879-4348 "The balance" (de K. Zanussi, Pologne 1974) 8 30

## sur scène

CENTAUR: 453 St-François Xavier 288-1229 (Salle I) "Baby Doll" et "27 votes" (Salle II) de Tabac "de Tennessee Williams" — Semaine et dim.: 20h30 Sam. 18h et 21h — Relâche lundi.  
Salle II) Relâche lundi.  
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2522 Édouard Montpetit "L'usage du cœur dans le domaine réel" de M. Garneau Jeudi — vendredi et dim.: 20h30 sam.: 20h et 22h Relâche lundi au mercredi.  
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 561-6666, "Jacques Antonin et Nicole Croille" samedi, dim. 21h — sam. 20h — 22h  
PATRIOTE EN HAUT: "Dodo l'enfant do" de S. Sirois mercredi au ven. 20h sam. 19h30 — 22h Dim. 20h, 22h Relâche lundi, mardi.  
LA POLYÈDRE: (St-Hélène) "Docteur Miracle" de C. Bizet du mardi au samedi 20h30. Relâche dimanche et lundi.

SALLE WILFRID-PELLETIER: José Molina, bulles espagnoles — 20h30  
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1221 "Le temps d'une vie" de R. Lepage. Tous les soirs à 20h30. Relâche lundi.  
THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dube, représentation: vendredi, samedi et dimanche jusqu'au 28 septembre.  
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Orchestre de chambre McGill au pupitre Alexander Bratt — 20h30  
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 O. Ste-Catherine 861-0563, "Pauline Julien"  
THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche.  
THÉÂTRE DE QUÉBEC: 100 est avenue des Pins, 945-7277, "Le premier" d'Irène Héroville — tous les soirs 20h30 Sam. 20h — 22h30 Relâche lundi.  
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 Saint-Denis, 844-1793, "L'hôtel du libre échange" de Feydeau.

## télévision

Émissions en noir et blanc

**CBFT 2**

9.10 Ouverture et horaire  
9.15 Les Orléans  
9.30 Les 100 tours de Centour  
9.45 En mouvement  
10.00 De soleil à vents  
10.15 Au jardin de Pierrot  
10.30 Conseil-express  
11.00 Les recettes de Juliette  
11.30 Noël aux Quatre Vents  
12.00 Cher oncle Bill  
12.10 Les cocqueluches  
1.30 Téléjournal  
1.45 Femme à aujourd'hui  
2.30 Cinema  
"Du rififi sur le bateau-phare" (suspense — Allemand) ■  
4.00 Bobino  
4.30 Fanfreluche  
5.00 Cosmos 1999  
6.00 Ce soir  
7.00 Quelle famille  
7.30 JO  
8.00 Y a pas de problème  
8.30 Avec le temps  
9.00 Télévision  
"Le volier" (drame psychologique — Américain 1971)  
Téléjournal  
10.30 Nouvelles du sport  
11.00 En tant que femmes  
"Sours" in iniquités (réalisé par Anne Dano — ONP)  
12.00 Schmeissler, l'épion de l'empereur  
1.00 Téléjournal

**CFTM 10**

7.45 Les p tits bonshommes  
8.00 Fanfan l'édé  
8.30 A la bonne heure  
10.00 Pour vous mesdames  
11.45 Les p tits bonshommes  
12.20 Le 10 vous informe  
12.30 Les tannants  
1.30 A votre service  
2.15 Cine-Club  
"La valise de la terreur" (police-Esp. 1967)  
4.00 Escadrille sous-marine  
4.30 Patofville  
5.00 Le Hunch L.  
6.00 Parle, parle, jase, jase  
7.00 Le 10 vous informe  
7.30 Les Berger  
8.00 A la canadienne  
8.30 Médecin d'aujourd'hui  
9.30 L'univers de Yoland Garard  
11.00 Les nouvelles TVA  
11.30 La couleur du temps  
11.45 Cinema  
"Le corbillard s'emballé" (comédie-Britannique 1966)  
12.45 Le 10 vous informe

**RADIO-QUÉBEC 17**

19.00 Tournoi  
Dessin animés  
18.15 Fland d'athlètes  
La natation  
18.45 Auto-nomie

**CBMT 6**

9.30 Summer Schools  
10.00 The Friendly Giant  
10.15 Mon Ami  
10.30 Mr. Dressup  
11.00 Sesame Street  
12.00 The Bob McLean Show  
1.00 The Larry Siskay Show  
1.30 Any Woman Can  
1.50 Love American Style  
2.30 Edge of Night  
3.00 Take Thirty  
3.30 Celebrity Cooks  
4.00 Forest Rangers  
4.30 Cannon Up Rosie  
5.00 Hi Diddle Day  
5.30 The Partridge Family  
6.00 The City at Six  
6.30 The Ouedin Line  
7.00 Rhoda  
8.00 Front page Challenge  
9.00 All In the Family  
9.30 Chico and the Man  
10.00 New People  
10.30 Who and the Time  
11.00 The National  
11.20 Viewpoint  
11.30 Montreal Tonight  
11.55 Cine-Six  
"War paint" (aventures — 1953)

**CFCF 10**

3.50 Sign-On  
6.00 University of the Air  
6.30 Trouble With Tracy  
7.00 Canada A.M.  
8.30 Romper Rooms  
9.00 Karen's Yoga  
9.30 The Community  
10.00 The Art of Cooking  
10.30 Edith Sees  
10.50 Definition  
11.30 The Joyce Davidson Show  
12.00 The Flintstones  
12.30 Cinema  
"The Gun" (drame — 1974)  
2.30 What's the Good Word  
3.00 Another World  
4.00 Celebrity Dominos  
4.30 Pinstones  
5.00 It's Your Move  
5.30 The Price Is Right  
6.00 Pulse  
7.00 That's My Mama  
7.30 Headline Hunters  
8.00 Invisible Man  
9.00 Petroski  
10.00 Grand Old Country  
10.30 Pig and Whistle  
11.00 The C.T.V. National News  
11.30 Pulse  
12.00 The 12 Midnight Movie  
A Fine Madness (comédie — 1966)

## Carrières et Professions

**LOCATION ET FLOTTE REPRÉSENTANT**  
Homme de 25 à 35 ans, voulant se créer un avenir respectable.  
Doit posséder un peu de connaissance dans le domaine de l'automobile. Bilingue.  
Salaire de base et commission et autre bénéfices marginaux, selon les qualifications du candidat.  
Demandez:  
**M. Normand**  
NOMA AUTO LOCATION INC.,  
Une division de  
Vincent Forgues Automobile Inc.,  
642-7411

**LES ARTISANS COOPVIE**  
**ANALYSTE EN FORMULAIRES**  
Nous recherchons un analyste bilingue, de trois ans et plus d'expérience dans la conception, le dessin et le contrôle de formulaires administratifs.  
L'analyste assumera la responsabilité de ce secteur.  
Le salaire sera établi en fonction de l'expérience des candidats. Excellentes conditions de travail et avantages sociaux intéressants.  
Candidats et candidates sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:  
**Directeur du personnel**  
Les Artisans Coopvie  
333 est, rue Craig  
Montréal, Québec  
H2X 1R9

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD**  
160, avenue Spruce  
Elliot Lake, Ontario  
Nous recherchons immédiatement  
**UN PROFESSEUR QUALIFIÉ**  
dans la matière de sciences  
Nous invitons aussi des candidatures venant de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du secondaire.  
Faire parvenir vos demandes à:  
**M. Robert Pilon,**  
École Secondaire d'Elliot Lake  
en composant: 1-705-848-7162  
**W.C. Eaket** Président  
**B.M. Smith** Directeur de l'Éducation

**CONSEILLER D'ORIENTATION**  
(École secondaire polyvalente)  
Nature du travail:  
Le rôle principal du conseiller d'orientation est de fournir une assistance professionnelle aux élèves face à leur orientation en vue de favoriser leur intégration au monde du travail.  
Qualifications:  
Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans la discipline appropriée.  
Traitement:  
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation, \$9,192-\$17,116  
Lieu de travail: St-Hubert  
Entrée en fonction: immédiatement.  
Prière de faire parvenir curriculum vitae, avant le 6 octobre 1975, au:  
**DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL**  
**COMMISSION REGIONALE DE CHAMBLY**  
2, boul. Desaulniers — Suite 300 — St-Lambert — Qué.

**Centre Hospitalier des Laurentides**  
demande un  
**RESPONSABLE DU SECTEUR DE LA FORMATION**  
Fonctions:  
— participer à l'élaboration et au développement des politiques de formation et de perfectionnement du personnel;  
— analyser et établir les besoins de formation et de perfectionnement du personnel;  
— développer, coordonner et évaluer les programmes de formation en cours d'emploi et de perfectionnement du personnel;  
— agir comme agent de liaison et consultant auprès des différents organismes publics et para-publics ayant un lien avec le milieu hospitalier, en ce qui a trait à la formation du personnel.  
Exigences:  
— être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente à cette fonction;  
— posséder quelques années d'expérience dans le domaine de la formation en cours d'emploi et dans le perfectionnement du personnel en milieu hospitalier;  
— une expérience exceptionnelle ou une compétence reconnue pourrait suppléer l'absence du diplôme universitaire.  
Salaire:  
— selon les échelles du ministère des Affaires sociales.  
Les curriculum vitae devront être adressés à:  
**Service du personnel**  
**CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES**  
L'Annonciation, Comté Labelle  
JOT 170

**GÉRANT**  
**Programmes d'assainissement**  
La Société Steinberg Limitée recherche un gérant qui sera responsable de la planification, du développement et de la mise en application de nouveaux programmes scientifiques d'assainissement pour ses magasins d'alimentation. Le titulaire suscitera la participation et recherchera la coopération de la gérance et du personnel des magasins.  
Le candidat choisi sera bilingue, aura obtenu un baccalauréat en sciences ou son équivalent et aura acquis quelques années d'expérience en gestion. Il aura fait preuve d'initiative, de créativité et d'imagination et sera apte à exercer une influence fondée sur la compétence interpersonnelle, technique et gestionnaire.  
Les candidats intéressés adresseront leur curriculum vitae en toute confiance au:  
**Bureau d'emploi,**  
Steinberg Limitée,  
Plaza Alexis Nihon,  
1500, avenue Atwater,  
Suite 1105,  
Montréal, Qué.

# Nouveaux vice-doyens

La Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal compte maintenant deux nouveaux vice-doyens. Il s'agit de MM. Jean-Pierre Wallot, professeur titulaire, auparavant directeur du Département d'histoire, et Alfredo Hermegildo, professeur titulaire au Département d'études anciennes et modernes.

Ils complètent l'équipe déjà formée de deux autres vice-doyens, MM. Jacques Ménard, nommé à ce poste au cours de l'été et Roland Rivest, dont le mandat a été reconduit pour la cinquième année consécutive.

Avec Mme Rose Bernier, secrétaire de la Faculté dont le mandat a également été renouvelé, le nouveau cabinet assistera M. J.A. René Lévesque dans son travail.

## Avis publics

**AVIS**  
Avis est donné, suivant les dispositions de l'article 1571-D du Code Civil, que l'acte de transport de toutes les créances présentes et futures de Gosco Offset Plates Inc. ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 4 octobre 1975, a été enregistré à Montréal, le 15 septembre 1975, sous le numéro 2533375.

Montréal, Canadienne Nationale  
Banque, 24 septembre 1975.

"Demande de permis spécial temporaire — Re: Gary Allen Lewis — Permis Haulaway.  
La partie requérante Gary Allen Lewis dont l'adresse est R.R. 1, Montréal, N.B., adresse pour Québec, 10755 Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8, demande le permis suivant:  
"Service de courtier en transport (Haulaway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes G.1.2 de permis 659-4, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company Limited, 10755 Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8.  
Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission de Transport dans les quatre jours suivant la première parution de ladite demande."  
1ère publication: 29 sept. 1975. G.W. Conley  
2ème publication: 30 sept. 1975  
3ème publication: 1 oct. 1975.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
GREFFÉ DES DIVORCES  
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
NO. 500 05-12883-755  
RAMZY RIZK NEMATALLAH, homme d'affaires, domicilié et résidant au 5705 rue Paquin, cité de Ville Brossard, district de Montréal

Demandeur  
DAME MARIE MICHELE SAIEH, épouse en séparation de biens de Ramzy Rizk Nematallah adresse inconnue

Défenderesse  
PAR ORDRE DE LA COUR:  
La défenderesse Dame Marie Michèle Saieh est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au greffe de la Cour. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, un jugement de séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Claude Dufour, Greffier adjoint

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**  
No. 506 12 05-4543-750  
DAME KAREN MENARD, Requérante

LEOPOLD DUMAIS, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimé LEOPOLD DUMAIS est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 25 septembre 1975

A BEAULIEU, Greffier adjoint

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
NO. 500 05-015705-757  
BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, ayant son bureau chef en les Cité et district de Montréal, et opérant une succursale située chez Sherbrooke et Cavendish

Demanderesse  
-vs-  
GILLES PERRIER, autrui résidant et domicilié en la cité de Bécoué, district de Richelieu, présentant une fois inconnus.

DÉFENDEUR  
PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur GILLES PERRIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 25 septembre 1975  
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes LAZARUS LEHRER & BAER  
606 rue Cathcart,  
suite 405  
Montréal, QUE.  
PROCURÉURS DE LA DEMANDESSE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**  
NO. 500 05-015705-757  
BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, ayant son bureau chef en les Cité et district de Montréal, et opérant une succursale située chez Sherbrooke et Cavendish

Demanderesse  
-vs-  
GILLES PERRIER, autrui résidant et domicilié en la cité de Bécoué, district de Richelieu, présentant une fois inconnus.

DÉFENDEUR  
PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur GILLES PERRIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 25 septembre 1975  
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes LAZARUS LEHRER & BAER  
606 rue Cathcart,  
suite 405  
Montréal, QUE.  
PROCURÉURS DE LA DEMANDESSE

**APPEL D'OFFRES**  
Le Centre François-Michelle Inc. recueille des soumissions pour le transport des scolaires. L'organisation de ce transport requiert 2.22 véhicules qui opéreront dans la ville de Montréal et les municipalités environnantes. Il comprend le transport d'écoliers inadaptés-ambulants de porte à porte. Le contrat à être conclu entre le Centre François-Michelle Inc. et les entrepreneurs sera d'une durée de trois (3) ans: 1975-76 — 1976-77 — 1977-78 et pourra être prolongé d'année en année pour trois (3) autres années avec l'approbation de la Commission des Transports du Québec.

Sont admis à soumissionner ceux qui rencontrent les exigences de l'article 11.249 du règlement 11, et qui auront réquisitionné le devis à leur nom. Sous peine de rejet de la soumission, le soumissionnaire doit posséder en disponibilité, au moment de la présentation de sa soumission, un véhicule de transport des scolaires, à l'exception de ceux destinés à la vente, pour lesquels il a indiqué un prix. À moins que ce soumissionnaire ait moins de quatre (4) véhicules, auquel cas il peut soumissionner pour dix (10) véhicules au plus. Un versement de cinquante dollars (\$50.00) non remboursable à l'ordre du Centre François-Michelle Inc. est requis pour l'obtention du devis de transport et des autres documents.

Dépôt de soumission exigé: Caution de soumission. Un chèque certifié équivalant à 10% du prix total de la soumission ou une police de garantie (bid bond) au même montant.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante:  
**CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE INC.**  
10,095, Meunier  
Montréal H3L 2Z1

Pour renseignements: Denis Arpin, Directeur Général (Clôture des soumissions: Endroit: CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE 10,095, Meunier Montréal, H3L 2Z1. Jusqu'à 14 heures Date: le 16 octobre 1975. Ouverture des soumissions: Endroit: CENTRE FRANÇOIS-MICHELLE 10,095, Meunier Montréal, H3L 2Z1. Heure: 14.30 heures Date: le 16 octobre 1975. Le Centre François-Michelle Inc. ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Denis Arpin, Directeur Général  
Le 26 septembre 1975.

1ère parution: 29 sept. 1975  
2e parution: 30 sept. 1975  
3e parution: 1er oct. 1975

**AVIS DE TRANSFERT DE CRÉANCES**  
AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat en date du 1er août 1975 par lequel "VASBRICS REG'D" "VASBRICS ENR" "VASBRICS LTD." "VASILIO PAPAN" et "LILIANA LAMA" ont cédé et transporté à BERNARD RAICHE toutes leurs dettes, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 4 août 1975, sous le numéro 2623116.

Le 25ième jour de septembre 1975  
Me PIERRE RAICHE, avocat  
Procureur de Bernard Desroches

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO. 12-047 294-74

**COUR SUPÉRIEURE (Divorces)**  
JEAN JEANLOUIS, opérateur de machines résidant et domicilié au 6787, rue St-Dominique, en les Cité et district de Montréal, requérant

DAME MARIE-FRANCE CLAUDE, opératrice résidant et domiciliée au 9770, rue Papineau, à Montréal, dit district, intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:  
L'intimée Dame Marie-France Claude, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, attestation d'avocat, avis de contestation, et attestation du Greffier, a été laissée pour l'intimée au bureau de la Cour.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal 23 septembre 1975

Me Gilles Grenier, Greffier adjoint  
Me Borstein, Duquette & Brott, Procureurs du requérant

**CITE DE WESTMOUNT**  
**REGLEMENT 800**

Avis public est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le "REGLEMENT EN VUE D'AMENDER LE REGLEMENT 699, CONCERNANT LE FONDS DE PENSION DES POLICIERS ET DES POMPIERS DE LA CITE DE WESTMOUNT" était adopté par le Conseil municipal de la Cité de Westmount, lors d'une assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, lundi, le 22 septembre 1975.

Les détails se rapportant audit règlement sont contenus au complet dans le règlement 800, lequel est ouvert pour vérification par toutes les personnes intéressées, au Bureau du Greffier, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount, ce 25ième jour de septembre 1975

Peter Patenaude, Greffier adjoint

# Une élection "test" au Syndicat des professeurs de Laval

Les syndicalistes enseignants ont l'œil fixé sur Laval, où les professeurs de l'élémentaire et du secondaire élisent demain leur exécutif syndical, au cours d'un scrutin qui prend valeur de "test" provincial.

La contestation, menée par M. Germain Pouliot, autre candidat à la présidence n'est pas sans rappeler celle dont fut l'objet au printemps dernier, sans succès faut-il dire, l'Alliance des professeurs de Montréal.

Son grand thème est un retour aux intérêts professionnels

des membres, contre une politique qui va en s'accroissant. "Les professeurs, en plus d'être des travailleurs de l'enseignement sont également des professionnels de l'éducation et le syndicat actuel ne se préoccupe pas de cette facette", lit-on dans la publicité de l'équipe qui se veut de rechange.

Le président Guilbert, pour sa part, continue à soutenir qu'il n'y a pas de véritable syndicalisme sans ouverture aux problèmes socio-politiques. Le Syndicat des professeurs de Laval s'est fait connaître par ses luttes sur la scène linguistique scolaire (la célèbre affaire de l'école Présentation-de-Marie) et par sa participation à diverses initiatives intersyndicales, que l'équipe de M. Pouliot voudrait carrément rayer de ses préoccupations: Conférence internationale de solidarité ouvrière (CISO) et même le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM).

Les instances nationales de la CEQ suivent de près le scrutin de mardi, puisqu'il revêt une importance cruciale pour les prochaines négociations dans l'enseignement.

M. Guilbert est en effet le porte-parole syndical de tous les enseignants de l'élémentaire et du secondaire, tant de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) que de la Provin-

cial Association of Protestant Teachers (PAPT), à la table provinciale de négociations, mandat que viennent de lui confirmer à nouveau, à l'unanimité, l'ensemble des présidents de syndicats réunis au Comité intersectoriel de coordination de la négociation (CICN).

Le syndicat des professeurs de Laval regroupe quelque 1,500 enseignants, qui ont l'habitude de voter en très fort nombre.

**ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots  
• Tout mot additionnel coûte 6.05 chacun  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

**ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR**  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.  
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Tous autres doivent être corrigés immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES**  
**844-3361**  
• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrateurs.

**AMEUBLEMENTS À VENDRE**  
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.)

**COLLECTIONS À VENDRE**  
COLLECTION: Pays et continents — 9 volumes; Mille et une Nuits — 8 volumes. Trésors inconnus — 8 volumes. Aussi tableaux. Tél.: 381-7755 30-9-75

**FEMMES DEMANDÉES**  
SECRETARE LEGALE, minimum 4 ans d'expérience, steno française et anglaise. Tél: 849-4261 1-10-75

SECRETARE JURIDIQUE, bilingue, avec expérience. Très bonnes conditions. Tél: 288-4241. 30-9-75

**LOGEMENTS À LOUER**  
ST-LEONARD: près Pie IX, bas-duplex, 5½, plus sous-sol, foyer, bar, garage. Libre. \$320. Tél: 326-2971 30-9-75

**OCCASIONS D'AFFAIRES**  
IDEEES FANTASTIQUES? Formation d'un club d'inventeurs pour aider à vendre nos idées. Tél: 481-9522, 4-8 h. p.m. 30-9-75

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-VALENTIN: Révez-vous d'avoir un chez-vous à la campagne? 6 pièces, tapis mur à mur, paysage magnifique. \$23,000. (Photo MLS) Gisèle Vaillant 348-1181, Le Permant, Courrier. 30-9-75

**APPARTEMENTS À LOUER**  
KENT, 2850, 3½, propre, grand balcon, ascenseur. \$200. Tél: 738-2593 ou 737-1567. 30-9-75

**DÉMÉNAGEMENTS**  
Hydro-Québec  
Votre déménagement s'en vient...  
Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?  
Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.  
30-9-75

**Bureau de design recherche**  
**SECRETARE DE DIRECTION**  
• Minimum 3 ans d'expérience.  
• Entre 25 et 35 ans.  
• Bilingue.  
Salaire selon expérience  
Tél: 845-3233 poste 9 3-10-75

**GARDERIES**  
**GARDERIE DE JOUR**  
Les Pitchounets ouvrent une deuxième garderie le 3 novembre.  
Endroit: 6926 Sherbrooke ouest  
Age: 2 à 5 ans  
Activités pré-scolaires (bricolage, psycho-motricité, chant, peinture, etc.) Repas chauds. Bilingue.  
Heures: 8 h. à 6 p.m.  
Rens: appeler Lise Boucher 737-4139 6-10-75

**PENSIONS DEMANDÉES**  
DAME âge moyen désire pension à la campagne pour fins de semaine. Ecrire dossier 293, Le Devoir. 1-10-75

**CÔTE-DES-NEIGES**  
Cottage semi-détaché en brique, 7425 Mulberry, près Jean-Talon, à l'entrée de ville Mont-Royal. 7 pièces, 3 chambres à coucher, salle de lavage au sous-sol, garage, poêle, réfrigérateur et lave-vaisselle inclus. Tapis mur à mur, salon, salle à dîner.  
Triplex en brique attaché, 840 Wiseman, 3 x 6 pièces, fenêtres d'aluminium, garage, 1er étage entièrement rénové, tapis mur à mur inclus dans chaque pièce. 1re hypothèque \$22,000 à 8%. Petite balance de vente possible. Excellente condition. \$52,000.

**INCOMPARABLE APPARTEMENT DONNANT SUR JARDIN**  
Très belle maisonnette meublée avec goût dans immeuble de grande classe, situé près du Ritz Carlton. En bas: très grande salle de séjour avec coin repas, cuisine et cabinet de toilette. En haut: 2 chambres à coucher, 1 cabinet de travail (pouvant servir de chambre) et 2 salles de bains. Piscine, sauna et services - femme de ménage. Libre maintenant. Durée de location: à discuter. \$1,100, par mois.  
Tél: 849-3561 30-9-75

**ENTREPRENEURS**  
TRAVAUX DE PLATRE, spécialité: réparation, plâtre décoratif, plafonds texture de tout genre. Estimation gratuite. Tél: 352-5504 8-10-75

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir. 1-11-75

RÉNOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fumante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

**FERMES À VENDRE**  
CANTONS DE L'EST: 10 milles de Montréal, ferme sans bâtiment, 310 acres, région montagneuse. \$22,000. Tél: 679-0644 10-10-75

**MAISONS À LOUER**  
A LOUER: Ile d'Orléans, Ste-Pétronille, octobre à juin inclus, belle propriété, grande maison à caractère exceptionnel, vue imprenable, meublée, chauffée, 2 cheminées, \$550 par mois. Tél: 683-5550, 7-10-75

**PERSONNEL**  
RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest St-Catherine, suite 108, Montréal, Tél: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 4-9-75

DU BONHEUR ENRIG: Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire cas postale 101, Station Rosemont, Montréal, information, 729-0680 30-9-75

**OUTREMONT**  
Triplex en brique attaché, 840 Wiseman, 3 x 6 pièces, fenêtres d'aluminium, garage, 1er étage entièrement rénové, tapis mur à mur inclus dans chaque pièce. 1re hypothèque \$22,000 à 8%. Petite balance de vente possible. Excellente condition. \$52,000.

**ESPACE DE BUREAU**  
Temporaire  
2,500 p.c.  
• Edifice agréable  
• Taux raisonnable  
• Van Home & Côte-des-Neiges  
• Occupation immédiate  
Renseignements:  
DANIEL HOWARD  
Jean-Guy Décarie  
& Ass. Inc.  
couriers  
861-1425 2-10-75

**EQUIPEMENTS À VENDRE**  
Photocopieuse mobile ROYFAX 12  
Achetée neuve 1972, très peu utilisée. Excellente reproduction, toutes dimensions de papier: de 7½" de long; 5½" - 12" de large. Idéal pour papiers irréguliers, prix de comptabilité, légaux, etc. Prix orig. \$900.00. Prix demandé: \$425.00 ou l'offre la plus précise.  
Tél: (514) 263-4566. 30-9-75

**LOGEMENTS À PARTAGER**  
PROFESSIONNEL, 38 ans, désire partager appartement au centre-ville avec homme de 25 à 30 ans, professionnel. Tél: 288-3649, entre 5 et 8 hres p.m. 2-10-75

**MOTONEIGES**  
DEUX MOTONEIGES Olympic avec remorque 1971, \$1,200. Tél: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

DEUX MOTONEIGES Olympic avec remorque 1972, \$1,200. Tél: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
BOIS BRILLANT: sortie 12, autoroute des Laurentides. Superbe bungalow brique joints beaux et clapboard, grand terrain et remise. Très bien situé. Tél: 622-3995 30-9-75

**PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE**  
LANORAIE, petite maison de campagne avec garage, meublée. Tél: 1-887-9976 ou 524-9773. 3-10-75

**AUTOS À VENDRE**  
CITROEN DS 21, 1972, 30,000 milles, très bon ordre, cause mortalité, \$2,700. Tél: 387-2553, Yvan, 2-10-75

**EQUIPEMENTS DE BUREAU**  
AMEUBLEMENT DE BUREAU à vendre. Tél: 871-1707 entre 9 et 5 p.m. 31-9-75

**HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS**  
Une entreprise de Laval, en pleine expansion, se spécialisant dans les procédés de métal est à la recherche de personnel suivant  
**VENDEUR**  
— De préférence avec expérience dans la vente de l'acier malleable et de l'acier en général destinés à l'industrie de la fabrication et de la construction.  
— Doit être bilingue.

**COORDONNATEUR DE PRODUCTION ET VENTES INTERNES**  
— Prendre les commandes téléphoniques, coordonner le matériel brut qui arrive, ainsi que les horaires de production et de livraison, doit aider au système de contrôle d'inventaire, etc.  
— Expérience dans les achats et l'expédition serait un atout.  
— Doit être bilingue.

**CONTREMAÎTRE DE NUIT**  
— Surveille tous les aspects de la production d'une petite équipe de nuit, contrôle de la qualité, matériel, manutention, etc.  
— Doit être bilingue.

**PROPRIÉTÉS À VENDRE**  
ST-JEAN, magnifique maison brique, garages, site splendide sur Richelieu, 20 minutes de Montréal. Tél: 845-6496 9-10-75

ST-HILAIRE: flanc de montagne, bungalows, style Campagnard Anglais, foyer, 3 chambres à coucher, hypothèque 10½%. Tél: 464-2479 30-9-75

**DANS LE VIEUX MONTRÉAL**  
Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.  
• Bureaux très éclairés  
• Dans petit édifice paisible et central.  
211 DU ST-SACREMENT  
TÉL: 844-3361  
poste 238  
J.N.O.

**FEMMES DEMANDÉES**  
Organisme offrant des services en planning des naissances cherche  
**SECRETARE BILINGUE**  
(parlé et écrit), ayant expérience en comptabilité et dactylographie et pouvant collaborer à la rédaction de documents.  
Près métro Sherbrooke  
Appeler mardi matin: 844-3349 30-9-75

**HOMMES DEMANDÉS**  
LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS  
DEMANDE  
**UN(E) TECHNICIEN(NE) EN RECHERCHE**

**POSTE**  
Le titulaire à ce poste, sous l'autorité du Directeur de l'expansion industrielle et commerciale, sera responsable:  
— de la mise à jour du dossier économique sur l'Outaouais;  
— de la compilation de diverses données économiques et statistiques;  
— du montage de dossiers économiques pour l'utilisation très spécifiques;  
— de la cueillette d'informations diverses à incidence économique.

**QUALITÉ REQUISES**  
— Posséder diplôme d'études collégiales, préférentiellement en sciences humaines;  
— A défaut d'un tel diplôme, une expérience pertinente exceptionnelle et une compétence reconnue pourront y suppléer;  
— Esprit analytique;  
— Initiative;  
— Connaissance des méthodes statistiques;  
— Connaissance de la région serait un atout.

**TRAIEMENT:**  
Selon expérience et qualifications.  
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, au plus tard le 10 octobre 1975 au:  
Directeur de l'administration  
Société d'aménagement de l'Outaouais  
768, boul. St-Joseph  
C.P. 666,  
Hull, P.Q.  
J8X 3Y8 1-10-75

**CHALET À LOUER**  
STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-75

**COLLECTIONS**  
COMMENCEZ UNE COLLECTION d'œuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

**BUREAUX À LOUER**  
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT  
Mlle C. Richard, 729-3218  
Office Host Eng.  
1100 est. Crémazie  
Montréal H2P 2X3 10-9-75

**VERTICALEMENT**  
1—Terrain plat, uni et découvert, en avant d'une fortification. — Aluminium.  
2—Gaz rare. — Relative à la neige.

**les MOTS CROISÉS du Devoir**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**CHALET À LOUER**  
STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-10-75

**COLLECTIONS**  
COMMENCEZ UNE COLLECTION d'œuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côte-des-Neiges, Montréal. Tél: 271-9158 17-10-75

**BUREAUX À LOUER**  
LOUEZ UN BUREAU MEUBLÉ SANS RESPONSABILITÉ DE PERSONNEL, DE BAIL OU D'INVESTISSEMENT  
Mlle C. Richard, 729-3218  
Office Host Eng.  
1100 est. Crémazie  
Montréal H2P 2X3 10-9-75

**VERTICALEMENT**  
1—Terrain plat, uni et découvert, en avant d'une fortification. — Aluminium.  
2—Gaz rare. — Relative à la neige.

**les MOTS CROISÉS du Devoir**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**CHALET À LOUER**  
STE-AGATHE: Luxueux style Bavarois, flanc montagne, 5½, cheminée pierre, meubles Thibault, toit cathédrale. Location: semaines (aussi saison-ski) Tél: 25

Les Expos terminent avec une fiche de 75-87

Une saison à l'image de la direction

CHICAGO (Le Devoir) — Que les amateurs de baseball de la métropole se tiennent pour dit! Il est peut-être possible d'acheter un championnat, mais dans le cas des Expos, il est deux conditions actuelle-

pleine "reconstruction", n'a pas attiré pour la première fois en sept ans d'existence son million habituel de badauds; et d'autre part, que le propriétaire Charles Bronfman délègue les cordons de sa bourse.

Or, on sait que le stade montréalais, le plus petit des 24 villes représentées au baseball majeur, ne pourra jamais accueillir les foules permettant de recueillir les sommes nécessaires à "l'achat" d'un championnat. On sait également que M. Bronfman n'a jamais eu la réputation d'être un mécène, sauf peut-être quand la survivance de l'état d'Israël est en cause.

Et il semble que ce championnat tant attendu ne sera pas pour l'an prochain non plus, puisque les Expos seront encore au parc Jarry. Y aurait-il quelque espoir pour 1977, alors qu'ils seront établis au stade Olympique si les négociations avec le maire Jean Drapeau aboutissent éventuellement?

Peut-être, si l'on considère que les Mets de New York l'ont obtenu à leur 8e saison dans la Ligue nationale, mais à la faveur des foules importantes qu'ils attireraient au stade Shea, beaucoup plus vaste et moderne.

La défaite de 9-6 encaissée par les Expos face aux Cubs, hier après-midi à Chicago, fut à l'image d'une saison 1975 décevante pour des amateurs qui on avait fait miroiter le spectre d'une équipe quasi invincible.

La direction des Expos, en effet, eut mieux fait de dire aux Montréalais qu'ils ne devaient pas s'attendre à des miracles cette saison, au lieu de les leururer avec des slogans laissant entrevoir des merveilles à l'occasion de la célèbre "phase II".

Bien sûr, l'équipe, avec 75 victoires contre 87 revers, n'a pas si mal fait, obtenant sa 3e meilleure fiche en sept ans. Mais après des saisons de 79 victoires en 1973 et 1974, les amateurs avaient le droit d'exiger davantage, d'autant plus qu'ils ont du faire les frais d'une augmentation de prix aux guichets.

Il était évident, au départ, que les dirigeants des Expos, tout en songeant à l'avenir, avaient adopté une politique d'économie. Il fallait retrancher quelques gros salaires en faveur de jeunes qui sauraient se contenter de beaucoup moins. Et ça, on ne l'a pas dit, ou on l'a fort mal expliqué aux amateurs.

Il y eut d'abord le désormais triste départ du lanceur Mike Torrez et du voltigeur Ken Singleton vers Baltimore, où tous deux ont été remarquables dans l'uniforme des Orioles. En retour, les Expos ont accepté un gros salaire, le lanceur Dave McNally, mais dont le bras n'a pas tenu le coup deux mois. Ils ont aussi accepté deux jeunes dont seule la petite histoire retiendra les noms.

On a aussi assisté au départ du voltigeur Willie Davis, autre commodité coûteuse, pour à peu

attendre de jeunes devant inévitablement faire leur apprentissage?

A une époque où le public exige de plus en plus de franchise de la part de ceux qui le gouvernement, il serait bon de rappeler à la direction des Expos que si elle n'agit pas de façon un peu plus catholique

avec ses amateurs, surtout en ce qui a trait aux transactions, c'est elle-même qui en fera les frais. Car là où le public n'a pas vraiment la liberté de choisir ses gouvernants, il peut encore choisir ses spectacles, surtout en 1976 où les Jeux Olympiques retiendront toute l'attention.

Ailleurs au baseball hier, malgré un 3e échec d'affilée (11-4) à domicile aux mains des Indiens de Cleveland, les Red Sox de Boston, à la faveur de l'insuccès du Baltimore, n'avaient plus à s'en faire. Titulaires de l'Est, ils se préparaient tout simplement à affronter les A's d'Oakland en finale de la Ligue américaine.

Les A's créent un précédent

OAKLAND (AP) — Vida Blue, des A's d'Oakland, et trois lanceurs de relève ont vu leurs efforts pour inscrire une partie sans point ni coup sûr au compte de 5-0, hier, contre les Angels de la Californie. C'est la première fois dans l'histoire des ligues majeures que plus de deux lanceurs partagent un match sans point ni "cs".

Blue a lancé cinq manches, puis Glenn Abbott, Paul Lindblad et Rollie Fingers lui ont succédé au monticule.

ment irréalisables. Il faudrait, d'une part, que les assistances au stade du parc Jarry soient pratiquement le double de ce qu'elles sont, surtout cette saison où l'équipe, en

Table with 2 columns: Montreal and Chicago 3. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Montreal (5) and Chicago 3. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Montreal and Chicago 3. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Montreal and Chicago 3. Rows include player names and statistics.

Eskimos 37, Stampeders 36 Lemmerman anime un brillant retour

(d'après CP) — Les Eskimos d'Edmonton, à la faveur d'une victoire excitante de 37-36 aux dépens des Stampeders, hier après-midi à Calgary, ont conservé leur priorité de trois points, au classement Ouest de la Ligue canadienne de football, sur les Roughriders de la Sas-

Table with 2 columns: Eskimos 37, Stampeders 36. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Eskimos 37, Stampeders 36. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Eskimos 37, Stampeders 36. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Eskimos 37, Stampeders 36. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Eskimos 37, Stampeders 36. Rows include player names and statistics.

katchewan, qui pour leur part ont facilement eu raison des Lions de la Colombie-Britannique 33-6, à domicile.

Tirant de l'arrière 29-2 à la mi-temps, les Eskimos, grâce au succès de Bruce Lemmerman sur des passes, déclassèrent leurs adversaires 35-7 en seconde moitié pour l'emporter.

Il fallut néanmoins que le batteur Dave Cutler réussisse un placement de 45 verges un peu moins de trois minutes avant la fin pour égaliser le compte, et qu'il n'ajoute un simple sur un placement raté de 17 verges 14 secondes avant la fin, pour leur donner la victoire.

Égalité en tête Ottawa inscrit un gain peu convaincant

OTTAWA (d'après CP) — Les Rough Riders d'Ottawa ont rejoint les Alouettes de Montréal au premier rang de la section Est de la LCF en vertu d'une victoire peu convaincante de 13-9 remportée samedi contre les Argonauts de Toronto. La victoire a toutefois été coûteuse pour les Riders qui ont perdu les services du bloqueur Jim Cooze jusqu'à la fin de la saison, victime d'une fracture de la jambe gauche.

Le nom de Cooze s'ajoute ainsi à ceux de Wayne Giardino et Tom Schuetz qui ne pourront revenir au jeu avant la fin du calendrier.

Encore une fois, l'offensive des Argos a été anémique, tandis que celle des Riders n'a guère été plus reluisante. C'est

d'ailleurs un touché de Ron Woodward, depuis la ligne de deux à la suite d'une feinte sur une tentative de placement, qui a contribué aux succès des Riders. L'unique touché des Argos est survenu à la suite d'une interception de Larry Uteck.

Riders 13, Argonauts 9

Table with 2 columns: Riders 13, Argonauts 9. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Riders 13, Argonauts 9. Rows include player names and statistics.

Table with 2 columns: Riders 13, Argonauts 9. Rows include player names and statistics.

à la coupe Davis depuis 46 ans, mais c'est la première fois qu'elle atteint la finale.

HANK AARON, le roi des coups de circuits, serait présent, selon certains, pour occuper le poste de gérant des Braves de Milwaukee et succéder à Del Crandall dont le contrat d'une saison n'a pas été renouvelé par la direction de l'équipe. Le nouveau gérant serait, semble-t-il, choisi au cours des deux ou trois prochaines semaines.

JIM MARSHALL, gérant des Cubs de Chicago, a pour sa part eu plus de chance que Crandall puisque la direction de l'équipe a décidé de prolonger son contrat jusqu'en 1976. Marshall a d'ailleurs invité ses adjoints à revenir l'an prochain. D'autre part, Frank Yulicci a subi un sort identique à celui de Crandall en étant congédié comme gérant des Twins du Minnesota.

BOBBY ORR, des Bruins de Boston, a quitté l'hôpital samedi et a déclaré que les négociations en vue de son nouveau contrat n'avaient guère avancé. Les nouveaux propriétaires des Bruins ont en effet indiqué qu'ils reprendront les négociations seulement après que l'opération au genou qu'il a subie la semaine dernière n'aura pas de mauvais effets sur son jeu.

LES TOROS de Toronto, présentement en tournée en Scandinavie, ont subi un revers de 7-4 contre le Brynas de la Ligue majeure de Suède, hier, à Gävle. Le vétérinaire Lars Goran Nilsson a enfilé trois buts pour les Suédois. Les Toros ont ainsi encaissé un 5e échec contre deux victoires.

L'ENJOLEUR propriété du financier Jean-Louis Lévesque, a raté une excellente chance de devenir le premier cheval à remporter la triple couronne canadienne depuis 1963 en terminant au troisième rang, samedi, au Prix des éleveurs, disputé à la piste Woodbine de Toronto. La victoire a été enlevée par

Momigi, une pouliche japonaise, cependant que Pampas Host a ajouté l'injure à l'insulte en coiffant l'enjoleur au fil d'arrivée.

FOREGO, le cinq ans américain élu meilleur cheval de l'année en 1974 aux Etats-Unis, a pris samedi sa revanche sur Wajima, un trois ans, dans le Prix Woodward, doté de \$108.200, sur l'hippodrome de Belmont.

Forego a remporté l'épreuve avec une longueur trois quarts d'avance sur Wajima. Les deux chevaux se sont trouvés tête à tête pendant toute la course. A l'entrée de la ligne droite, Wajima avait une tête d'avance sur Forego, mais le cinq ans se détacha irrésistiblement dans les derniers mètres pour l'emporter clairement. Il y a deux semaines, Wajima avait battu Forego d'une tête dans la coupe Marlboro.

Victoire des Bruins, 5-4 Le Canadien déroge à un grand principe

BOSTON (d'après CP) — Scotty Bowman, l'entraîneur du Canadien de Montréal, a expliqué au début de la période d'entraînement que son équipe devra épouser la philosophie des Flyers de Philadelphie et réduire de façon substantielle le nombre de buts comptés par l'adversaire. Un jeu de position efficace, des avantages appuyant les défenseurs, et un gardien limitant les erreurs au minimum, notamment à l'étranger, devraient, selon Bowman, permettre au Canadien de déloger les Flyers au faite de la Ligue nationale.

Et chaque fois que l'équipe déroge à l'un de ces grands principes, l'adversaire aura alors beau jeu pour souteir la victoire. C'est un peu ce qui s'est produit samedi soir à Boston où les Bruins ont emporté 5-4 contre le Tricolore à l'occasion d'un match hors-concours.

Sans blâmer exclusivement le gardien Michel Larocque, celui-ci a été chancelant plus d'une fois alors que les Bruins ont tiré profit au maximum de leurs 29 lancers. Larocque a d'ailleurs admis après la rencontre que son jeu avait été irrégulier, soulignant en outre que le premier but de Wayne Cashman réussit à 1:35 l'avait complètement déséquilibré. Le solide ailier a en effet marqué grâce à un lancer de routine. Carol Vadnais, Ken

Hodge et Johnny Bucyk ont complété le pointage des Bruins, cependant que Steve Shutt, avec deux buts, Ryan Cournoyer et Doug Riseby ont déjoué Gilles Gilbert, des Bruins.

Le Canadien a d'autre part procédé samedi à une première réduction de son personnel en cédant aux Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse les joueurs de centre Pierre Mondou et Ron Andruff.

hockey

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

handball Le COJO pourvoyeur de suçon

par André Tardif

Quelque 1.200 spectateurs aux rencontres inaugurales, vendredi au pavillon de l'éducation physique et des sports de l'université Laval à Québec, au moins autant, sinon plus, au Palais des sports de Sherbrooke; quelque 2.300 autres au stade d'hiver de l'Université de Montréal hier après-midi.

Pas si mal comme assistances à ce tournoi pré-olympique de handball, discipline à peu près ignorée au chapitre des subventions et bourses d'études. Et ce n'est pas fini, puisque les six équipes masculines en lice, outre deux formations féminines, retournent à Québec ce soir et à Sherbrooke demain, avant de revenir à l'UdeM terminer leur tournoi mercredi et jeudi soir.

Il semble donc que le handball, l'une des 19 disciplines olympiques inscrites au programme des Compétitions internationales de Montréal 1976, les aura toutes dépassées sur le plan des assistances totales, y compris la gymnastique.

Il semble également que le handball, contrairement aux autres sports plus prestigieux retenus par les dirigeants des CIM, fera ses frais, ce que n'avait sans doute pas prévu le Comité organisateur des jeux Olympiques, dont le budget prévoyait un léger déficit pour chacun.

Comment expliquer alors qu'aucun des joueurs de l'équipe nationale masculine de handball, à plus forte raison de l'équipe féminine, n'ait droit à la reconnaissance de Sports Canada, cet organisme fédéral tout-puissant et dispensateur de subventions individuelles, ou encore de son rejeton, le Plan des Jeux, lequel est chargé plus particulièrement d'appuyer financièrement les athlètes qui représenteront le pays aux Jeux l'an prochain?

"Je ne suis pas séparatiste, mais je trouve ça un peu révoltant", dit Maurice Loeub, co-entraîneur de l'équipe féminine nationale avec son collègue éducateur physique André Parra.

"Aucune de nos filles n'a eu droit à une bourse quelconque de Sports Canada bien qu'elles en aient demandé; même plus, aucune n'a même eu droit à une réponse."

Et il semble que la situation soit la

même chez les hommes. Rappelons que 11 des 14 membres de l'équipe masculine sont du Québec, les trois autres provenant d'Edmonton. Côté féminin, la domination du Québec est encore plus marquante, puisqu'à l'exception de Glenda Leach, d'Edmonton, toutes sont québécoises francophones (6 de Saint-Jean, 2 de Granby, 5 de Montréal et une de Saint-Hubert).

Cette domination n'a toutefois rien d'étonnant, lorsqu'on sait qu'avec ses 80.000 pratiquants, surtout des étudiants, le Québec représente 90% de la participation canadienne.

Maurice Loeub explique cet engouement des Québécois par la nature virile de la discipline.

"Le handball est une combinaison de hockey, de football et de la crose que l'on joue à la façon du ballon-painier. Il ne requiert à peu près aucun équipement, et on le joue en salle, ce qui est propice à notre climat."

"Je ne comprends cependant pas qu'il soit si peu répandu chez les anglophones. Lorsqu'on leur en parle, ils pensent aussitôt à ce jeu de balle-mur du même nom, et il faut spécifier qu'il s'agit du handball olympique."

Le sport, en effet, côté masculin, fut introduit aux Jeux de Berlin en 1936 mais abandonné jusqu'en 1972 lorsqu'il fut repris à Munich. Côté féminin, il sera au programme des Jeux pour la première fois à Montréal. Douze équipes masculines se disputent les médailles l'an prochain, contre six équipes féminines. Le Canada sera représenté d'office dans les deux groupes, à titre de pays-hôte.

"Mais malgré cette reconnaissance officielle, nous, les entraîneurs des deux équipes nationales, n'avons droit à aucune rémunération, contrairement aux entraîneurs des autres sports olympiques", ajoute Loeub.

"Mais le côté monétaire est quand même secondaire, car nous sommes bénévoles et acceptons notre sort. Mais au moins, qu'on nous permette de jouer un peu plus souvent contre des équipes fortes, car c'est là l'unique moyen de s'améliorer. Et qu'on facilite également la tâche des joueurs en les libérant un peu plus de leurs obli-

gations matérielles". L'équipe de Loeub venait alors de remporter une victoire de 15-7 aux dépens de l'équipe américaine, qu'elle avait d'ailleurs battue 13-11 la veille à Sherbrooke, dans deux rencontres amicales hors-concours.

"C'est en somme une petite revanche que nous avons pris aux dépens des Américains, car celles-ci nous ont récemment battu de justesse pour mériter le droit de participer au championnat mondial, en décembre prochain à Moscou."

"Mais encore là, le COJO n'a même pas jugé bon d'inscrire un tournoi féminin de handball, comme il l'a fait pour la majorité des autres disciplines. On nous a donné un suçon en nous amenant les Américaines."

"Ce que nous voulons, c'est jouer plus souvent, et que nos filles soient un peu plus libres de s'entraîner (toutes sont étudiantes, sauf deux éducatrices physiques)."

L'équipe revient à peine d'un séjour de deux semaines en Roumanie, peut-être la nation par excellence au monde au handball. Elle y a perdu tous ses matches, mais selon Loeub, ce fut une expérience extraordinaire. La tournée a été rendue possible grâce à une subvention de quelque \$6.000 de la part de Mission Québec 76 pour le transport, la fédération roumaine prenant les Canadiennes à sa charge labas.

"Sports Canada nous a promis la visite d'une équipe européenne en décembre, ajoute Loeub. Mais on ne se sait pas encore laquelle. Ce ne sera pas facile d'avoir une bonne formation, car elles sont toutes impéchees dans leur championnat à ce moment-là."

Entre-temps, l'entraînement de l'équipe nationale féminine de handball se poursuivra rigoureusement dans la métropole presque tous les soirs de la semaine, en prévision des Jeux de 1976. Les joueuses de l'extérieur continueront à voyager par autobus, ne rentant souvent à la maison que passé minuit. Est-ce vraiment le prix que doit payer l'amateurisme, quand on sait les millions de dollars consacrés au lieu où il doit recevoir sa consécration l'an prochain?

baseball

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include team names and statistics.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include team names and statistics.

football

Table with 2 columns: Ligue Canadienne and Ligue Nationale. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Ligue Canadienne and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

sommaires

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Américaine. Rows include game details and scores.

# Marchands Ro-Na

## L'intégration pour relever le défi de la concurrence

par Michel Lefèvre

Devenu, après avoir connu une croissance très rapide, l'un des leaders dans le domaine de la quincaillerie au Québec, le groupe des marchands Ro-Na, doit actuellement, comme plusieurs de ses confrères, profondément remanier ses structures.

La direction du groupe, que nous avons rencontrée récemment au siège social de l'entreprise à Boucherville, s'est d'ailleurs fixée des objectifs à long terme très précis qui auront comme conséquence de transformer un groupe de marchands encore hétérogène en une véritable chaîne intégrée de détaillants.

Les Marchands Ro-Na, coopérative de détaillants en quincailleries-matériaux de construction, a connu ces dernières années une croissance re-

marquable (voir article ci-bas). Cette croissance, qu'elle soit mesurée par le nombre des membres, le chiffre d'affaires ou l'impressionnant centre de distribution de Boucherville, a placé le groupe au premier rang des mouvements d'indépendants dans la quincaillerie au Québec.

Mais la gestion d'un groupe de détaillants, dans un contexte économique mouvant et structuré donnant un net avantage aux grandes chaînes n'est plus chose facile à réaliser ou même à soutenir à long terme.

A plusieurs égards, la situation aujourd'hui dans le domaine de la quincaillerie est similaire à celle qui prévalait au début des années soixante dans le domaine de l'alimentation. Seules les chaînes d'indépendants qui ont su assimiler les

grandes orientations qui naissent alors dans la distribution et qui ont pu établir une image de marque bien définie ont réussi à surmonter les pressions compétitives des grandes chaînes. Qu'il suffise de nommer à ce chapitre deux exemples bien connus, Provigo et Metro.

Dans la quincaillerie, les nouvelles orientations qui se font jour, mises de l'avant par les chaînes de distribution (Pascal, Woolco, Sears) ou les indépendants franchisés (Canadian Tire) ou les grandes surfaces spécialisées (BMR, Castor Bricoleur, Val-Royal Lasalle), exercent sur les détaillants indépendants des pressions concurrentielles que les Marchands Ro-Na ne peuvent plus négliger au risque de voir périr l'année en année le chiffre d'affaires. Il devient donc urgent, recon-

naître le conseil d'administration du groupe présidé par M. Charles Morency, de structurer le quincaillier ou le marchand de matériaux de construction de telle sorte qu'il puisse lutter efficacement contre la concurrence qui au fil des années, prendra de plus en plus d'ampleur au Québec.

Mais, même si le conseil d'administration a reconnu cet état de fait et qu'il soit prêt à tout mettre en oeuvre pour atteindre son objectif, il n'en reste pas moins que la transformation ne peut s'opérer du jour au lendemain, à cause de la structure même de l'organisation.

Transformer Ro-Na en une chaîne bien identifiée exige des changements structurels importants, changements que les membres eux-mêmes doivent

accepter. Les Marchands Ro-Na étant en fait une compagnie ayant adopté un style de gestion coopérative, elle doit donc au préalable convaincre la base du bien-fondé d'une telle initiative, ce qui pose déjà un niveau humain plusieurs problèmes.

En effet, les 450 membres Ro-Na forment présentement un groupe hétérogène quant à l'attrait et la grandeur des magasins et aussi quant aux services offerts. Certains détaillants ont déjà leur programme de commercialisation, incluant le développement d'une chaîne. C'est le cas par exemple de Val Royal-Lasalle qui s'approvisionne chez Marchands Ro-Na, mais qui ayant déjà jeté les bases de développement d'une chaîne n'est pour ainsi dire pas très intéressé aux programmes de Ro-Na. D'autre part, certains quincailliers ont développé à force de travail acharné au cours des ans un achalandage sous leur nom personnel, ce qui les amène à résister à des changements qui leur feraient perdre leur attrait distinctif.

Devant cette situation, il aurait été certes plus facile d'entreprendre une action prévoyant la création de toutes pièces d'une chaîne de magasins bien identifiée de transformer en une opération équivalente plusieurs centaines de membres très diversifiés, très indépendants et placés dans des situations personnelles fort différentes.

Mais il aurait fallu pour ce faire passer outre à la philosophie coopérative de gestion qui a fait jusqu'à présent la force de Marchands Ro-Na. C'est donc en ayant en tête le respect de la base que l'organisation envisage la restructuration.

La-dessus, M. Morency est très clair: "L'entreprise doit trouver ses rites qui dépendent à la fois de sa structure et de sa texture humaine."

Mais le programme d'expansion n'est pas bloqué pour autant. L'entreprise a déjà engagé sa restructuration avec les membres qui veulent progresser car le temps presse. Plusieurs quincailleries de service ont été transformées en grande surface mieux adaptée aux besoins modernes des consommateurs. Marchands Ro-Na s'est d'ailleurs fixé un objectif de 50 magasins à transformer par année.

A la diversification des tailles des magasins, (succursales, su-

pplées, etc.) s'ajoutera par ailleurs une diversification de l'activité elle-même, principalement vers la restauration rapide ou les magasins spécialisés dans des domaines tels le bricolage, les articles de sport, etc.

Le développement des ventes va aussi prendre le relais de la création de nouvelles surfaces. Car il ne faudrait pas ignorer non plus les vertus des magasins de proximité ou dépanneurs qui ont fait autrefois la fortune des quincailliers et qui représentent toujours aujourd'hui un potentiel non négligeable.

Et pour que cette transformation en chaîne intégrée et diversifiée puisse se concrétiser tout en présentant dans le public une image concurrentielle, l'entreprise a l'intention d'une part de regrouper ses marchands sous différentes enseignes selon l'activité principale ou les surfaces disponibles: quincailleries, super quincailleries; magasins de bricolage, magasins de décoration, etc.

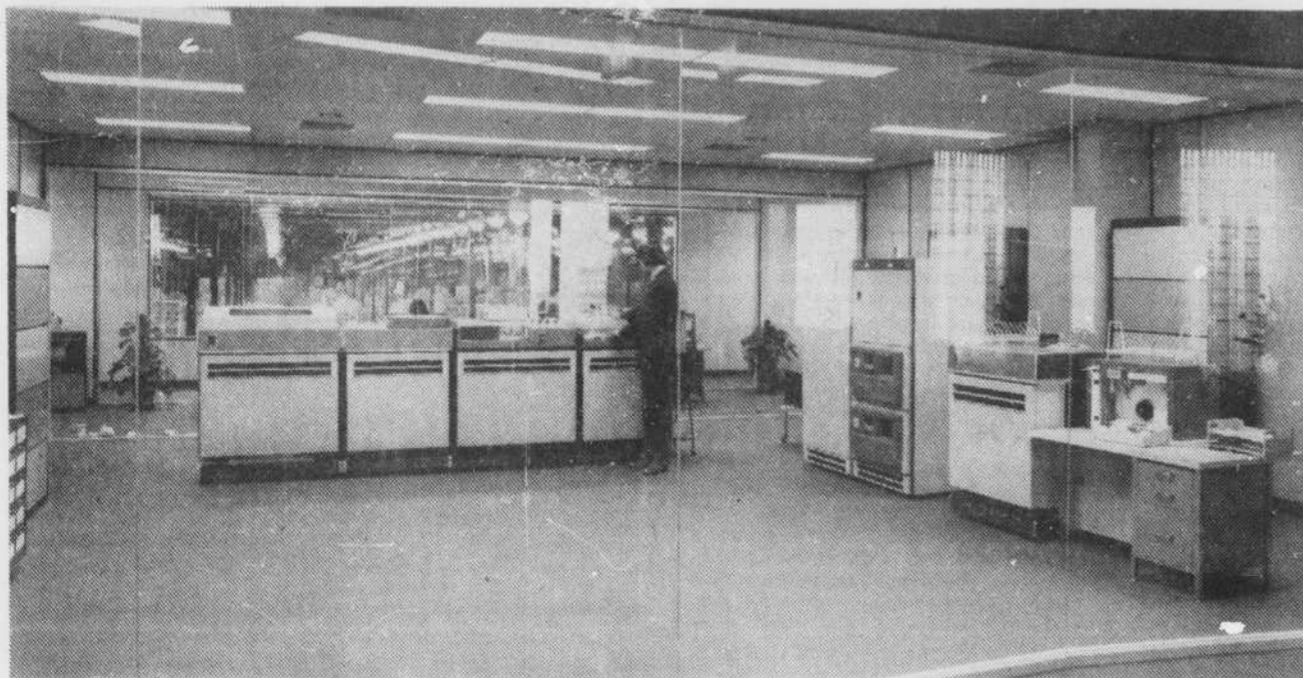
Cette distinction quant aux activités et aux surfaces aura comme avantage de substituer à l'image actuelle de Ro-Na qui est principalement celle que projette chaque marchand, une image plus institutionnalisée qui soit indépendante de chaque marchand mais pouvant aussi s'appliquer à lui, selon les centres d'intérêts de chacun.

Les conséquences de cette approche globale qui permet de développer et de coordonner des services de commercialisation précis parmi les marchands membres clairement identifiés à Ro-Na, seront, d'une part, de maintenir dans l'esprit du consommateur le nom Ro-Na qui, au demeurant, est relativement bien connu et renforcé, d'autre part, chez les membres le sentiment d'appartenance à un groupe puissant.

Si la distribution alimentaire québécoise a prouvé ces dernières années qu'elle était capable de s'adapter, reste aux quincailliers indépendants d'effectuer eux aussi leur propre révolution.



L'entrepôt de Ro-Na est l'un des plus automatisés au Québec. Il est équipé de 250 chariots sur minirail qui sillonnent les quatorze sections de l'entrepôt avant de se retrouver tous au service de l'expédition. Sur la photo, l'un des dix chariots-élévateurs à l'ouvrage. L'entrepôt qui mesure 26 pieds de hauteur s'étend sur une superficie de plus de 160,000 pieds carrés.



La salle d'informatique équipée d'un ordinateur NCR 101 au Centre de distribution Ro-Na à Boucherville.

## Un groupe en pleine expansion dont les ventes ont quintuplé en six ans

Le chiffre des ventes du groupe des Marchands Ro-Na a plus que quintuplé en l'espace de six ans pour atteindre les \$32 millions en 1975. D'un chiffre d'affaires de \$6 millions en 1968, l'entreprise a passé le cap des dix millions en 1970 et des \$20 millions en 1972. Fondée en 1939, l'entreprise

portait alors le nom de Les Marchands en quincaillerie Ltée et s'était donné comme objectif d'établir le premier maillon d'une chaîne de petits détaillants qui centraliseraient leurs achats à l'intérieur d'une seule organisation dans le but évident d'obtenir des produits à un meilleur prix. L'entreprise

était alors indépendante et sous le contrôle de quelques hommes d'affaires.

En 1963, la société fut rachetée par les quincailliers eux-mêmes et réorganisée non seulement comme un groupement d'achat mais aussi comme un pool de services destiné à aider les membres dans leurs objectifs de commercialisation. A partir de cette date, l'entreprise bien qu'elle ait une charte de compagnie, opère selon une formule coopérative.

Le groupe Marchands Ro-Na, qui regroupe maintenant 408 marchands contrôlant 448 magasins indépendants, appartient entièrement aux membres et à chaque année le conseil d'administration distribue à ces derniers une partie des bénéfices au prorata du volume d'achat de chacun. L'an dernier les marchands se sont vu retourner plus de \$32,000 en dividendes.

Après plus de vingt ans sur la rue de la Savane, les marchands en quincaillerie Ro-Na ont emménagé en 1974 dans de nouveaux entrepôts construits au coût de \$2,6 millions dans le nouveau parc industriel de Boucherville. D'une superficie totale de 160,000 pieds carrés, l'entrepôt est pleinement utilisé au point où le groupe envisage déjà pour le début de l'année prochaine un projet d'expansion qui permettra d'ajouter 100,000 pieds carrés.

Cet espace additionnel sera réservé principalement au stockage des matériaux de construction, articles de plomberie et articles de sport. L'inventaire qui tourne actuellement autour de \$6,5 millions atteindra avec le projet d'expansion plus de \$8,5 millions.

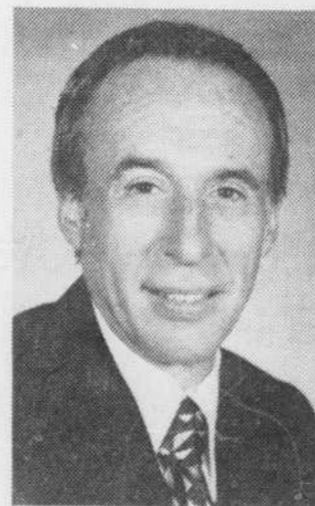
Grâce à des ententes commerciales avec leurs homologues canadiens (Rome Hardware, Falcon, Link) les Marchands Ro-Na peuvent bénéficier d'un pouvoir qui rejoint 1,600 détaillants au Canada.

Il semble donc que, dans la situation actuelle, le groupe Ro-Na possède tous les éléments et le potentiel nécessaire pour passer du stade où il est présentement à celui de chaîne intégrée.

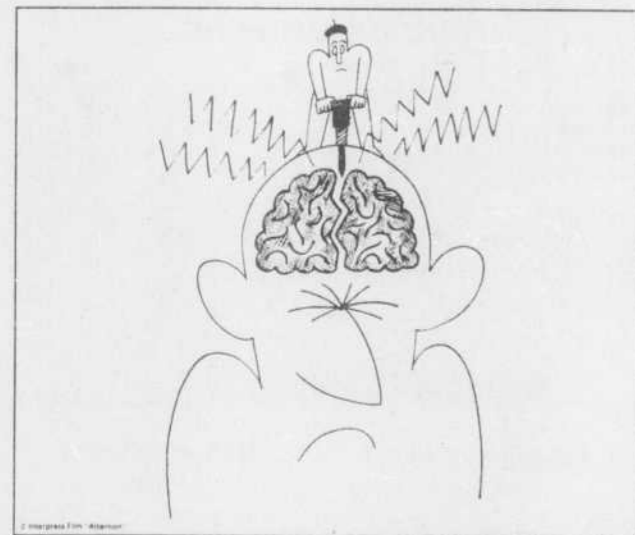
Cette transformation ne se fera pas sans heurts et sans résistance de la part de plusieurs membres actuels, mais elle est certes rendue nécessaire par l'état actuel et futur de la concurrence dans le domaine de la distribution au détail.

Et il ne faut pas perdre de vue, comme se plaît à le répéter le président de l'organisation, M. Charles Morency, que "les succès des multinationales ne découlent pas uniquement de ce qu'ils font, mais surtout de ce que nous ne faisons pas".

### NOMINATION COOKE TODELO MOTORS LTD



Monsieur André Henderson, président de Cooke Toledo Motors Ltd. a le plaisir d'annoncer la nomination de M. André Viau au poste de Directeur des ventes de Flotte — automobiles. M. Viau a, à son actif, plus de quinze années d'expérience dans les ventes de flotte, dans l'industrie de l'automobile. Il invite tous ses clients et amis à venir le visiter à son nouveau bureau.



### OFFRE INTÉRESSANTE

### POUR LES ÉTUDIANTS ET LES ENSEIGNANTS

LE DEVOIR est une source de documentation précieuse pour les étudiants et les enseignants. Voici l'occasion d'obtenir un abonnement scolaire à un prix avantageux.

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO*	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
7 mois	\$ 29.00 ( )	\$ 37.00	\$ 8.00
8 mois	33.00 ( )	43.00	10.00
9 mois	36.00 ( )	48.00	12.00
10 mois	39.00 ( )	54.00	15.00

\* Prix du journal vendu à l'unité, du lundi au vendredi: \$0.20 le samedi: \$0.25

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, Case postale 5033, Montréal, P.Q. H3C 3C9

CI-inclus \$ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

### JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal

et

Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Notre succursale de Montréal déménage au

## 1080 CÔTE DU BEAVER HALL

et prend un nouveau numéro de téléphone:  
**861-5761**

Le 29 septembre, la succursale de Montréal de RoyNat emménagera dans de plus grands bureaux situés au 1080 Côte du Beaver Hall. C'est à cette adresse désormais que le directeur, M. J. Gilles Nolet, et son personnel vous accueilleront.

L'adresse du siège social de RoyNat demeure inchangée: 620 ouest, boulevard Dorchester.

**RoyNat**  
financement d'entreprises